

C.R.A.C. N° 8 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 7 septembre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Organisation des travaux..... 1

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Intervenants : Mme la Présidente, M. Lomba, M. le Président..... 1

Examen de l'arriéré

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba, Beugnies, Hazée, Evrard..... 1

Proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont (Doc. 386 (2020-2021) N° 1)..... 2

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Evrard, Mme Delporte, MM. Dispa, Devin..... 3

Auditions..... 4

Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires..... 4

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Evrard..... 4

Audition de M. De Schutter et Mme Delaite, Directeur de département et Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)

Intervenants : M. le Président, M. De Schutter, Directeur de département de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Mme Delaite, Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)..... 4

Audition de Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats

Intervenants : M. le Président, Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats..... 7

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Hazée, Beugnies, Dispa, Lomba, Mme Galant, M. De Schutter, Directeur de département de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Mme Delaite, Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats..... 9

Audition de Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité

Intervenants : M. le Président, Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité..... 18

Audition de Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo

Intervenants : M. le Président, Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo.....19

Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité.....21

Audition de M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost

Intervenants : M. le Président, M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost.....24

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Hazée, Beugnies, Evrard, Lomba, Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo, Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité, M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost.....26

Confiance au président et au rapporteur.....32

Reprise de la séance.....32

Interpellations et questions orales.....32

Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le relogement des victimes des inondations » ;

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures de relogement pour les sinistrés des inondations » ;

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les habitats modulaires d'urgence à mettre à disposition des victimes des inondations de juillet 2021 » ;

Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les décisions du Gouvernement en matière de logement suite aux inondations » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les logements provisoires modulaires » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réquisition de logements inoccupés pour les sinistrés des inondations » ;

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les questions du logement et du relogement en suite des inondations »

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Maroy, Mme Delporte, MM. Devin, Beugnies, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....32

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de logements publics en lien avec l'augmentation des prix et les difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....47

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le projet de gestion de kots étudiants par des agences immobilières sociales (AIS) » ;

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les engagements du Gouvernement en matière de logement étudiant »

Intervenants : M. le Président, MM. Maroy, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation du coût de l'énergie et son impact sur les locataires de logements publics »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état sanitaire des logements publics suite aux inondations » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état sanitaire des logements privés suite aux inondations »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....52

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation de la société de logement de service public (SLSP) Notre maison »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....54

Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement provincial des zones de secours par voie d'emprunt » ;

Question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement des zones de secours par les provinces »

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Bellot, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....55

Question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation des associations locales suite à la crise sanitaire »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....59

Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les montants détournés à l'Intercommunale de gestion immobilière de Liège (IGIL) »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....60

Question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'utilisation des douzièmes provisoires par les CPAS »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....61

Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation de la Commune de Trooz suite aux inondations de juillet 2021 » ;

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux communes suite aux inondations de juillet 2021 » ;

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....62

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux communes dans l'établissement d'un cadastre des ponts »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....67

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la simplification administrative et la gestion des marchés publics par les communes suite aux inondations de juillet 2021 »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....68

Question orale de Mme Nikolic à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le report du plan de gestion actualisé de la Ville de Liège »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....69

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la gratuité des documents communaux perdus lors des inondations »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....70

Question orale de M. Disabato à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recours de la Commune de Frameries contre la décision de l'Intercommunale de développement économique et d'aménagement (IDEA) dans le cadre de la modification du plan de secteur »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....71

<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	72
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	72
<i>Liste des intervenants</i>	73
<i>Abréviations courantes</i>	74

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de Mme de Coster-Bauchau, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je vous présente M. Courard pour le poste de président, M. Evrard à la première vice-présidence et M. Beugnies à la deuxième vice-présidence.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Je déclare M. Courard élu Président et MM. Evrard et Beugnies élus Vice-présidents.

(Applaudissements)

(M. Courard, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Je remercie la commission pour la confiance attribuée à ma présidence et aux deux vice-présidents. Nous tâcherons de poursuivre, comme nous l'avons toujours fait, de manière constructive, pour avoir des travaux de qualité et pour obtenir le maximum de résultats possible au profit de l'ensemble de nos citoyens dans les matières que l'on traite, spécialement les pouvoirs locaux et le logement puisque cela constitue les principaux éléments discutés ici.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Félicitations pour votre reconduction à la tête de cette commission, ce qui réjouit l'ensemble des membres.

En ce qui concerne l'organisation de nos travaux, je voulais attirer l'attention de notre commission sur un rapport, que nous venons de recevoir de la Cour des comptes, qui porte sur la situation financière des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne. C'est la première fois que l'on reçoit ce rapport puisque c'est une innovation instaurée par le décret Gouvernance. C'est un rapport qui me paraît très intéressant et je me demande dans quelle mesure ce ne serait pas utile d'auditionner par exemple les agents de la Cour des comptes qui ont réalisé ce rapport.

Il y a quelques éléments sur lesquels je peux attirer votre attention. Parmi les 82 intercommunales dont la situation financière a été examinée, plus d'une dizaine présentent une exposition importante à des risques financiers dans les secteurs médicosocial, déchets et finances, avec une trésorerie négative significative, un endettement significatif, une capacité d'autofinancement insuffisante, des pertes en fin d'exercice – ce sont les constats de la Cour des comptes –, de sorte que leur situation financière nécessiterait des mesures drastiques d'économie, de réorganisation ou de restructuration en l'absence d'intervention de tiers.

Il me semble que la Cour des comptes tire la sonnette d'alarme. Étant donné que c'est le premier rapport qui nous est présenté dans ce cadre et parce que son contenu est interpellant, je suggère que la commission puisse y consacrer un peu de temps et auditionner les représentants de la Cour des comptes.

M. le Président. – C'est une proposition qui est sur la table. Quelle est la réaction des autres commissaires ? S'inscrit-on dans la même logique ou pas ? Ou plus tard ?

Si je résume votre proposition, vous souhaitez auditionner la Cour des comptes au sujet du rapport qui vient d'être délivré concernant les communes.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je précise que c'est un rapport qui porte sur les comptes 2017 à 2019 des intercommunales. Il y a donc une analyse intéressante, parce qu'elle couvre l'ensemble du secteur des intercommunales, et parce qu'elle s'étale sur plusieurs

années. Il me semble que ce serait un support très utile pour nos réflexions et nos travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Effectivement, je pense qu'il serait intéressant de pouvoir entendre la Cour des comptes pour ce premier rapport, même s'il reste évidemment à chaque intercommunale de prendre des dispositions. Je pense que nous devons avoir la Cour des comptes d'ici 15 jours dans nos travaux. Ce serait peut-être l'occasion de voir s'ils peuvent déjà nous entretenir de ce rapport ou de voir avec eux comment on peut s'organiser pour pouvoir en discuter utilement. Je pense que ce serait une bonne chose.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Avec mon groupe, on soutient la proposition du cdH. Je trouve que quand la Cour des comptes tire la sonnette d'alarme, on ne peut pas rester insensible et ne pas réagir. Je pense que cela vaut la peine de pouvoir les entendre spécifiquement sur ce sujet pendant un certain temps. Je ne voudrais pas non plus que l'on bâcle ce sujet, qui me semble très important.

On soutient cette proposition du cdH.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je rejoins la proposition de M. Dispa également. Il a raison d'attirer notre attention sur la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme, puisque c'est la mise en œuvre du décret Gouvernance, ou décret Publifin, qui nous conduit à ce rapport triennal.

Je n'ai pas exactement compris de quel rendez-vous M. Lomba parlait, mais peut-être que j'ai un déficit d'informations qui m'incombe. Ceci étant dit, comme c'est quand même une somme d'informations, si M. le Président sait planifier dans un mois plutôt que dans 15 jours, cela permet aussi d'en prendre toute la mesure. Ce qui compte, c'est que cela puisse être planifié, que cela ne soit pas planifié à la Saint Glinglin, mais qu'on puisse préparer aussi le travail correctement. Sans doute faut-il aussi regarder avec l'agenda de la Cour des comptes, il y a des parts sur lesquelles, par définition, nous n'avons pas d'information.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Président. Félicitations pour votre nouvelle reconduction. Évidemment, pour le groupe MR, on est favorable également, comme les collègues, à pouvoir consacrer un peu de temps à la présentation et à l'analyse de ce rapport, qui fera sans doute l'objet de l'une ou l'autre question ou clarification. Nous sommes favorables.

M. le Président. – Je prends acte de la volonté de l'ensemble des groupes politiques d'entendre la Cour

des comptes. Toutefois, il fallait veiller à ce que ce rapport soit acté en plénière pour être mis à l'arrière pour pouvoir nous en saisir. On me confirme que c'est bon. Nous allons discuter avec la Cour des comptes pour, dans les meilleurs délais, pouvoir inviter quelqu'un afin d'en discuter, l'inscrire à l'ordre du jour de notre séance.

La commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une de ses prochaines réunions le rapport de la Cour des comptes portant sur l'analyse financière des comptes annuels 2017 à 2019 des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne.

Proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont (Doc. 386 (2020-2021) N° 1)

M. le Président. – Deuxième élément que je voulais évoquer avec vous, c'était la proposition de décret instaurée en encadrement de loyer sur le marché locatif privé, déposée par le PTB. Rappelez-vous, il avait été proposé par le PTB et souhaité par l'ensemble des groupes politiques que l'on puisse, avant de débattre de ce texte, aller un peu plus loin et notamment nous inspirer d'expériences étrangères. On avait évoqué l'Allemagne, les Pays-Bas, on avait évoqué la France, notamment avec Lille et Paris. Lors de la dernière commission, le point était revenu à l'ordre du jour, mais je ne la présidais pas ce jour-là. On s'était posé la question sur une visite sur place ou pas, sur une visioconférence, et cetera.

Des propositions sont sur la table. L'ensemble des groupes ne s'est pas encore déterminé à 100 %, c'est pour cela que j'évoque à nouveau la question. Pour être tout à fait sincère, je proposerais plutôt une rencontre physique, parce que la visioconférence a ses limites, si l'on veut un échange nourri.

J'aurais souhaité une formule plutôt vers la France parce que là, il n'y a pas de difficulté de langue, sans quoi il faut toujours passer par l'intermédiaire de traducteurs et cetera. C'est peut-être moins aisé. Tandis que si l'on se déplace sur Lille ou sur Paris, tel que c'était proposé, c'est quand même relativement simple. Des trains sont disponibles. Cela ne génère pas une pollution extrême. J'étais plutôt favorable sur une formule de deux jours et une nuit. On part le matin et l'on revient le lendemain soir, avec un programme étoffé. Il y a moyen d'étoffer un programme sur toutes les thématiques que nous traitons ici au Parlement, notamment dans le cadre du logement.

Ce que j'aurais peut-être fait comme proposition, c'est de demander aux groupes de réfléchir à quelques idées, à quelques éléments, à quelques centres d'intérêt. Moi-même, j'ai déjà quelques idées en place, tant sur

Lille que sur Paris. On peut avoir un programme chargé, étoffé et qui puisse faire avancer notre réflexion dans le cadre de la problématique de logement et pas uniquement sur l'encadrement des loyers.

Ce que je proposerais, c'est que pour la prochaine commission, vous reveniez avec des souhaits ou des propositions, sachant que pour mettre en œuvre un déplacement, il faut compter environ neuf semaines. C'est pour cela qu'il faut s'y prendre maintenant pour réaliser quelque chose d'ici deux mois.

Je ne sais pas quelle est votre réaction ?

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Avec mon groupe, on peut soutenir la proposition intéressante que vous avez faite, Monsieur le Président. On viendra avec des propositions.

Ce qui nous intéressait au premier chef, c'est de rencontrer physiquement – comme vous l'avez dit – l'adjoint au maire qui est responsable du logement à Paris qui, justement, a mis en place cet encadrement des loyers. C'est en tout cas la priorité pour nous.

Ensuite, évidemment, on est d'accord que l'on peut élargir et que l'on peut voir la problématique du logement dans un cadre plus large. Cela ne nous pose pas de problème. On reviendra donc avec des propositions comme vous le désirez.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Président, je vous remercie. J'entends bien la suggestion, la proposition.

À partir du moment où l'on sait élargir la thématique, je crois qu'il y a probablement un intérêt. J'attire juste le fait sur la possibilité que le groupe soit légitimement représenté. S'il y a trois parlementaires, je crois qu'alors il n'y a pas grand intérêt et que l'on puisse, de manière beaucoup plus large, discuter de la problématique du logement parce que, fondamentalement sur la proposition, cela ne doit pas mobiliser et focaliser – je pense – toute notre énergie. On a pas mal de combats. Il n'y a pas mal aussi d'autres thématiques qui sont parallèles à la proposition qui peuvent être élaborées. En l'occurrence, que l'on ait une vision claire pour préparer ce déplacement.

Je dois avouer que si aucun déplacement n'est organisé, cela ne nous pose pas de problème non plus par rapport aux points spécifiques de l'ordre du jour.

M. le Président. – Je vous dis cela parce que je pense que se limiter à 2 heures de réunions en visio, c'est une façon de voir les choses, mais je trouve qu'un contact et un déplacement pour mieux sentir les choses, c'est plus précis. Il faut alors rentabiliser – je dirais – le déplacement.

Ce que je vous propose ici, c'est quelque chose qui est incritiquable, incontestable parce que l'on aura un programme sérieux. On ouvre évidemment sur les thématiques qui nous concernent. Tant qu'à faire d'être à Lille ou à Paris, ce serait quand même un peu dommage de ne pas s'emparer d'autres thèmes qui sont discutés ici en commission régulièrement et de ne pas profiter de leur expérience ou de leur ressenti.

C'est pourquoi je relance un appel aux groupes politiques en fonction de vos centres d'intérêt ou de vos connaissances. J'ai quelques idées, mais je ne vais pas vous les imposer. Je vais d'abord attendre vos propositions, puis je viendrai avec un programme. Je vous assure, le programme sera actif, sérieux. Ce ne seront pas des vacances de deux jours à Lille que je vous propose ou à Paris, pour être tout à fait clair. N'ayez aucune inquiétude à ce sujet là.

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – À la base, j'avais quelques réticences par rapport à l'idée d'un déplacement, pensant que la visioconférence pouvait très bien nous permettre d'étudier la problématique à moindre coût, mais je pense que comme vous nous présentez la situation avec un programme à construire ensemble, nous pouvons effectivement avancer dans cette voie-là.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – J'aurais tendance à rejoindre la position de M. Evrard.

En ce qui me concerne, je ne suis pas demandeur de ce déplacement, mais je n'ai aucun doute sur le sérieux avec lequel vous envisagez de le préparer. Si la commission en décide, nous nous rallierons à sa sagesse collective.

À défaut de ce déplacement, une analyse du document et une vidéoconférence peuvent nourrir utilement nos réflexions. Nous ne sommes pas demandeurs, mais si la commission en décide, nous nous rallierons à votre décision et nous participerons aux travaux dans le plus grand sérieux. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

M. le Président. – Je n'ai aucun doute là-dessus. Vous verrez avec le programme que cela suscitera l'intérêt. J'espère que l'ensemble des partis seront représentés et, bien entendu, je souhaite une participation active de M. le Ministre, tant dans le programme que dans le suivi, car il doit y être également associé.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je vous remercie pour votre proposition, qui est sage et constructive. J'entends que tous les groupes parlementaires effectueront le déplacement.

J'entends que le cdH n'est pas demandeur, mais en fera bien partie. J'entends que les conditions sanitaires vont nous permettre de nous déplacer dans les meilleures conditions. Soyons également attentifs à cette évolution. À une époque, nous aurions pu y aller en Thalys wallon. Rappelez-vous, nous partions de Namur pour nous rendre directement à Paris, en passant par Charleroi, Mons.

Je ne sais pas quel est le véhicule que vous allez employer, mais montrons aussi l'exemple en la matière.

Pour le reste, « deux jours de vacances à Lille », non. « Deux jours de vacances à Paris », non. En revanche, deux jours de travail, oui. Il serait dommage de se fermer à d'autres réflexions que la proposition de décret sur laquelle nous travaillons. Donc, profitons-en.

Je souhaite toutefois apporter une nuance : la Wallonie, ce n'est pas Paris. De grandes idées nous viennent de Paris et je suis demandeur de se rendre sur place afin de constater si cela se réalise effectivement. Les grands slogans, les grands thèmes, les grandes envolées, c'est bien. Cependant, comment cela est-il mis en place dans la pratique et comment le vivent-ils sur place ? Il est donc bon d'entendre toutes les personnes que nous rencontrons, les initiateurs des projets, ceux et celles qui le vivent, et je crois qu'en étant sur place, nous pourrions avoir un meilleur contact qu'à travers une visio où l'on nous dira que le projet est lancé, que tout va bien et que cela fonctionne. Il est légitime de se poser l'une ou l'autre question, car la perfection n'est pas de ce monde.

Je pense effectivement que votre côté pragmatique rencontrera bien le dessein de cette commission, qui est de travailler au mieux en se rendant compte de la réalité des projets menés.

M. le Président. – Je vous remercie.

Nous pouvons dès lors clôturer le sujet.

AUDITIONS

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE MANQUE DE GUICHETS AUTOMATIQUES BANCAIRES

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires.

Je vous propose ceci : nous avons de nombreuses personnes à auditionner, M. De Schutter et Mme Delaite, respectivement Directeur de département

et conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie, Mme Bovy pour Test-Achats, Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité, M. Smests, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost et Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo.

Je proposais d'entendre deux interventions de deux fois dix minutes, enchaîner avec un petit débat questions-réponses et terminer avec les trois interventions restantes, suivies également d'un débat questions-réponses. C'est compliqué, car nous devons respecter certaines règles de sécurité. Pour que les députés puissent également être présents autour de la table, nous ne pouvions pas associer l'ensemble des intervenants dans la même pièce.

Nous pourrions commencer par M. De Schutter et Mme Delaite, Directeur de département et conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie, que je remercie très sincèrement de leur participation, tout comme je remercie celles et ceux qui ont fait le déplacement et qui vont nous permettre d'éclairer notre lanterne au cours de cette matinée.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je propose ma collègue, Mme Galant.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Galant est désignée en qualité de rapporteuse.

Audition de M. De Schutter et Mme Delaite, Directeur de département et Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)

M. le Président. – La parole est à M. De Schutter.

M. De Schutter, Directeur de département de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Monsieur le Président, je me permets juste d'intervenir de manière un peu plus élargie sur le cadre. Ma collègue, Mme Delaite, vous entretiendra directement et spécifiquement sur la question des guichets automatiques bancaires.

On parle aujourd'hui des guichets automatiques et spécifiquement au niveau des banques. De manière plus générale, l'Union s'inquiète de la raréfaction de l'ensemble des services publics et des services aux citoyens en zone rurale. C'est donc une problématique beaucoup plus large que celle qui vous occupe ce matin.

Je remercie la commission de se pencher sur cette question qui est de plus en plus préoccupante et de plus en plus marquée dans certaines communes wallonnes.

Je laisse Mme Delaite vous faire part de l'avis de l'Union sur la question des guichets automatiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Delaite.

Mme Delaite, Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je me joins à mon Directeur pour vous remercier pour cette invitation.

La mise à disposition équitable de distributeurs automatiques de billets est une préoccupation de longue date de l'Union des villes et communes de Wallonie, en particulier pour les communes rurales.

Comme le disait M. De Schutter, il apparaît essentiel pour notre association que le maintien des services en milieu rural soit assuré, notamment au regard de la fracture numérique qui se creuse de plus en plus, avec le report des transactions bancaires vers les services en ligne.

Notre association a toujours souhaité une présence minimale d'agences bancaires et de distributeurs de billets sur tout le territoire belge, et ce afin de permettre à chaque citoyen d'avoir accès aisément à une fourniture de cash à proximité de son domicile.

Les institutions bancaires ont cette responsabilité d'offrir un service équitable pour tous les citoyens.

Comme pour toute rationalisation des services en milieu rural, ici en matière de suppression des services bancaires, nous souhaitons qu'il y ait une concertation au niveau local.

En matière de distributeurs de billets, nous avons toujours réclamé d'être assurés du maintien d'au moins un appareil par commune et de l'accessibilité aux modes de paiement émergeant. Il nous apparaît, en effet, important que soit renforcé l'accompagnement des personnes victimes de la fracture numérique, comme le sont les personnes précarisées, mais aussi les personnes âgées, notamment en les initiant aux outils bancaires en ligne, comme les modes de paiement à distance, par exemple.

Rappelons que la Fondation Roi Baudouin avait mis en exergue que plus de 10 % de la population n'a pas accès à une connexion internet et que quatre personnes sur dix sont en situation de vulnérabilité numérique.

La particularité en milieu rural est que les communes ont souvent un territoire très étendu et les besoins de disposer de plus d'un distributeur par commune pour desservir la population de manière équitable se font très souvent ressentir.

On peut évidemment faire le même constat pour les grandes villes. Un seul distributeur par commune n'est généralement pas suffisant.

Nous attirons également l'attention sur le fait que l'on observe également une disparition des distributeurs dans des endroits qui sont stratégiques d'un point de vue intermodalité. Il arrive par exemple qu'un distributeur de billets soit présent sur le territoire d'une commune, mais pas dans le même village qui est desservi par une gare SNCB par exemple ou encore qui soit loin de la gare des bus.

On a pris connaissance des objectifs des deux consortiums JoFiCo et BATOPIN que vous avez reçus. Le consortium JoFiCo semble se focaliser essentiellement sur la rationalisation des coûts de ses banques partenaires par une collaboration pour des achats groupés : les locations d'appareils, d'installation, la suppression et le remplacement des logiciels, la conformité des logiciels de sécurité ainsi que la surveillance et l'entretien des appareils. Il nous a semblé que cette association de banques n'affichait pas de volonté particulière de modifier le nombre de distributeurs de ses banques. Il s'agit d'une rationalisation des coûts plutôt que du nombre d'appareils.

On note, en outre, que ceux-ci gardent leur enseigne propre et que les machines sont conservées à l'intérieur des agences.

Toutes mes excuses si ceci vous est familier. Je résume ce que nous avons appris de ce consortium.

L'autre consortium, BATOPIN, quant à lui, procède plutôt à une rationalisation des coûts de ses banques partenaires en globalisant leur parc de distributeurs de billets sous une enseigne neutre afin de limiter leur nombre, principalement dans les communes où plusieurs banques du consortium sont présentes.

En mai 2021, nous avons rencontré M. Kris De Ryck, CEO de BATOPIN, et Mme Catherine Dhooghe, Chargée de projets de l'entreprise, qui nous ont exposé les objectifs du consortium.

Il est indéniable que le paiement cash est en diminution au profit des paiements numériques depuis quelques années. Par contre, il est important de ne pas céder à la tentation de prendre pour acquises les habitudes des citoyens observées pendant la crise sanitaire. D'après les chiffres présentés par BATOPIN lors de notre rencontre, on aurait observé une diminution de 40 % de paiements en cash depuis le début de la crise sanitaire du covid-19.

Il nous semble important que le processus de rationalisation, particulièrement celui proposé par BATOPIN, ne se fasse pas au détriment des communes rurales. BATOPIN dit s'engager à offrir un accès à un distributeur dans un rayon de moins de 5 kilomètres du

domicile de 95 % des citoyens belges. Toutefois, à l'échelle de la Wallonie, cette tendance chute à 91,3 %, les taux en Flandre et à Bruxelles étant plus élevés, ce qui se traduit par une présence dans seulement 70 % des communes wallonnes.

Il est important de noter que, dans la réflexion de BATOPIN et de JoFiCo pour la localisation de leurs distributeurs de billets, aucune concertation n'est prévue entre les deux consortiums pour des raisons de concurrence. La répartition de leurs appareils sur l'ensemble du territoire se fait de manière indépendante et donc potentiellement pas de manière optimale lorsque l'on croise les deux réseaux.

On regrette aussi que les distributeurs de BATOPIN n'offrent que des services de retrait et de dépôt. Les autres services fournis actuellement par certains distributeurs ne seront alors possibles qu'en agence ou en ligne.

BATOPIN entend que la rationalisation du nombre de distributeurs soit palliée par les commerçants, qui seront encouragés à permettre aux consommateurs de retirer du cash lors du paiement de leurs achats par carte en magasin. Cette démarche va cependant renforcer le fossé entre les petits commerces locaux, qui ne sont pas toujours équipés en Bancontact ou qui n'ont pas suffisamment de liquidités en caisse, par rapport aux grandes surfaces, qui sont favorisées par ce système. De même, l'accessibilité à un retrait de liquide reste dépendante des heures d'ouverture des commerces concernés et s'en trouve donc limitée.

Le mécanisme de rationalisation de BATOPIN ne peut que renforcer le manque de services bancaires en milieu rural. Les grandes banques belges nous semblent faire preuve ici d'une inéquité dans le mécanisme qu'elles mettent en place pour rationaliser leurs coûts.

Notre association souhaiterait que l'accessibilité à des guichets automatiques et à des services bancaires physiques soit un volet complémentaire de la loi de 2003 instaurant un service bancaire de base.

De plus, il nous apparaît indispensable que le taux de couverture minimal en distributeurs de billets soit atteint à l'échelle régionale et non nationale pour que la Wallonie puisse également bénéficier d'au moins un distributeur de billets à moins de 5 kilomètres pour 95 % de la population.

Finalement, la seule garantie de parvenir à offrir aux citoyens la présence d'un distributeur dans chaque commune wallonne reste alors l'obligation de Bpost de suppléer le manque de distributeurs par une clause dans son contrat de gestion.

Nous avons toujours insisté pour que soient pérennisées, dans ce contrat de gestion, les obligations du maintien d'un minimum de distributeurs de billets dans les bureaux de poste et d'assurer la présence de cet

équipement sur toutes les communes où ce service n'est pas offert par une autre institution financière.

Nous réclamons également une accessibilité à des plages horaires étendues en dehors des heures d'ouverture des bureaux de poste.

Le nouveau contrat de gestion de Bpost a été adopté par le Gouvernement fédéral en juillet dernier. On a constaté avec satisfaction que la règle d'un bureau de poste minimum par commune a été maintenue, de même que la présence de 350 distributeurs minimum.

Nous avons insisté pour que ces obligations soient même renforcées en vue de prendre en compte la nécessité d'équiper les centres urbains et ruraux en introduisant une distance minimum au guichet pour les citoyens, ce qui renforcerait le service dans les zones rurales.

Il est important de noter que, si de moins en moins de citoyens utilisent du cash, ce n'est pas tant parce que c'est leur choix. Il s'agit sans doute plutôt d'une adaptation forcée face à la disparition des distributeurs de billets au détriment des petits commerces et de certaines activités locales, comme des marchés locaux, qui nécessitent du cash.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les inquiétudes de l'Union des villes sur cette question des distributeurs de billets. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour toute question.

M. le Président. – Ceci clôture l'intervention de l'Union des villes.

Je propose que l'on poursuive immédiatement avec Mme Bovy que l'on va chercher et nous ferons après une petite séance de questions-réponses avec les deux interventions.

Merci pour votre présentation. Il est vrai que, quand on évoque les chiffres actuels dans le contexte covid, cela fausse un peu la réalité. Il a bon dos, ce covid. Les retraits d'argent, c'est normal que cela ne soit pas effectué de la même manière. Quand on voit l'accès au guichet qui a été désastreux pour des raisons sanitaires, on se pose encore parfois des questions maintenant, mais ceci explique cela.

Mme Bovy nous a rejoints. Elle est juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats. Nous vous remercions. Nous sommes très heureux de pouvoir vous accueillir ici en commission parlementaire. On vous cède immédiatement la parole pour une dizaine de minutes. À la suite de quoi, nous aurons un échange questions-réponses, parlementaires-intervenants, où l'on mixera les questions posées aux deux premières interventions.

M. le Président. – La parole est à Mme Bovy.

Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats. – Je remercie la commission de donner l'occasion à Test-Achats d'exprimer son avis sur cette problématique dans laquelle on risque de dire des lieux communs. Ce n'est pas péjoratif de dire des lieux communs, parce si cela en sont, c'est parce que cela touche tous les citoyens.

C'est vraiment très important et il est grand temps. Nous sommes très contents que les pouvoirs publics se saisissent de la question, parce que cette évolution des services bancaires laisse tellement de personnes dans l'embarras que, vraiment, on pense qu'il faut agir pour encadrer cette évolution des services bancaires.

Test-Achats, c'est 300 000 membres. Pourquoi dis-je cela ? C'est surtout pour dire que cela représente vraiment tous les profils de citoyens. Ce n'est pas une catégorie particulière de profils.

Ce n'est un secret pour personne, je vais donc aller vite de dire que les rapports des banques avec leurs clients évoluent tout à fait. La tendance est manifeste. Les gens sont poussés à faire tout, de plus en plus eux-mêmes, de manière digitale. Il n'y a pas une semaine où il n'y a pas une évolution dans ce domaine-là et dont la presse se fait écho.

Comme je vous le disais, nous, chez Test-Achats, nous avons beaucoup d'appels dans notre service membre de personnes qui disent : « Faites quelque chose, cela ne va pas, je ne peux plus avoir mes extraits, je ne peux plus avoir du cash. C'était quelques cents pour faire un virement papier, c'est devenu 1 euro 50, 2 euros, de façon tout à fait courante dans les grandes banques belges. Faites donc quelque chose, agissez, on ne nous entend pas ».

Nous faisons aussi chaque année des enquêtes de satisfaction assez larges. On voit bien que les points qui posent problème, ce sont de nouveau les mêmes. C'est : le service client, les conseils que l'on n'arrive plus à avoir... Vraiment au niveau – si je prends le sens du mot en français – de service bancaire, la notion de service est en train d'être fameusement dégraissée.

Test-Achats, en 2019, ce qui me fait faire une petite parenthèse vers le sujet central d'aujourd'hui, Bpost banque, la première, a osé envisager de faire payer les retraits de ses propres distributeurs. C'était la première banque qui osait et nous avons initié une terrible levée de boucliers et Bpost – le pouvoir public est d'ailleurs intervenu – a retiré sa mesure à ce moment-là. Mais cet été, ING vient d'oser faire la même chose avec le Lion Account qui était un compte sérieusement électronique et cela, cela passe.

À ce moment-là, on a initié une pétition dans laquelle il y avait ces différents aspects, dont : on demandait, c'était un des points de la pétition, au moins cinq retraits à des distributeurs, quel que soit le réseau. Cette pétition a recueilli 28 000 signatures et a d'ailleurs été remise aux ministres M. Dermagne et Mme De Bleeker.

Test-Achats n'a pas du tout pour idée de s'opposer à l'évolution de la société qui présente plein d'avantages. Là n'est pas du tout la question. Mais nous estimons que l'on a une véritable responsabilité sociétale de ne pas laisser, comme l'on dit, un certain nombre de personnes – on parle de centaine de milliers de personnes – sur le quai de ce train numérique, pour être un peu lyrique, mais on le lit partout.

C'est vraiment un aspect très important de la dignité humaine : c'est de pouvoir gérer et utiliser son compte de manière autonome, c'est très important. Pour cela, il faut encadrer cette évolution des services bancaires. C'est indispensable, sinon l'on se trouve avec des personnes qui n'ont pas d'autres choix que de donner leur code, ce qui est interdit, à leurs proches ou de donner une procuration alors qu'ils sont parfaitement aptes à gérer leur compte bancaire et ce sont vraiment des situations qui sont contraires, à notre sens, mais au vôtre aussi je pense, à la dignité humaine.

Alors, comment les banques font-elles ?

Elles augmentent la pression via différents canaux – je ne vais pas m'étendre là-dessus – en réduisant les agences, le personnel, en poussant la digitalisation, en augmentant les frais de tous les services dont elles voudraient que l'on se déshabitue, en supprimant les self-banques. Je l'ai entendu dans l'intervention précédente, c'est important, on parle des distributeurs, mais on ne parle pas des self-banques. Les self-banques c'est ce qui vous permet, si vous n'avez pas les connexions, le matériel ou quoi, mais que vous êtes parfaitement apte à fonctionner de manière digitale, vous pouvez aller dans votre agence le faire.

Mais si l'on supprime les agences, si l'on supprime les self-banques, si l'on supprime les imprimantes, à un moment, vous êtes coincé.

J'avais vu une présentation. On va parler de BATOPIN. La présentation était très intéressante. Elle superposait la carte du projet BATOPIN – du réseau – et la carte de la qualité de connexion internet. L'on voit bien, ce n'est pas étonnant, notez, que ce sont des doubles ou des triples peines sur les mêmes régions de Belgique évidemment, qui sont donc mal desservies d'un point de vue internet, d'un point de vue de connexion, mal desservies en agences, mal desservies en tout.

Cela a des conséquences sur la vie sociale et économique dans ces régions, mais cela on l'a très bien développé avant que je ne parle.

Je voudrais aussi mettre en avant la mauvaise foi, disons-le tout de suite, des banques qui vous disent que tout cela est la conséquence d'une baisse de fréquentation.

Où est la poule ? Où est l'œuf ?

On l'a dit aussi, quand vous n'avez plus accès à votre cash, vous en utilisez moins.

Quand vous ne savez plus aller en agence parce qu'elle n'est plus là, vous y allez moins.

Pour nous, il y a une certaine mauvaise foi là derrière. Notre illustration de cette mauvaise foi c'est que pendant tout le confinement, nous avons eu droit, tous les mois, aux chiffres du nombre de paiements électroniques et du nombre de paiements sans contact.

Febelfin nous a gratifiés de ces chiffres chaque mois pour se vanter d'une progression des paiements électroniques.

Par contre on a du attendre plus d'un an pour avoir les chiffres du *phising* et quand ils sont sortis c'était dramatique. C'était multiplié par cinq et on est passé en millions alors que l'on était en centaines de milliers.

Donc je voudrais juste venir maintenant à ce sentiment que les gens ont à propos du cash.

Vous le savez, dans les enquêtes, je pense que si l'on faisait un referendum, je ne crois pas que l'on a beaucoup de doutes sur l'issue d'un referendum si l'on demandait aux gens « Êtes-vous prêts à renoncer au cash ? », il n'a pas beaucoup de gens qui seraient d'accord. Toutes les enquêtes le disent.

Quand vous avez des difficultés pour retirer de l'argent, qu'il n'y a plus moyen de le retirer au guichet ou que c'est très cher, que l'on supprime les ATM, que de tous les moyens on vous empêche d'avoir accès, alors que les mêmes organismes bancaires ont le monopole de la conservation de votre argent, il ne faut pas s'étonner que les gens aient une véritable impression que leur argent est pris en otage. Les termes sont forts, mais c'est l'impression qui en ressort.

Donc l'on se retrouve dans cette situation.

Je ne vais pas parler du projet BATOPIN. C'est évidemment le centre, mais comme les autres intervenants le font très bien, je ne vais pas revenir sur ce projet qui est au centre, je le redis, parce que l'on diminue de plus de moitié les distributeurs et tout particulièrement dans le sud du pays. Ce n'est même pas contesté.

Au niveau fédéral, *Test-Achats* a déjà écrit beaucoup d'articles dans nos magazines sur une société Cash Less, Less Cash, et cetera. Nous avons été entendus assez récemment dans une commission à la Chambre

qui examinait quatre projets de loi. Il y en a quand même plusieurs au niveau fédéral. J'ai mis les références dans la note des projets qui essaient aussi d'encadrer. Ce n'est pas facile pour moi notamment de voir exactement ce que l'on peut faire à quel niveau de pouvoir. Pour essayer d'encadrer cette évolution « des services bancaires ». Nous avons un petit peu des idées en vrac.

De toute manière, nous trouvons qu'il faut absolument impliquer les organisations de consommateurs – on est très bien placés pour savoir que cela n'a pas été fait – et les pouvoirs locaux ou les pouvoirs régionaux, enfin les différentes structures avant d'avancer dans ces projets. Il faut envisager éventuellement des moratoires sur la disparition des ATM, faire attention à la gratuité des retraits, parce que, avec des projets comme BATOPIN, le risque est très élevé que l'on avance.

À partir du moment où vous avez – je ne sais plus quel pourcentage – les quatre ensemble, cela représente un pourcentage énorme du marché des comptes à vue. Une fois qu'ils sont tous les quatre ensemble et que l'on se met à toucher aux tarifs, c'est très difficile pour la concurrence de faire contrepoids. Lorsque c'était un compte chez Bpost Banque, on a pu exercer une pression très forte. Si les quatre grandes banques se mettent d'accord, cela risque d'être plus difficile. La gratuité est vraiment très importante.

On a parlé du contrat de gestion de Bpost. Chez Test-Achats, on a quand même une interrogation. On parle aussi de reporter ce coût sur les commerçants avec des systèmes de *chargeback* ou de *cashback*, je ne sais plus lequel de ces deux termes. On parle aussi, dans certaines communes, de les installer dans les bâtiments communaux, aux frais de la commune, et cetera. Pour nous, c'est quand même un service « de base », à tout le moins un service essentiellement courant que les banques doivent rendre à leurs clients. Ce n'est pas un service *out of the box*. On attire l'attention de tous les pouvoirs publics sur la réflexion suivante : faut-il reporter ces coûts sur la société ? La question reste ouverte, mais, dans les pistes que l'on dessine, c'est vers les commerçants, éventuellement vers Bpost ou vers des administrations communales, et cetera.

En conclusion, nous trouvons que c'est une très bonne chose que les pouvoirs publics se saisissent de la question. Il est grand temps, car ce projet BATOPIN commence en juillet 2021 ! Or, il est en gestation depuis un an et demi. Tout ce que l'on pourra faire, nous-mêmes et nos membres l'applaudirons.

M. le Président. – Merci pour cet exposé clair et précis.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je tiens à remercier les intervenants. On partage évidemment le constat que vous avez rappelé et que nous avons pu mieux mesurer à travers les auditions précédentes. Effectivement, on entend bien et c'est aussi votre rôle de tirer la sonnette d'alarme. A contrario, chacun s'accorde à convenir qu'il y a une évolution des utilisations, une évolution du numérique qui touche de plus en plus de personnes, dans une certaine forme d'utilisation qui devient de plus en plus facile, de plus en plus conviviale. Je pense notamment aux empreintes digitales, qui font que, en quelques mois, on peut avoir accès à une information même largement supérieure à ce qui existait auparavant.

Je partage le constat et la nécessité – en tout cas, en tant que parlementaire – de devoir encadrer, d'essayer de poser des balises là où c'est possible, d'être extrêmement vigilant.

J'aurais souhaité vous entendre sur les perspectives et la manière dont on va pouvoir essayer de répondre au mieux au challenge de demain, notamment pour l'Union des villes et des communes. Mme Bovy a rappelé que l'une des idées était de dire que les communes, qui ont, quelque part, aussi une forme de responsabilité à travers, parfois, des taxes bancaires qui étaient énormes et qui invitent les gestionnaires à faire des choix sur le plan économique et stratégique, mais soit, avait un rôle à jouer dans une forme de partenariat, que ce soit avec l'un des deux groupements auditionnés, avec Bpost, pour la mise à disposition éventuelle de locaux, voire même que certaines communes cofinanceraient des installations telles que celles-là.

Au niveau de l'Union des villes et des communes, avez-vous déjà un feed-back des communes dans ce rôle ? On peut s'interroger pour savoir si c'est réellement le rôle des communes, mais je crois que tous les politiques ont à cœur de rendre les meilleurs services aux citoyens.

Le deuxième élément qui me semble être un levier dont disposeront les communes, c'est la question des permis pour les distributeurs modules. On a eu l'occasion de voir des espèces de modules autonomes qui ne sont pas intégrés dans des bâtiments. On entend bien que la volonté est d'aller les installer dans des centres commerciaux, dans des parkings très accessibles.

Là aussi, je pense que les communes auront à la fois la possibilité d'autoriser à des endroits qu'elles estiment intéressants, mais les communes sont-elles bien outillées ou n'y a-t-il pas moyen d'harmoniser une ligne de conduite dans l'implémentation de ces fameux modules distributeurs, en n'y opposant pas uniquement des arguments de type urbanistique, mais aussi des arguments de type sociétal ? Il s'agit de permettre, en

bref, qu'une commune puisse refuser une implantation à tel endroit pour des raisons, notamment, d'accessibilité par rapport à toute une frange de la population.

Enfin – et je partage aussi l'avis de Test-Achats et l'inquiétude des consommateurs –, il nous appartient aussi de voir de quelle manière on peut accompagner cette évolution de la société. En la matière, on sait notamment que les Espaces publics numériques jouent un rôle important. Je paraphrase ici le secrétaire d'État, Mathieu Michel, qui, lors de différents exposés, à titre personnel, nous expliquait combien se connecter à Itsme révolutionnait cette approche et cette connexion par rapport à toute une série d'outils. Je dois vous avouer que j'ai essayé pendant des semaines de me connecter, cela ne fonctionnait pas, et cetera. C'est extrêmement compliqué. Puis, la crise covid a permis, notamment via des applications bancaires, que l'on soit rapidement – en tout cas, en ce qui me concerne – connecté pour obtenir le Covid Safe Ticket. Une fois que l'on a franchi le pas, on se rend compte à quel point, finalement, c'est relativement facile d'utilisation.

Que suggère l'Union des villes ? Que suggère Test-Achats par rapport à cet accompagnement ?

On le sait, il y a sur la table, au niveau du secrétaire d'État, la volonté de mettre en place ce qu'il appelle « l'écrivain numérique », qui va exercer un rôle de tutorat, parce que si l'on explique, me semble-t-il, à nos aînés – je constate que ma mère, qui a déjà un certain âge, sait quand même aller sur Facebook pour aller chercher deux ou trois informations – l'étape à franchir, même si elle peut paraître rédhitoire, c'est sans doute possible. Je n'ai pas dit que c'était la solution à tout.

Parallèlement à une disposition et une harmonisation des distributeurs de manière équitable et pour chacun des citoyens, ce sont, me semble-t-il – des réflexions que nous devons avoir. Je voulais vous entendre sur ces quelques questions.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie les intervenants qui interviennent aujourd'hui sur une problématique qui nous inquiète de puis longtemps : la désertification bancaire, en l'espèce, qui tend à s'accélérer avec ce projet BATOPIN, qui nous a été présenté ici il y a quelques mois.

Les leviers principaux sont en compétences fédérales et, en même temps, on a un impact en Wallonie qui est manifestement plus grand et qui, dès lors, a conduit notre Parlement à s'intéresser de plus près à cet enjeu.

On évoque souvent les choses du point de vue de la ruralité parce que, au point de départ, il y a une moindre couverture, en réalité, qui pose problème et qui a conduit, notamment à travers le contrat de gestion de Bpost, à avoir une intervention subsidiaire pour assurer

la présence minimale sur le territoire. En même temps, le projet BATOPIN est à ce point gigantesque dans sa mesure que l'impact de réduction va en fait toucher une grande partie du territoire. L'impact va aussi – vous l'avez dit, Madame – toucher les villes dans les quartiers qui vont devenir plus rares à être équipés en services bancaires. Pour celui qui ne serait pas convaincu, il lui suffit, d'ici la pause de midi, d'aller voir à la place d'Armes les retraits à la banque Belfius. Il n'est pas possible d'y retirer un billet ou d'y faire un virement sans avoir au moins quatre personnes devant soi. C'est la logique des files. On se croirait dans un régime communiste d'antan.

Bref, voilà mes questions pour aller directement au cœur des choses.

Ma première question s'adresse à l'Union des villes et des communes, vous avez évoqué des contacts avec BATOPIN, qui a présenté son projet. À un moment donné, un espace de dialogue est-il ouvert, d'une part, sur le pourcentage, vous avez évoqué cette revendication légitime d'un pourcentage qui devrait être décliné par région, bien sûr ? Y a-t-il un espace ouvert aussi sur l'enjeu de la concertation locale qui est une autre question importante ? M. Evrard en a aussi parlé.

Vous avez écrit au Gouvernement fédéral et vous avez notamment fait référence à la loi de 2003 sur le service bancaire.

Quelles sont les perspectives ? Y a-t-il à un moment donné quelque chose qui se construit avec vous ou que vous seriez informé ?

Troisièmement, Financité que l'on entendra tout à l'heure a indiqué publiquement il y a quelques semaines ou quelques mois, avoir déposé plainte auprès de l'autorité belge de la concurrence contre le projet BATOPIN qui fédère à ce point les institutions les plus importantes du marché. Il y a une position dominante évidente qui est représentée autour de ce projet. L'Union des villes et communes est-elle informée et peut-elle se joindre à cette démarche pour lui donner plus de poids compte tenu du rôle important de l'Union des villes et communes de la représentation des pouvoirs locaux ?

Même question à propos de la démarche qui a été initiée autour de la Banque Nationale de Belgique qui a ouvert un comité National Retail Payment Comity et sur lequel il y a aussi un travail qui est fait pour dialoguer et je l'espère, aller plus loin que le dialogue, sur ce projet BATOPIN. Il a d'ailleurs mis en exergue le fait que les pourcentages – 95 % en Belgique, 91 % en Wallonie – allaient conduire à des pourcentages beaucoup plus bas encore d'accessibilité à moins de 5 kilomètres. Pour 70 % des citoyens, c'était le chiffre qui avait été lancé au mois de juillet, je pense, dans l'espace public. Là aussi, n'y a-t-il pas intérêt à ce que l'Union des villes et communes se joigne à cette démarche dès le moment où la Banque Nationale, avec

son rôle de régulation, ait une prise sur le secteur bancaire ?

Enfin, c'est l'enjeu du préavis. Lorsque plusieurs banques ferment un guichet bancaire et que la clause du contrat de gestion de Bpost, qui a été pérennisé, qui a été concrétisé dans un rythme d'équipement annuel, puisse être opérationnalisée de façon très efficace. Rappelez-vous le dossier d'Havelange il y a quelques mois où plusieurs banques ont fermé sur une période de six mois leurs agences et ont conduit la commune qui avait deux ou trois distributeurs sur son territoire à ne plus en avoir aucun. On a alors un courrier qui part par la poste, mais forcément, il y a un moment donné, un temps d'équipement pour que les choses puissent suivre. De votre point de vue, y a-t-il alors un travail d'amélioration qui est possible pour que dans ces situations critiques, les choses puissent être anticipées et qu'en toute hypothèse, le service de base au niveau communal puisse être maintenu ?

Pour ce qui concerne Test-Achats, je voulais réitérer les deux questions précitées relatives à la plainte auprès de l'autorité belge à concurrence. Test-Achats est-il associé ? Vu son poids de représentation des consommateurs, cela m'apparaîtrait non seulement légitime, mais certainement aussi opportun par rapport à l'importance de cette plainte et également par rapport au comité auprès de la Banque Nationale. Y a-t-il là aussi une association ? À votre avis, quelle est la perspective que l'on puisse attendre de cet espace de discussion ? Est-ce simplement une démarche formelle et sans avenir ou quelque chose peut-il être attendu de positif dans le déploiement d'une réaction publique par rapport à ce projet manifestement problématique ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'ai bien ressenti l'inquiétude derrière les interventions de Mme Delaite et Mme Bovy que je remercie.

On parle bien ici de rationalisation. C'est finalement cela qui est grave. Des exemples concrets ont encore été mis sur la table. On a parlé des petits commerces qui n'ont pas de terminal, des marchés hebdomadaires où finalement, il y a peu de chalands qui ont aussi des terminaux pour les paiements électroniques. Un sujet très important aussi, c'est la fracture numérique. C'est aussi un sujet de société important sur finalement quel type de société on veut. Veut-on une société inclusive où on s'occupe de tout le monde, de tous les citoyens, c'est-à-dire aussi des aînés, de ceux qui n'ont pas de voiture, des petits commerçants ou veut-on une société où c'est plutôt la loi de la jungle ? Les plus forts s'en sortent et tant pis pour les autres. Je pense que c'est un sujet très important pour mon groupe. C'est celui de l'accès aux services bancaires pour la population. Ce sont des services qui coûtent. Quand il y avait encore des

banques publiques, ce coût n'était pas un problème, mais avec les banques privées, cela devient un problème.

La situation que dresse la représentante de l'Union des villes et communes wallonnes et Mme Bovy, montre encore le caractère problématique de la situation. Les distributeurs se font rares, tout le monde le voit. Ils disparaissent dans des endroits stratégiques. Les critères qui sont d'un distributeur par commune montrent la limite sur les communes qui sont fort étendues.

Il est nécessaire d'agir sur la question pour offrir un service bancaire accessible à tous, en ville comme à la campagne.

Concernant les questions, pour l'Union des villes et communes, j'aurais voulu savoir quel contact vous aviez avec le niveau fédéral, puisque l'on sait que la matière est en partie gérée à ce niveau-là. Quelles pistes souhaiteriez-vous voir développer ?

Pour Mme Bovy, de Test-Achats, vous avez parlé de la gratuité pour les retraits d'argent liquide. Vous craignez que cette gratuité disparaisse. Que pensez-vous que les autorités publiques devraient faire pour que cette gratuité ne disparaisse pas ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je remercie à mon tour nos intervenants. Je me réjouis en particulier d'avoir proposé que l'association Test-Achats puisse être entendue, parce que l'on voit bien que l'on est face à des évolutions sociétales qui sont un peu insidieuses à certains égards, puisque l'on ne sait pas très bien qui décide de quoi. Vous avez dit que les représentants des consommateurs n'étaient pas du tout associés au processus de décision. L'Union des villes souffre également de la même situation. Il est important que l'on puisse essayer d'entendre tous les points de vue, y compris ceux qui ne sont pas entendus dans les procédures officielles dans ce débat aussi important.

J'aurais voulu, comme M. Hazée l'a fait, souligner à quel point la problématique de la raréfaction des services bancaires n'atteint pas seulement les zones rurales, c'est vrai qu'en Région wallonne, on a le réflexe de la ruralité et que les communes rurales vont être directement impactées, mais elles ne sont pas les seules, et les centres urbains, où parfois certains commerces ont du mal à survivre, sont très directement concernés par cet accès à l'argent. C'est vrai qu'il faut prendre conscience que c'est l'ensemble du territoire qui est concerné.

J'avais envie de vous interroger sur les suites que l'on peut donner au constat que l'on partage très largement. Quel est le rôle que les différents niveaux de pouvoir peuvent jouer ? Au niveau communal, je voudrais notamment entendre l'Union des villes et communes sur les expériences de l'installation d'un distributeur de billets dans un local communal. À votre

connaissance, y en a-t-il beaucoup ? Ces expériences sont-elles satisfaisantes, non seulement en termes de service à la population, mais aussi en termes de sécurité ? L'on sait que les distributeurs de billets doivent faire l'objet de mesures de sécurité particulièrement importantes. Ces pratiques-là, qui restent marginales jusqu'à présent, doivent-elles être encouragées ou non ?

C'est la question du rôle des communes. Est-ce aux communes à suppléer les manquements d'autres prestataires de services, en l'occurrence les banques ?

Vous avez expliqué qu'il y a un report de charge vers les commerçants, vers Bpost, et plus potentiellement vers les communes. Faut-il se satisfaire de ce report de charge et se dire que les communes doivent monter au front pour assumer des missions que les banques ne veulent plus assumer ?

Je voudrais vous poser la même question sur le rôle de la Région, qui nous intéresse au premier chef ici, dans cette commission. Comment la Région peut-elle intervenir, au-delà du débat public qui se déroule notamment dans cette commission ?

Quelles sont les initiatives que vous pourriez suggérer ou recommander ?

Madame Bovy, vous avez évoqué la loi de 2003 sur le service bancaire de base et l'intérêt d'y insérer un chapitre spécifique sur cette problématique. On est là dans la compétence fédérale, mais la Région, via le comité de concertation, ne devrait-elle pas aussi se saisir de cette question-là ? Ne serait-ce que parce qu'il y a manifestement une discrimination voire un risque de discrimination entre les régions, puisque le dispositif BATOPA va pénaliser davantage la Région wallonne que le nord du pays.

De ce point de vue, les chiffres que vous avez donnés étaient très intéressants. Ce sont seulement 70 % des communes wallonnes qui pourraient conserver un distributeur de billets via les l'application du dispositif BATOPIN, si j'ai bien compris. C'est tout à fait discriminatoire par rapport au nord du pays. Sur cet élément notamment, il me semble que le Gouvernement wallon pourrait saisir le Comité de concertation, et s'immiscer un peu dans le débat pour ne pas le laisser exclusivement aux mains des instances fédérales, même si elles ont la compétence législative en la matière.

Y a-t-il d'autres interventions qui pourraient s'envisager ? Notamment en ce qui concerne la création d'espaces numériques, on a évoqué la fracture numérique. C'est vrai que c'est une difficulté. Il y a des espaces numériques qui sont fiancés par la Région wallonne. Est-ce un biais par lequel la Région pourrait, d'une manière ou d'une autre, essayer de renforcer l'offre de services bancaires ou de services numériques sur les territoires qui la concernent ?

La dernière thématique sur laquelle je voulais vous entendre est sur la question des zones blanches qui est en lien avec cette fracture numérique. Vous avez dit qu'il y avait une espèce d'accumulation de handicaps pour les populations qui sont notamment dans ces zones blanches. Sur cette question, avez-vous des suggestions ou des recommandations à formuler dont la Wallonie pourrait se saisir pour essayer d'assurer une couverture numérique satisfaisante sur l'ensemble du territoire ? Ce serait pour venir en aide à ceux qui sont déjà pénalisés – comme d'autres l'ont dit – et qui ne doivent pas l'être, parce qu'ils vivraient sur un territoire moins facilement accessible, ou moins bien desservi. Quelles propositions pouvez-vous nous faire par rapport aux initiatives que la Région wallonne pourrait prendre complémentirement à celles que les communes peuvent prendre, pour autant que ce soit une bonne solution ?

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je remercie aussi les intervenants, et je souligne l'importance du débat que nous avons aujourd'hui que nous avons déjà depuis quelque temps maintenant, et que nous aurons encore à poursuivre.

Cela conforte nos inquiétudes : on entend aujourd'hui toute une série de choses qui ont déjà été exprimées sur ces bancs. On a à cœur de trouver des solutions, à essayer d'évoluer sur la manière de pouvoir avancer. Je n'aurais pas tellement des questions, mais plutôt des réflexions, notamment sur le fait que l'on a fait remarquer que c'était une évolution de société. Il y a des éléments positifs à la digitalisation bancaire. M. Evrard en a parlé lui-même. Je pense qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, comme on dit souvent. Mais il y a des effets négatifs, et il y a lieu de s'attacher à les résoudre et à les contrer.

Il y a une dimension qui me paraît assez intéressante. On parle souvent ici des distributeurs de billets de banque. En réalité, on parle et on a entendu la problématique des services : les services en ruralités, les services offerts à la population en général, mais aussi les services bancaires qui s'élargissent et qui ne sont pas que la distribution de billets, mais qui est aussi ce que vous avez appelé le *self bank*.

On peut constater que la disparition des guichets et des *self banking* dans les villes, dans les villages pose la difficulté des services. On est en est à parler de la responsabilité sociétale des banques. Je rappelle – c'est la bouteille à encre – que l'on a sauvé le secteur bancaire il y a quelques années en 2008, et on n'a pas l'impression que l'on a le retour d'ascenseur. C'est bien dommage !

Il faudrait avoir ce débat qui ne concerne pas que notre instance de Commission des pouvoirs locaux ou la Région, mais qui concerne aussi le Fédéral, la gestion communale. Qui fait quoi par rapport à ces services, par

rapport à ce fait que dans notre société, les citoyens mettent leur argent sur des comptes en banque et que l'on a l'impression d'être un peu dépossédé in fine de cet argent et de ne pas pouvoir en faire ce que l'on veut ?

Autant je peux entendre qu'il y a un secteur privé et qu'il y a des impératifs économiques, autant il faut sans doute remettre à l'ordre du jour le fait que c'est d'abord un service sociétal, et il y a peut-être d'autres éléments après.

Comment peut-on essayer de trouver des solutions tous ensemble ? Ce n'est pas que la ruralité. On a effectivement la problématique qui vaut aussi pour toutes les Régions, et peut-être davantage la Région wallonne sur les constats que l'on a pu faire tout à l'heure par rapport à BATOPIN.

Je pense que nous devons, ici, émettre un certain nombre de suggestions, voir effectivement si nous avons des dispositions légales à prendre à notre niveau, suggérer – c'est vrai que là l'Union des villes est un partenaire important aux communes des bonnes pratiques et des choses à mettre en place et s'inspirer d'expériences peut-être qui ont été faites dans certaines communes.

On doit aussi négocier ou se concerter avec le Fédéral. Je rappelle qu'ici même on a questionné les uns et les autres sur la problématique de la sécurité et on a parlé tout à l'heure des sécurités dans les communes. Quand on a un distributeur de billets dans une commune, quels sont les impératifs de sécurité, quels sont les coûts pour la commune, et cetera parce qu'il est vrai que c'est peut-être la commune qui va compenser le manque d'autres niveaux.

On avait questionné ici les opérateurs bancaires sur la problématique de la sécurité. On sait que quand on voyage, on croise quand même beaucoup d'ATM un peu partout dans les magasins, dans les grandes surfaces, dans les centres commerciaux, sauf ici ou dans les pays occidentaux ici en Europe et on nous a répondu que c'était pour une problématique de sécurité.

On a eu, dans les années 80 un certain nombre de problèmes de braquages de banques, avec des engins lourds de génie civil et c'est ce qui explique la législation fédérale qui sera excessive en termes d'obligations par rapport à la sécurité. Sachant que l'on a maintenant aussi les valises électroniques qui permettent que les billets soient détruits en cas de problème de hold-up, on pourrait imaginer, je suppose, assez aisément que cela puisse être le cas pour les distributeurs ce qui permettrait peut-être, de manière beaucoup plus légère en ce compris dans les communes, l'implantation de distributeurs ce qui ne résout évidemment pas la problématique du self banking, évidemment.

C'est aussi d'autres formes de réponse que l'on doit pouvoir créer et organiser. On en appelle aussi à une espèce de créativité.

Je pense que tous les niveaux de pouvoirs, communes et régions et Fédéral, les services privés, les banques, et cetera, ensemble, construisons peut-être ce qui pourra être les services intelligents de demain et intelligent ne veut pas dire que digital. Cela veut dire aussi que l'on doit peut-être réinventer notre rapport au service au niveau des citoyens.

Concertation, concertation, et notamment quand on parle de Bpost et de son obligation d'installer dans chacune des communes un distributeur, même si les entités et les communes sont parfois bien grandes, à Havelange effectivement si l'on installe dans le centre d'Havelange un distributeur, cela restera compliqué pour les gens qui sont dans les villages avoisinants. Mais c'est déjà une réponse.

Ce que l'on constate souvent c'est que malheureusement on arrive, comme les carabiniers, trop tard. On a, d'un coup, trois banques qui, à Havelange, ferment leurs guichets. On est pris au dépourvu et on se retrouve, à ce moment-là, à seulement faire appel à Bpost qui a un certain délai de mise en œuvre.

Là, je plaide aussi pour que l'on puisse, peut-être, avec l'Union des villes, essayer de sensibiliser les pouvoirs locaux à s'intéresser à ce qui se passe chez eux. Si je prends ma commune, il ne nous reste plus qu'un guichet. Une banque a fermé le sien et la banque qui reste n'en a plus qu'un sur les deux.

Je vous dirais, bêtement, cela nous pend au nez. Comment s'organiser pour que les autorités locales puissent concerter à temps, avec Bpost, pour que l'on puisse anticiper l'éventuelle fermeture à venir du dernier guichet, si c'était le cas ?

Ce sont plus des réflexions que des questions, mais je rejoins mes collègues sur l'ensemble des éléments qu'ils ont demandé d'approfondir, car il est vrai qu'il est intéressant d'avoir votre sentiment par rapport à votre pratique et vos contacts.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Très brièvement, et je voudrais vraiment axer mes propos par rapport aux communes rurales. Je suis bourgmestre d'une commune de 10 500 habitants et on voit que les services de proximité diminuent.

Si l'on parle de justice de paix – même si c'est au niveau fédéral -, des bureaux de poste, et ici avec les distributeurs de billets, c'est un handicap supplémentaire pour la population des communes rurales essentiellement parce qu'il y a différents problèmes qui se posent, notamment en termes de mobilité. Les seniors n'ont pas toujours un moyen pour circuler dans leur

propre commune, les personnes qui sont plus précarisées. Par exemple, dans ma commune, on a mis en place le service « Taxis seniors » et les seniors peuvent donc bénéficier de ce service tous les jours gratuitement, mais ce n'est pas organisé dans toutes les communes et ce n'est pas faisable dans toutes les communes non plus.

Il y a vraiment ce problème pour les seniors, je pense, où finalement il y a de plus en plus une fracture qui s'opère ou un manque de services qui est organisé.

Je peux comprendre votre réflexion en disant : finalement, c'est à la société, aux communes à organiser tous ces services. Si les communes ne le font pas, il n'y a personne d'autre qui va le faire.

Il faut, avec l'Union des villes et communes, avoir une réflexion avec l'ensemble de pouvoirs locaux par rapport à l'organisation de ces différents services et voir comment les communes pourraient s'inscrire et collaborer pour essayer d'organiser ces différents services, en sachant qu'il y aura différents problèmes qui vont se poser, notamment – je pense que c'est le principal – en termes de sécurité. Les communes, je vais prendre mon administration, on n'a pas de vigile, on n'a pas de service de sécurité. On a la police qui est là, mais qui ne sait pas être présente en permanence. Si l'on commence à organiser des services financiers au sein des administrations communales, comment assurer la sécurité, comment coordonner l'ensemble de ces services dans les petites communes ?

Je pense que tout le monde partage ce constat : il y a une évolution de la société, mais ce n'est pas toujours dans le bon sens. Il y a de plus en plus de personnes qui n'ont plus accès à différents services alors que ces services devraient être disponibles et accessibles en permanence. C'est vraiment, pour les communes rurales, voir comment impliquer davantage les pouvoirs locaux et assurer cette coordination avec les différentes propositions qui sont sur la table. Aujourd'hui, par exemple, avec le projet BATOPIN, en tant que bourgmestre, je n'ai eu aucun contact, parce que je n'ai pas une banque aussi de leur groupe sur le territoire. Il faut aussi éviter que certaines communes soient exclues de l'offre de ce nouveau service qui va être mis sur la table.

Voilà toutes des réflexions, mais je pense que le rôle des pouvoirs locaux est vraiment très important pour assurer l'ensemble de ces services à la population.

M. le Président. – Si l'ensemble des députés s'est exprimé, je vais proposer aux intervenants de réagir aux constats et aux questions qui ont été posées, dans l'ordre que vous souhaitez.

La parole est à M. De Schutter.

M. De Schutter, Directeur de département de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). –

Je vais commencer, mais je laisser évidemment ma collègue compléter mes propos.

Vous avez effectivement noté que, dans notre première intervention, nous n'avons pas évoqué la question de la localisation des services bancaires au sein des administrations communales, pour la simple et bonne raison que, pour nous, il y a une question de principe derrière cela. Je pense que cela a été évoqué lors de plusieurs interventions, mais on fait face à une raréfaction de services, que ce soit au niveau bancaire, au niveau postal. On parlait de mobilité, on a fréquemment, en tout cas par le passé, des fermetures de guichets dans les gares, des fermetures de gares. On a évoqué les services fédéraux, justice de paix. On évoque les permanences du SPF Finances. Ce sont tous des services qui disparaissent progressivement, d'abord en milieu rural, mais cela a été souligné aussi, les villes moyennes, voire les grandes villes connaissent aussi des rationalisations. C'est toute une série de services qui disparaissent.

De manière systématique, on appelle effectivement les communes au secours pour pallier tous les problèmes liés à ces disparitions de services. On demande aux communes de sécuriser les gares. On demande aux communes d'accueillir les agents du SPF Finances pour les permanences.

La commune en tant qu'autorité qui se préoccupe du service aux citoyens est le dernier rempart face à la disparition de tous ces services. Je ne vous cache pas que ce n'est pas une situation recherchée par les communes. Je pense très concrètement que ce n'est pas aux communes de pallier aux acteurs économiques et à leur désinvestissement en termes de niveau de service.

Je me permets de le dire avec force, c'est un service que les communes sont prêtes à faire, mais très honnêtement, elles n'ont pas à le faire et elles le font pour leurs citoyens. Je pense qu'il y a une question de principe de ne pas accepter que ce soit aux communes à pallier les manquements des acteurs économiques ou des autres niveaux de pouvoir, puisque l'on évoquait les services fédéraux notamment.

C'est pour cela que l'Union des villes et communes de Wallonie a sollicité l'État fédéral, puisqu'il est compétent pour ces matières et pour revenir au sujet qui nous occupe. On le réclame aussi au niveau des autres services qui disparaissent, cela me paraît assez évident.

Nous avons sollicité l'État fédéral d'une part pour maintenir le garde-fou qui est présent dans le contrat de gestion de la poste. Garde-fou, nous l'avons souligné, qui est largement insuffisant puisque, on l'a évoqué, un bureau de poste par commune, c'est parfois beaucoup trop peu et il y a une question de distance qui gagnerait à être ajoutée dans le contrat de gestion. Ce ne sera visiblement pas pour celui-ci, mais nous continuerons le combat pour que ce soit dans le prochain.

Nous avons également sollicité l'État fédéral pour qu'il ajoute un volet, parce que ce n'est pas du tout l'objet de la législation, dans le service bancaire de base. Le service bancaire de base, il ne s'occupe absolument pas de la disponibilité des services. Il s'occupe de l'obligation pour les banques de fournir un compte bancaire à l'ensemble des citoyens. On a donc demandé qu'un volet complémentaire et nouveau soit ajouté au niveau de ce service dit « universel », pour justement réglementer la question qui nous occupe aujourd'hui : quel aspect physique aux services bancaires ?

On a la question de la disponibilité des guichets, la question de la concertation avec les pouvoirs locaux, la question du délai qui avait été évoquée dans les questions. Ce sont des questions qui doivent être réglées de manière légale, parce que l'on a une multiplicité des opérateurs et les communes ne peuvent pas – d'ailleurs, les opérateurs ne l'accepteraient probablement pas – avoir des discussions avec chaque opérateur pour essayer d'avoir une vue globale de ce qui va se passer à court et à moyen terme sur son territoire.

C'est vraiment une disposition légale qui doit pouvoir permettre d'y voir clair par rapport à cette question-là et de régler tous les détails qui y sont liés, tant en termes de densité des distributeurs que des modalités pour les déplacer et les supprimer le cas échéant. C'est une revendication forte pour laquelle nous avons des contacts avec l'autorité fédérale.

L'autorité fédérale qui nous dit y travailler. On a reçu des échanges puisque l'on a eu toute une série d'interactions avec le Gouvernement fédéral dans le courant de l'été. On nous promet une initiative qui pourrait répondre à certaines de nos préoccupations, mais nous n'en savons pas plus et l'on ne s'en satisfait pas dans l'état actuel des choses. On espère pouvoir rapidement être tranquilisé par rapport à cette question-là.

En ayant dit qu'il appartient vraiment aux banques d'assurer le niveau de service, je pense que l'essentiel a été dit. Il y a toujours la volonté des communes de pouvoir se poser en garde-fou de situation problématique. Elles le font très bien. Je les salue. Je me répète : ce n'est pas à elles de le faire. Il y a des pratiques qui ne sont pas légion par rapport à l'accueil de services bancaires.

Nous pensons dangereux de s'engager dans cette voie. Ce n'est donc vraiment pas une voie vers laquelle on espère que les communes vont devoir s'avancer. Par contre, il y a vraisemblablement, eu égard à l'évolution sociétale que l'on évoque ici, une réflexion à avoir sur la mutualisation des espaces, la sécurisation d'espaces, pas nécessairement communaux. Je pense qu'il y a aussi des services décentralisés régionaux et fédéraux qui pourraient tout à fait prendre le relais. Ce n'est pas toujours à la commune de suppléer. Il y a

vraisemblablement une réflexion à mener par rapport à cela, mais réflexion – je le dis – qui ne doit pas être perçue par les opérateurs économiques comme étant une volonté pour les communes d'avancer en ce sens.

On marche effectivement sur des œufs par rapport à cette question, parce qu'il ne faut pas encourager un mouvement que l'on dénonce.

On évoquait le rôle de la Région par rapport à cette question. M. Dispa a évoqué la saisine du comité de concertation ; je pense que c'est un levier important. Le comité de concertation n'existe pas que pour le covid. D'autres questions peuvent être sollicitées, notamment celle de la responsabilité sociétale des banques. Le mot a été évoqué et il faut largement le souligner.

Je pense, par ailleurs, qu'au niveau des autres leviers régionaux, il y a certainement une réflexion à mener en termes de centralité. Quel est le niveau d'équipement qui doit être attendu pour des bourgs centres au sein des communes, et quels moyens met-on ? On parlait d'espaces mutualisés, quels moyens met-on pour y arriver ? C'est une réflexion dans laquelle l'autorité régionale pourrait s'engager pour réfléchir à la question de la localisation des services bancaires et des autres services au niveau des zones rurales notamment.

Je ne sais pas si ma collègue souhaite rajouter quelque chose. Je pense avoir brossé l'ensemble des questions qui avaient été posées, ou en tout cas de manière générale.

M. le Président. – La parole est à Mme Delaite.

Mme Delaite, Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Peut-être juste un petit détail pour expliquer comment fonctionne l'action de BATOPIN avec les communes concernées. Nous avons posé la question du fonctionnement de cette concertation au niveau local. Visiblement, BATOPIN dispose d'un programme très particulier qui permet d'identifier les lieux où ils vont implanter leurs machines. Finalement, l'avis des communes ne va porter que sur la précision de la localisation. Je pense qu'ils sont conscients que s'ils posent la question à une commune du besoin d'un distributeur, la commune va forcément répondre par l'affirmative. La concertation est relativement limitée au niveau local avec BATOPIN.

Sinon, je n'ai rien de spécial à rajouter, si ce n'est que comme le disait Mme Galant, le fait de mettre à disposition des locaux dans une administration communale est un métier à part entière que ne pratique pas nécessairement la commune. Certaines communes ont été séduites par cette idée et ont été confrontées à une ampleur de coût assez énorme.

M. le Président. – La parole est à Mme Bovy.

Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats. – Je vais commencer dans

l'ordre des questions qui m'ont été posées. On m'a dit « c'est une évolution de la société vers une numérisation de la société ». C'est une évidence. Qu'il faille accompagner les consommateurs ou les citoyens pour qu'ils puissent être inclus dans cette société, je suis 1 000 fois d'accord. Si Test Achats le fait, je suis 10 fois d'accord. Nous avons une revue qui s'appelle *Test Connect* et qui est vraiment spécifiquement adressée aux gens qui ne partent pas vraiment de zéro, mais qui sont bloqués à plein d'endroits : quand il s'agit de faire un album photo ou autre chose, ou de faire des paiements, ou de payer avec Payconiq, et cetera. On le fait très largement et on trouve qu'il faut le faire. Il ne faut quand même pas oublier que l'on parle ici du compte courant, c'est-à-dire de la cassette qui contient le budget du ménage. C'est encore un peu différent que d'apprendre à être apte à prendre son ticket de cinéma pour gagner du temps. On parle de quelque chose d'essentiel. Dès lors, 1 000 fois oui : pour être intégré dans cette société, il faut aider les gens à l'être. Il ne faut pas non plus nier le fait qu'il y a des gens que l'on ne prendra pas dans ce train-là, de toute façon, et qu'il y a aussi, et je trouve que c'est important, d'autres valeurs à prendre en considération quand on est en train de parler de l'électronique, du numérique pour les services bancaires ce sont les dimensions liberté et sécurité qui sont d'autres dimensions.

On ne peut pas se passer d'un compte à vue, tout le monde est d'accord pour le dire.

La débrouillardise et l'autonomie numérique ne sont pas seules en cause, la liberté est aussi en cause. Il y a la liberté individuelle pour 36 raisons – et il n'y a pas que l'argent gris, ce n'est pas vrai – on peut dire que l'on ne tient pas spécialement à ce que l'on puisse tracer tout ce que je fais avec mon argent. Il y a d'autres paramètres simples, du bon sens de base : que fait-on des enfants ? Vous leur donnez votre carte et votre code PIN, vous n'avez pas le droit. Vous leur donnez de l'argent liquide pour aller faire une petite course. Dans les relations intrafamiliales, et cetera, tout cela a une place. La liberté individuelle est en cause.

Il y a aussi la liberté par rapport au secteur bancaire et à toutes ces sociétés qui sont acteurs dans un paiement électronique. Quand on travaille là-dessus comme je le fais, on voit que vous avez toutes sortes d'acteurs dépendant l'un de l'autre dans la chaîne d'un paiement numérique. Il y a déjà eu des pannes un jour de Noël, et cetera.

Se livrer pieds, poings liés de façon trop massive – je ne dis pas qu'il faut l'éviter complètement, je ne suis pas rétrograde – à des sociétés électroniques, on peut comprendre que cela n'enthousiasme pas tout le monde non plus.

La sécurité est aussi très importante. Je vous ai dit tout à l'heure que les chiffres de phishing ont été monstrueux en 2020, je pèse mes mots. Je suppose que

vous l'avez lu dans la presse. Il faut savoir qu'en 2019, le nombre de fraudes était exprimé à l'unité près par la fédération Febelfin, et les montants détournés aux centaines de milliers, je crois. Non, c'était aussi à l'euro près. Cela est devenu en 2020 aux centaines de milliers et aux millions. Vous imaginez. En plus, ils n'ont pas pris les mêmes chiffres en considération.

Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que cela a explosé. Qu'y a-t-il là derrière ? On peut discuter à perte de vue, mais il y a une part de personnes qui utilisent les moyens de paiement, la banque électronique et le commerce électronique – tout cela forme un tout, c'est difficile de les séparer – sans être suffisamment armées. Elles fonctionnent dans la vie électronique, numérique comme elles fonctionnent dans la vie réelle.

Quand un commerçant lui dit « Madame, faites-moi confiance », vous lui faites confiance. Mais quand quelqu'un vous téléphone en vous disant de vous dépêcher, car votre argent va être volé et qu'il faut vite le transférer vers un compte que l'on ouvre pour vous, il y a des gens qui répondent. J'ai beaucoup – je ne vais pas dire plein – de dossiers où ce sont 20 000 euros, 25 000 euros qui sont partis sur 10 000 plaintes.

Tout à l'électronique pose aussi des questions de sécurité, que ce soit pour les gens qui n'ont pas envie d'être victimes, parce qu'il ne faut pas non plus croire que l'on est si facilement remboursé que cela de l'argent détourné, c'est le contraire. C'est un chemin de croix, et il y a énormément de cas où les banques considèrent que vous avez été acteur de votre propre perte, et donc tant pis pour vous. Ils peuvent le faire dans un certain cadre légal.

Un élément est de pousser les gens vers le tout numérique, un élément est que ce numérique soit suffisamment sécurisé par les organismes bancaires, et aussi que les gens aient l'aptitude d'avoir la vigilance suffisante, pas juste faire ses paiements. C'est un problème complexe.

Pour résumer, je dirais que pour Test-Achats, ce qui est vraiment important, c'est que les gens aient le choix. C'est le choix qui est le maître mot. Je sais que cela ouvre plein d'avantages et que cela convient à plein de situations, à plein de moments, à plein de gens, et cetera. Ce que les consommateurs ne veulent pas, c'est qu'on leur retire ce choix.

Les commerçants ne constituent pas le *membership* de Test-Achats. Je vais quand même dire deux mots surtout pour les petits commerçants. Il est évident que le tout numérique ne pose pas beaucoup de problèmes pour les grandes surfaces, mais cela peut en poser pour les petits commerçants. Vous l'associez avec des propositions de lois qui veulent obliger les commerçants à proposer au moins un moyen de paiement numérique, et cetera.

C'est pousser la contrainte dans le même sens, mais là sur les commerçants. Les paiements électroniques, on a beau dire que cela est moins cher, cela a un coût. Cela pose des problèmes aux petits commerçants, mais ce n'est pas à moi à développer cette question. Il faut aussi l'avoir à l'esprit dans des petites communes, là où il y a plus de petits commerces, plus de marchés, plus de commerçants qui n'ont pas la même structure dans ces moyens de paiement.

Concernant ce qu'il se passe au niveau du Fédéral, Test-Achats fait effectivement partie du NRPC, cette plateforme que nous avons demandée dans la pétition dont je vous ai parlé tout à l'heure. Nous demandions, parce que cela existe aux Pays-Bas, que cette plateforme soit mise sur pied. C'est une plateforme de réflexion sur l'évolution des services bancaires. Oui, nous plaçons beaucoup d'espoir là-dedans, même si cela ne mènera peut-être pas à des contraintes. Je ne sais pas exactement à quoi cela mènera, car cela vient de commencer. Il y a plusieurs groupes de travail, dont un sur le cash.

Aux Pays-Bas, cela fonctionne pas mal parce que, justement, c'est un endroit où l'on écoute les différents représentants...

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Excusez-moi, pouvez-vous nous expliquer parce que c'est intéressant ? On n'a pas connaissance de cette plateforme. Est-elle nouvelle ? Est-ce une initiative du Fédéral ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bovy.

Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats. – C'est nouveau et c'est une initiative de la Banque nationale. C'est quelque chose que nous demandions depuis 2019 dans notre pétition. Je ne dis pas que la Banque nationale s'est inclinée devant Test-Achats, mais je n'ai pas entendu d'autres acteurs le demander depuis lors.

C'est quelque chose qui fonctionne aux Pays-Bas et qui réunit des représentants des banques, des représentants des commerçants, les cartes et les consommateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – C'est fort bien, mais je pense que les communes devraient être représentées.

M. le Président. – La parole est à Mme Bovy.

Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats. – Le SPF Économie y est représenté.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – C'est une des questions que j'avais effectivement posées à l'Union des villes et communes.

M. le Président. – La parole est à Mme Bovy.

Mme Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats. – Les travaux viennent de commencer cet été, c'est donc quelque chose de nouveau, qui s'appelle NRPC, National Retail Payments Committee, avec différents groupes de travail qui viennent de commencer leurs travaux en juin. On s'est partagé le travail parce qu'il y a quatre groupes de travail. On a donc de l'espoir de ce côté-là.

Je voudrais lever une petite ambiguïté sur « service bancaire de base » et « service bancaire universel » parce qu'ici on dit peut-être l'un pour l'autre. Le service bancaire de base est un « machin » encadré au niveau européen, où la Belgique a été précurseuse, donc c'est très bien. C'est un service bancaire de base pour des gens non bancarisés, une des conditions est donc de ne pas être bancarisé. C'est un service à part que les banques sont obligées de donner.

Il y a alors autre chose, qui est nouveau, dont vous avez sans doute entendu parler dans la presse : le ministre Dermagne s'est penché sur la question – c'est un gentleman's agreement, donc ce n'est pas par la voie légale – d'un service bancaire universel. La charte est signée ces jours-ci par la majorité des banques belges. Chez Test-Achats, cela ne nous satisfait qu'à moitié sur son contenu parce que c'est un service limité à 60 euros – ce qui n'est pas mal, on trouve que c'est trop – et qui contient un certain nombre de services. Par exemple, notre déception est la gratuité des retraits dans la banque elle-même, ce qui est le cas de la majorité des banques aujourd'hui, donc ce n'est pas vraiment un cadeau.

Par contre, ce que l'on demandait, c'était la majorité, surtout avec des projets comme BATOPIN ou JoFiCo, quel que soit le distributeur, c'est intéressant que ce soit compris dans le pack, ce n'est pas vraiment une gratuité. Je ne dois pas dire « gratuité », je dois dire « compris dans les 60 euros du pack ». Il y aurait des retraits. Je ne sais plus les détails. C'est une très bonne idée. Le problème est que, dans la charte signée, c'est dans le réseau de la banque elle-même. Quand vous enlevez les agences et que vous enlevez les distributeurs, c'est très sympa de vous offrir les retraits gratuits, mais à la limite vous ne savez plus les faire. On peut donc dire que c'est un peu décevant.

Par contre, Test-Achats salue ce service bancaire universel pour une raison qui est vraiment liée à cette audition : c'est la première que, au niveau politique, on exprime de façon officielle le fait qu'il y ait un souci pour plein de consommateurs et pas juste pour des groupes de niche. C'est aussi très important de dire que les seniors sont fort représentés dans les gens en difficulté, c'est vrai que les gens précarisés sont

surreprésentés, mais nous insistons pour dire qu'il y a des tas de gens qui ne rentrent pas dans ces deux catégories et qui n'ont pas le matériel adéquat, qui pour d'autres raisons sont en difficulté. Il ne faut pas oublier cela, c'est important de chaque fois le rappeler. Sinon, beaucoup de discours ont tendance à dire que c'est problème des seniors et des gens précaires, ce qui n'est pas vrai.

On salue donc ce service bancaire universel sur son principe parce que le politique s'est penché sur la question et a réussi à faire accepter à la majorité des banques de reconnaître implicitement qu'il y avait un problème, même si le résultat nous déçoit un peu.

C'est le moment de faire une petite rectification : les retraits gratuits dans le propre réseau des banques, le Lion Account est aujourd'hui le seul – à ma connaissance, je ne peux pas me tromper parce que normalement c'est mon créneau – à faire exception. Par contre, ne sont pas rares les banques... Pardon ?

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, c'est le Lion Account chez ING. Leur lion orange, leur compte « sérieusement gratuit » ! Parce qu'ils ont fait toute leur publicité sur le compte « sérieusement gratuit » quand ils l'ont lancé. Maintenant, leur compte sérieusement gratuit... Nous, chez Test-Achats, on a joué sur le mot en disant : maintenant, leurs retraits sont sérieusement payants puisque, sur leur compte électronique qui était gratuit, ces retraits sont devenus payants.

Par contre, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a plusieurs banques où les retraits dans les réseaux des autres banques sont payants. C'est dû au fait qu'eux ont quelque chose à leur payer.

Sur les perspectives, je voulais dire une chose. Je reviens un peu sur la discussion. Est-ce aux communes ? Qui doit assumer ce service si les banques ne le font pas ?

Je reviens aussi sur ce gentleman's agreement qu'ils ont signé. Actuellement, à partir du moment où l'on est d'accord pour dire que ce service est un service important, basique. Quand je dis ce service, je suis vraiment très contente que, aujourd'hui, vous élargissiez le débat : pas seulement aux ATM, mais aussi aux machines qui permettent de faire des virements, ce qui aide la personne qui n'a pas le matériel chez elle, aux autres choses que les retraits d'argent, aux autres services bancaires. *Self bank*, imprimantes et retraits d'argent : les trois volets.

Parce que, pour les imprimantes, les extraits restent le moyen de preuve le plus communément admis.

On peut dire aux gens : vous n'avez qu'à avoir un compte, un disque dur, un compte dans le *cloud*. D'accord. Êtes-vous prêts à dire cela à tous les gens qui

n'ont pas un compte dans le *cloud* : vous êtes un dinosaure et payez pour avoir vos extraits papiers ? Je trouve que c'est un langage inacceptable aujourd'hui pour la population belge. Cela ne va pas.

Je voudrais dire que si les banques, soit parce qu'elles étaient de bonne volonté, soit parce qu'on les y pousse, voulaient avoir un peu d'imagination, ce n'est pas à nous à avoir des idées pour eux. Je sais simplement que, dans d'autres pays, il existe des banques – j'invente, peut-être que cela ne leur convient pas – itinérantes. Comme les *food trucks*, vous avez des *bank trucks*. Je ne sais pas si c'est une solution en Belgique. C'est aux banques à dire : que peut-on faire si l'on a une obligation de résultat de rendre ce service ?

Ceux qui demandent éventuellement de rendre les appareils qui seraient dedans compatibles aux logiciels des différentes banques. Il y a aussi des appareils – j'en ai vu – d'une firme italienne qui sont des *self banks*, mais qui intègrent les logiciels des différentes banques. Chaque banque n'est donc pas obligée d'avoir son *self bank* si elles pouvaient se mettre d'accord pour avoir des machines...

Je ne sais pas. Ce n'est pas à nous à trouver la solution. C'est à eux à trouver les solutions qui sont économiquement pour elles les moins coûteuses. Je ne leur demande pas de se ruiner en appareils. Je leur demande de trouver des solutions, comme une obligation de résultat. Je trouve que c'est vraiment important.

Je voulais encore dire une chose. Quand on parle des espaces, je pense aux écrivains publics qu'il y avait dans le temps. Je rêvais de faire cela, de m'asseoir et d'écrire les lettres d'amour à la place des gens. Maintenant, on parle dans les banques, pourquoi pas, comme dans les bibliothèques, des espaces numériques pour que les gens puissent aller faire leurs recherches, leurs démarches.

Il ne faut pas oublier que, quand on parle de services bancaires, on parle de quelque chose de particulier. Quand on vous dit toujours – je ne suis pas experte en technologie – : attention au wifi public, et cetera. On ne parle pas de n'importe quoi non plus.

Je ne suis pas apte à dire ce qui est sûr et ce qui ne l'est pas, mais il faut rester prudent quand on parle de la gestion du patrimoine des citoyens.

Voilà, j'ai fait le tour de tout ce que l'on m'a demandé.

M. le Président. – Merci beaucoup. Je m'excuse, mais l'heure tourne. J'espère qu'il n'y a pas, sauf impérativement, une question complémentaire. Parce que j'aimerais appeler les trois autres invités, leur permettre de s'exprimer, d'avoir aussi un temps de questions-réponses, clôturer les auditions vers midi et demi et reprendre l'après-midi avec les nombreuses questions que vous avez déposées.

Je voudrais remercier l'Union des villes et communes et Test-Achats. Merci de votre participation et de l'éclairage que vous avez pu donner. J'invite les autres intervenants à venir nous rejoindre ici s'ils m'entendent. Je prie d'excuser les autres intervenants, mais également les députés qui sont de l'autre côté pour l'inconfort sonore, puisqu'effectivement, nous sommes tributaires, victimes des travaux qui sont effectués juste à côté.

Je sais que cela pose énormément de problèmes d'audition et de compréhension. On ne sait rien y faire, malheureusement, on doit les subir.

Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de votre participation qui va apporter un éclairage nouveau sur la problématique qui nous occupe. Le principe de la commission serait d'abord de vous entendre une petite dizaine de minutes à tour de rôle, puis les députés déposent leurs questions, et puis un débat questions-réponses.

Nous commencerions par Mme Fily, qui est la Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité. Ensuite, M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost. Puis, Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo. C'est l'ordre que l'on m'a communiqué, s'il vous agrée, on peut s'y tenir.

Audition de Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité

M. le Président. – La parole est à Mme Fily.

Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité. – J'ai une présentation PowerPoint, je suis connectée, mais je ne la vois pas. Je ne sais pas si cela se fait automatiquement. J'ai la connexion, mais...

M. le Président. – On regarde, nous allons tâcher de vous connecter.

Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité. – Avant toute chose, je voudrais effectivement vous remercier d'avoir invité Financité à cette audition sur un sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

Financité travaille notamment sur les questions d'inclusion financière depuis de nombreuses années. On parle d'inclusion financière quand tout un chacun peut accéder et utiliser les services financiers dont il a besoin pour mener une vie normale dans la société dans laquelle il appartient. Je suis un peu bloquée.

M. le Président. – Nous essayons d'appeler le service pour essayer de trouver une solution.

Ce que l'on peut faire, c'est inverser la prise de parole, comme cela on a le temps de trouver.

Si M. Smets n'a pas besoin de... si ?

Madame Wathelet, vous en avez besoin ? Non ?

Audition de Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo

M. le Président. – La parole est à Mme Wathelet.

Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo. – Mon introduction ne marchera plus, puisque je désirais introduire en disant que je conclusais. Maintenant, je ne conclus plus.

Cela n'empêche que ce qui a déjà été dit tout à l'heure, malheureusement ou heureusement, vous allez le réécouter. D'un côté, c'est rassurant. De l'autre, cela montre aussi que le manque de guichets automatiques concerne tout le monde et qu'il est plus que temps de s'en emparer.

Tout d'abord, je tenais à vous remercier de nous associer aux travaux de votre commission et de permettre l'apport de notre expertise. Je vais me présenter en quelques mots. Je ne sais pas si tout le monde connaît Énéo.

Je représente Énéo en tant que secrétaire politique. Énéo, c'est quoi, c'est qui ? C'est un mouvement social des aînés qui est proche de la mutualité chrétienne. Nous sommes aussi reconnus en éducation permanente. On fait donc un travail régulier avec nos 40 000 membres et on essaie de pouvoir amener toute une série de questions et de faire de nos membres et de nos volontaires, des CRACS, c'est-à-dire des citoyens responsables actifs et solidaires.

Mon propos d'aujourd'hui va comporter deux parties. La première sera axée sur les difficultés que rencontre notre public face à la disparition des distributeurs automatiques de billets. La seconde nous conduira tout naturellement à parler du fameux projet Batopin et de son inadéquation avec le nouveau service bancaire dit universel dont Mme Bovy nous a parlé tout à l'heure.

L'analyse des données nous montre aujourd'hui que la répartition des 3 720 points de retrait sur le sol belge est aujourd'hui particulièrement inégale.

Si certains endroits sont relativement bien équipés, il reste que 63 % des petits villages et villes en Wallonie ne disposent aujourd'hui pas de distributeur de billets. Il y a encore 14 communes wallonnes qui en sont totalement dépourvues. Je ne vais pas vous les citer, mais il y en a une tout près qui s'appelle Onhaye, et tout cela malgré le contrat de gestion avec Bpost.

La suppression des ATM et la fermeture des agences de proximité sont une conséquence directe de la

digitalisation de notre société. C'est d'ailleurs devenu aujourd'hui une lapalissade de le dire. Dans ce contexte, la suppression des points physiques permettant d'avoir accès à ses comptes suppose donc que l'on peut y avoir accès par un autre canal ; celui de la numérisation. Parler donc du manque de guichets automatiques bancaires, c'est donc évidemment parler de la numérisation.

Or, on a déjà entendu ces chiffres ce matin, mais 10 % de la population belge n'a pas de connexion internet. Parmi les personnes âgées, entre 65 et 74 ans, 28 % n'ont jamais utilisé internet. En Wallonie spécifiquement, selon le baromètre de maturité numérique des citoyens wallons de 2019 – dernier réalisé – c'est 42 % des aînés âgés de 75 ans et plus qui ne sont pas connectés à internet. Concernant plus particulièrement le secteur bancaire, 27 % des 55-74 ans n'ont jamais eu recours à l'*e-banking*.

Ces derniers chiffres n'évoquent même pas les personnes qui ont au-delà de 75 ans. D'ailleurs, le seul baromètre numérique en Belgique qui évoque les 75 ans et plus, c'est celui de la Wallonie. Cela signifie que l'on n'évoque même pas les personnes qui sont au-delà de 75 ans. Cela ne permet pas d'une part d'avoir une vue tout à fait pertinente et complète de la situation, mais l'exclusion de cette tranche de la population dans les études envoie un message assez fort. C'est-à-dire que passé 75 ans, vous n'êtes même plus considéré comme un potentiel utilisateur des outils numériques.

On constate donc que le public des aînés n'est donc pas le plus connecté, même si certains et certaines s'en sortent particulièrement bien, mais c'est loin d'être une majorité.

Par ailleurs – ma deuxième lapalissade du jour –, les personnes vieillissantes ne sont pas les plus mobiles. Elles ne savent plus marcher de longues distances. Parfois, elles ne savent plus conduire ou n'ont pas de moyen de transport personnel ; la pension ne leur permettant pas d'en posséder un. C'est un petit clin d'œil à la réforme en cours.

Les personnes âgées sont donc doublement punies par la disparition des guichets automatiques. Parce qu'un témoignage est toujours plus éclairant que 10 000 études, je me permets de vous livrer ici, celui d'une de nos membres.

Mireille habite dans les campagnes wallonnes. Elle a une agence dans son village. Elle sait s'y rendre à pied et peut effectuer ses virements, retirer du cash et imprimer ses extraits de compte au distributeur automatique qui trône à l'extérieur de l'agence. Même quand celle-ci est fermée, Mireille a accès à ses comptes via ce guichet automatique. Récemment, l'agence a fermé. Les guichets ont disparu. Le distributeur automatique le plus proche est à 20 kilomètres, mais ne

permet pas de faire d'autres opérations que de retirer ou déposer du cash et de consulter ses comptes.

Mireille n'a pas de voiture et ses enfants n'habitent pas dans les environs. Aujourd'hui, c'est donc une véritable expédition pour elle si elle veut exercer son droit, celui de disposer de son argent. Elle ne s'y rend qu'une fois par mois, doit retirer de gros montants et gérer ses comptes à l'aveugle puisqu'elle ne sait plus consulter ses comptes régulièrement. Elle vit dans l'angoisse d'être à découvert. Elle se sent dépendante de ses proches alors qu'avant elle pouvait se débrouiller seule. Puis, faire étalage de sa situation financière à ses enfants la met extrêmement mal à l'aise.

Des personnes dans le cas de Mireille, il y en a des centaines, d'autant qu'aujourd'hui, les personnes de plus de 65 ans représentent 25 % des clients des instituts bancaires en Belgique. Un quart des clients, aujourd'hui, du secteur bancaire est donc âgé de 65 ans et plus.

Il est donc primordial pour toutes ces personnes de conserver ces points physiques, ces points d'ancrage, car même si l'on déploie des moyens pour la formation, pour l'accès aux équipements numériques, certains ne passeront jamais le cap du numérique pour toute une série de raisons. Madame Bovy l'a déjà évoqué tout à l'heure.

Je le répète, c'est un leurre de croire que tout le monde sera capable d'utiliser le numérique demain. Nous devons donc prendre conscience que les agences et les distributeurs automatiques de billets restent, pour une partie de la population, le seul moyen d'accéder à leurs comptes. Ces personnes doivent-elles donc être condamnées à l'exclusion des services bancaires, car elles ne peuvent accéder physiquement à ces terminaux ? Laisserons-nous dans l'impossibilité d'exercer leurs droits de disposer de leur argent ?

Le projet Batopin ne risque pas d'améliorer la situation actuelle. Ce projet, qui réunit les quatre plus grandes banques, prévoit le placement d'un réseau de près de 700 distributeurs qui remplaceront les 2300 qu'ont ensemble les quatre banques à l'initiative du projet. Comme l'a dit Mme Bovy, ces distributeurs seront monotâche. Plus question de réaliser d'autres opérations que le retrait de cash ou le dépôt. Que les banques mutualisent leurs ressources, c'est une excellente nouvelle. Que cette mutualisation engendre des inégalités et des exclusions est déplorable. D'autant plus lorsque l'une d'entre elles est une banque publique. On fera d'ailleurs remarquer qu'être une entreprise publique ne signifie apparemment pas qu'il faille remplir ces missions de service d'intérêt économique général, comme le préconisent notamment les textes européens.

Certes, le tout nouveau contrat de gestion avec Bpost offre certaines garanties pour les cinq prochaines années. Je rappelle encore que, malgré ce contrat,

14 communes sont dépourvues de guichets automatiques aujourd'hui. Cependant, le rachat par BNP des parts de Bpost, faisant de BNP l'actionnaire à 100 %, est loin d'être rassurant. Bpost quitte en effet le giron des entreprises publiques. Que se passera-t-il dans cinq ans, une fois le septième contrat de gestion accompli ?

L'un des arguments avancés est souvent celui de la diminution des transactions en cash. Or, en moyenne, le Belge retire de l'argent liquide toutes les quatre semaines et environ la moitié des transactions sont réglées en cash. Par ailleurs, Mme Bovy l'a rappelé tout à l'heure, quand on n'a plus accès au cash, n'est-ce pas évident que les transactions en liquide diminuent ? Le paradoxe, dans toute cette histoire, c'est que dans le même temps, le secteur financier et le Gouvernement fédéral viennent de signer un protocole instituant le service bancaire universel, un service qui nécessite la présence d'agences et de guichets automatiques pour être effectif. Donc, d'un côté, les quatre grandes banques du pays qui détiennent 73 % des comptes à vue en Belgique mettent sur pied un projet qui risque d'augmenter l'inaccessibilité des services bancaires pour toutes les personnes qui ne sont pas digitalisées ; de l'autre côté, le secteur financier s'accorde sur un protocole qui est censé garantir l'accessibilité des services bancaires pour ce même public. C'est comme si l'on offrait un vélo sans les roues.

Au regard de ce qui est en train de se dérouler sous nos yeux, sans que l'on puisse réellement le voir d'ailleurs, nous aimerions vous adresser deux questions en guise de premières conclusions.

À partir de quand estimez-vous que les banques ne remplissent plus leurs obligations d'intérêt général ? Est-ce au pouvoir public, et donc aux citoyens, à assumer les manquements du secteur financier ?

Enfin, l'ensemble de ces constats nous amène à porter devant vous quelques recommandations qui nous paraissent fondamentales pour éviter de créer des situations d'injustice et de précarité. Pour être sûr de ne pas être mal comprise, Énéo ne s'oppose pas au train numérique, mais plaide pour continuer à maintenir des alternatives efficaces, efficientes et surtout effectives.

On aimerait vous proposer de :

- maintenir un nombre raisonnable de guichets automatiques où il est possible de réaliser plusieurs opérations manuelles ;
- veiller à l'accessibilité de ces dispositifs, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées ;
- mettre en place un réseau de bureaux accessibles avec du matériel informatique et une connexion internet à disposition ;
- encourager les banques à investir massivement dans des formations à l'e-banking.

M. le Président. – Sommes-nous techniquement prêts pour entendre une prochaine audition ?

Retenez-vous le coup Mme Fily ?

*Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL
Financité
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à Mme Fily.

Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité. – J'aurai du mal, parce que j'ai quelques données à montrer et quelques graphiques à décrire sans le support d'un PowerPoint.

Je vous remercie pour cette invitation pour un sujet qui nous tient particulièrement à cœur chez Financité. On a déjà parlé de la digitalisation et de son impact sur certaines parties de la population. Je ne reviendrai pas là-dessus, parce que je partage ce qui a été dit précédemment par Mme Bovy et par Mme Wathelet. Nous avons d'ailleurs partagé une campagne commune sur la digitalisation bancaire et les seniors.

Je vais me concentrer plus particulièrement aujourd'hui sur le cash et les distributeurs de billets. Je vais rappeler rapidement quelle est la nature du cash. À la différence des autres moyens de paiement qui sont émis par la société commerciale, le cash est un bien public, un bien commun qui est hors marché. Il a aussi seul court légal dans toute la zone euro.

En Belgique, il manque un élément : il n'y a pas de sanction en cas de refus de paiement par cash. Par exemple en France, un commerçant qui refuse un paiement par cash est passible d'une amende de 125 euros.

Le cash permet une certaine forme de résilience, notamment de faire face à des crises diverses. On est confronté à des pannes électriques de longue durée – l'on sait ce que c'est récemment – des pannes de réseaux comme des pannes de Bancontact, ou bien des cyberattaques, ce qui a malheureusement tendance à se développer.

Le cash permet aussi de protéger notre vie privée. Avec tous les autres moyens de paiement qui tracent toutes les transactions, on sait absolument tout de notre vie privée, de ce que l'on fait, des personnes avec lesquelles on est en contact, de nos préférences, à la limite même de nos choix politiques, notre orientation sexuelle, et cetera. L'on sait absolument tout au travers nos paiements.

Le cash contribue aussi à l'inclusion financière pour toutes les personnes qui sont particulièrement dépendantes du cash parce qu'elles ne sont pas incluses au niveau financier.

Par ailleurs le cash limite notre dépendance aux banques, parce que l'on peut ainsi accéder à notre argent autrement que via le système bancaire. Libre à chacun de vivre entièrement en cash s'il le souhaite.

À partir du moment où l'on serait complètement dépendants des moyens de paiement électroniques, sans plus de possibilité de retirer note argent notamment des comptes d'épargne, il serait beaucoup plus facile d'imposer des taux négatifs sur les comptes d'épargne, et plus facile d'augmenter les frais sur tous nos produits bancaires, à partir du moment où l'on serait complètement pieds et points liés avec le secteur bancaire.

Je vous présente quelques données sur les préférences pour les espèces par groupes sociodémographiques. C'est une étude qui a été faite par la BCE et qui a été faite aussi aux Pays-Bas et en Allemagne. Ce n'est pas spécifique pour la Belgique, mais on a deux pays intéressants : l'Allemagne est un gros utilisateur de cash et les Pays-Bas moins.

On s'aperçoit qui a une préférence pour l'usage du cash. Comme vous pouvez le voir, ce sont les personnes à faible revenu, les personnes qui n'ont pas fait de très longues études, et question d'âges, plus particulièrement les personnes âgées. Même si l'on trouve une préférence de cash dans toutes les catégories – en revenus, en niveaux d'éducation et en âge. L'on voit un public un peu plus fragilisé qui est davantage dépendant du cash.

En ce qui concerne les transactions en cash, cela a déjà été évoqué. Là aussi, une source fiable, c'est l'étude de la BCE publiée en 2020 sur des données de 2019. En Belgique, 58 % des transactions totales des particuliers ont été faites en espèces. Ces paiements représentaient 33 % de la valeur de toutes leurs transactions. On avait un paiement en liquide contre un demi-paiement en cash ou deux paiements en liquide contre un paiement par carte.

On n'a pas les données pour 2020. On sait que 2020 est une année particulière. On va voir comment les choses ont évolué. Même si les transactions par cash ont légèrement diminué dans le temps.

Il nous semble un peu rapide de déjà tirer des conclusions sur ce qu'ont été les transactions pendant la période de la crise sanitaire, notamment tout au début, puisque l'on ne savait pas précisément comment le virus se transmettait donc tout le monde était particulièrement prudent.

Un point aussi sur lequel on ne fait peut-être pas assez attention, c'est que l'on constate une augmentation du nombre de billets en euros en circulation et cela c'est typique des périodes de crise. Lorsque l'on ne se sent pas très rassuré, il y a une demande beaucoup plus forte d'émission de billets en euros. On le voit très fortement. La ligne bleue qui représente 2020, c'est ce que l'on a appelé le paradoxe

dans l'évolution du cash, mais effectivement le nombre de billets en circulation augmente, pas simplement pour effectuer des transactions, c'est aussi parce qu'en période de crise on garde de l'argent par précaution, par sentiment de sécurité. Bien sûr l'euro est une monnaie à laquelle on a confiance dans le monde et il y a une partie qui a été tenue hors zones euro. Mais c'est quand même quelque chose qu'il faut noter. On est face à une augmentation du nombre de billets en circulation.

Quand l'on regarde, cette fois, les retraits aux distributeurs. Il est intéressant de regarder le nombre de retraits, les montants retirés et le nombre de distributeurs de billets. En fait, l'année de pic en matière du nombre de retraits, c'est 2015 donc près de 290 millions de retraits. Quand on regarde les montants retirés, c'est aussi en 2015, on a dépassé les 40 milliards d'euros retirés. Donc 2015, je la pointe parce que c'est une année importante.

Quand on regarde la suite, c'est l'évolution du nombre de distributeurs de billets. On voit que l'année où il y a eu le plus grand nombre de distributeurs de billets disponibles en Belgique, c'est en 2015.

Pourquoi en 2016, cela diminue-t-il ? Alors que si effectivement c'était une question de moindre intérêt pour le cash de la part des utilisateurs, on n'aurait pas dû avoir à partir de 2016, 2017, 2018 une diminution du nombre de distributeurs puisqu'en 2015, c'est justement l'année où il y a eu le plus grand nombre de retraits et les plus importants montants retirés. Ce n'est pas, on en a parlé tout à l'heure, la question de l'œuf ou la poule, mais là c'est bien une question d'offre. C'est l'offre de distributeurs qui a diminué et qui a eu aussi pour conséquence un moindre retrait dans les distributeurs.

Si l'on regarde la carte des distributeurs de billets qui a été publiée par *L'Écho*, on voit effectivement une très mauvaise répartition des distributeurs de billets en Belgique, entre les régions, entre le nord et le sud.

Aussi en termes de distance parce qu'effectivement on s'intéresse à la question des cinq kilomètres d'accès mentionnée par Batopin, mais regardons ce qu'est la réalité aujourd'hui. C'est que 60 % des Belges ont accès à un distributeur dans un rayon de moins de un kilomètre et 22 % des Belges ont accès à un distributeur entre un kilomètre et deux kilomètres. D'où cela sort-il que cinq kilomètres devraient être la nouvelle norme ?

Passer le projet Batopin, cela va conduire effectivement à un allongement très important de la distance pour accéder à un distributeur de billets. Je n'ai pas voulu alourdir, mais par exemple, en Autriche, la plus grande majorité des gens ont accès à un distributeur de billets à moins d'un kilomètre, à 850 mètres, de mémoire.

Un point aussi intéressant est de savoir comment se situe la Belgique en nombre de distributeurs par million d'habitants au sein de la zone euro. Pendant très

longtemps, la Belgique a fait partie des pays les mieux équipés en distributeurs de billets en Europe. On la trouvait en deuxième position, troisième position pendant très longtemps.

Là ce sont des chiffres de 2019, vous voyez donc qu'elle se situe plutôt en milieu de tableau. Cela veut dire que l'on n'est plus champion en matière de distributeurs de billets par million d'habitants.

Mais ce qu'il est intéressant aussi à noter, ce sont les Pays-Bas parce que dans le projet Batopin, les Pays-Bas servent de référence.

Or, comme vous le voyez, les Pays-Bas, c'est le plus mauvais élève de la classe, c'est là où il y a le moins de distributeurs de billets par million d'habitants.

Revenons au projet qui nous occupe, le projet Batopin. Je ne dirai rien du projet JoFiCo parce que l'on en a déjà parlé et il faudra voir sur la durée, mais on sent bien que c'est plutôt une mutualisation des coûts et pas une volonté affichée, en tout cas, de réduction du nombre de distributeurs de billets même si entre le début de JoFiCo et maintenant il y a une petite baisse du nombre de distributeurs de billets, mais cela ne fait pas partie du projet annoncé de réduire de manière drastique le nombre de distributeurs de billets.

Par contre, le projet qui nous inquiète beaucoup c'est celui des quatre plus grandes banques du pays qui prévoient de supprimer progressivement, passer des 5 062 distributeurs de billets qu'ils avaient, et à mon avis il y en a déjà encore moins, soit quand même 73 % du parc, vers 2 000 à 2 400 distributeurs neutres installés sur 650 à 750 emplacements d'ici 2024-2025.

Je voudrais d'ailleurs remercier particulièrement cette commission, parce que c'est lors de l'audition de BATOPIN, que vous avez organisée en janvier, que même nous, chez Financité, on a pris la mesure du contenu du projet. Entre ce que l'on trouve sur le site et ce que vous avez collecté comme données et informations lors de cette audition, il y avait beaucoup d'informations supplémentaires. Je vous remercie, parce que cela nous a mis la puce à l'oreille.

Je ne reviens pas sur tout ce qui a été évoqué et qui est maintenant connu. Nonante-cinq pour cent de la population aura un accès dans les cinq kilomètres. D'où sortent ces cinq kilomètres ? Pourquoi les Pays-Bas devraient-ils nous servir de référence ?

Pour le choix des sites, BATOPIN semble très fier de son modèle, il utilise un algorithme avec des critères que l'on ne connaît pas. On peut aussi s'étonner parfois des lieux privilégiés, comme les gares, mais tout le monde n'est pas non plus navetteur, comme les aéroports, que l'on peut comprendre, comme les centres commerciaux. Pourquoi les centres commerciaux et pas plutôt les centres-villes qui sont déjà en difficulté ?

Les problèmes que l'on voit avec le projet BATOPIN, c'est que l'on n'a eu aucune implication ni des autorités ni des usagers. Concernant l'Autorité belge de la concurrence, chez Financité, on s'est étonné que les quatre plus grandes banques du pays, a priori concurrentes sur le même marché, mettent en place un projet visant au final à réduire le service aux consommateurs. En droit de la concurrence, il y a des règles en matière de création d'entreprise commune. À partir du moment où plusieurs entreprises créent une entreprise commune et génèrent ensemble un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros, elles ont l'obligation de le notifier de manière préalable à l'Autorité de la concurrence.

L'Autorité belge de la concurrence nous a donc bien confirmé que ni le projet JoFiCo ni le projet BATOPIN ne leur avaient été notifiés et qu'ils allaient voir ce qu'il en était, ce que ces entreprises auraient dû faire. On va donc suivre ce qui va se passer. On en a aussi profité pour soulever la deuxième question : en droit de la concurrence, normalement, il n'est pas très logique que des entreprises se mettent d'accord pour réduire le service aux consommateurs.

Sur la base de tout cela, nous avons donc lancé une campagne appelée « Soyons cash et touche pas à mon Bancontact », où nous avons plusieurs actions, dont une pétition qui est toujours en cours, une pétition en ligne, mais aussi une pétition sous forme papier. On se rend sur les marchés pour contacter des gens en difficulté à utiliser à nouveau un distributeur de billets parce qu'elles n'en trouvent plus.

Nous avons identifié des impacts négatifs pour les usagers. Cela veut dire que, si ce projet aboutit en l'état, un tiers du parc total des distributeurs de billets aurait disparu d'ici 2024. On aura davantage de communes sans distributeur ; dans le projet actuel, c'est 29 communes qui seront sans distributeurs. Il y aura aussi une distance plus longue à parcourir : un kilomètre pour 60 % des gens et 82 kilomètres à moins de 2 %. Pour une majorité d'usagers, où qu'ils habitent, il y aura une plus grande distance à parcourir. Il y aura davantage recours à la voiture, ce n'est pas a priori pas trop dans l'air du temps. On ne va pas faire cinq kilomètres à pied et il n'y a pas toujours les transports publics adéquats pour tout le monde.

Il y aura davantage d'exclusion pour les personnes qui dépendent du cash. On parle beaucoup des consommateurs, mais comme Mme Bovy l'a dit, il faut aussi penser aux petits commerçants, parce qu'ils vont avoir beaucoup plus de difficultés à aller déposer leur cash.

Il y aura une probable tarification des retraits et des dépôts. Comme BATOPIN est une entreprise séparée des autres banques, même si elle n'a rien annoncé de tel, on n'imagine pas qu'à terme il n'y aura pas une tarification des services.

Un point également important, c'est que cela va être une occasion supplémentaire pour fermer des agences. Cela a déjà été évoqué. Quand on supprime les imprimantes, quand on supprime les machines pour effectuer les retraits, quand on supprime aussi les distributeurs de billets et que les agences ne sont plus ouvertes que sur rendez-vous, quel est l'intérêt de maintenir encore une agence ? Il n'y a plus de flux, il n'y a plus personne qui vient. Cela va donc être une raison supplémentaire pour fermer davantage d'agences. Sauf dans les communes où il y a une clientèle intéressante parce qu'elle a les moyens pour faire des investissements ou pour des opérations financièrement intéressantes, mais ce ne sera pas le cas partout.

On s'est dit que, puisque les avancent toutes seules, sans demander l'avis de personne, on allait faire quelques propositions dont on veut débattre avec toutes les parties prenantes. On considère que l'avenir des distributeurs de billets de banque ne peut pas être décidé par les banques seules.

Il faut impliquer toutes les parties prenantes : les usagers, les commerçants, les élus locaux et le niveau fédéral. Nous sommes en faveur de critères réglementés, et non de quelque chose qui se décide via une charte comme le service bancaire universel dont a vu le piètre résultat. Nous souhaitons aussi établir un contrôle par la Banque Nationale.

Tant sur les critères réglementés que le contrôle par la Banque Nationale, il y a des choses intéressantes à regarder ailleurs. On a beaucoup parlé de la Suède comme étant devenue une société sans cash, mais les autorités se sont rendu compte des risques que l'on prenait à se passer du cash. Ce n'était pas forcément une demande majoritaire de la population qui s'était plutôt habituée à vivre sans cash, sauf les seniors. Néanmoins, une loi est entrée en vigueur en Suède au début de cette année, qui impose aux principales banques du pays, en fonction du montant des dépôts qu'elles reçoivent à réimplanter des distributeurs de billets.

On peut aussi regarder ce qu'il se passe du côté du Royaume-Uni, où le problème d'accès au cash est aussi un gros problème en ce moment. Les autorités, notamment le Trésor, a lancé une consultation, qui est en cours, visant à donner des pouvoirs aux autorités publiques en matière de gestion non seulement des distributeurs, mais aussi des agences bancaires.

La question des distributeurs Bpost et des distributeurs installés par les communes à leurs frais, nous n'allons évidemment pas jeter la pierre aux communes qui souhaitent donner satisfaction à leur population, pas plus que le cadre qui oblige Bpost à installer des distributeurs dans un certain nombre de communes. Il s'agit d'un pis-aller, d'une solution temporaire, mais cela ne doit pas être à la charge des contribuables. Ce n'est pas au contribuable de payer pour l'installation des distributeurs de billets, mais bien

aux banques. Ces dernières ont le monopole des dépôts, elles reçoivent tous nos dépôts, nous n'avons pas d'autre choix que les banques pour y déposer notre argent. Par conséquent, il leur incombe de s'occuper de cette question. Même si nous disposons d'outils transitoires qui permettent de régler au cas par cas le compte de manière temporaire, cela doit justement rester temporaire et le coût ne doit pas être supporté ni par le contribuable dans le cadre du contrat de gestion Bpost ni par les communes.

Il faut aussi discuter de la taxe sur les distributeurs. Certes, on comprend bien que les communes aient besoin de cette ressource supplémentaire, mais on entend que dans certaines communes, notamment dans le Nord, il n'y a aucune taxe, alors que les distributeurs d'autres communes peuvent être soumis à une taxe allant jusqu'à 4 000 euros. Il convient donc de prendre en compte cette question dans l'équation.

La proposition que nous souhaitons débattre est de rester sur l'idée de garantir un accès à un distributeur de dépôt, ou en tout cas l'assortiment de base, à 95 % de la population, en réduisant la distance à 2,5 kilomètres par la route et 5 kilomètres au grand maximum.

Nous avons surtout deux critères cumulatifs : nous estimons que chaque commune doit disposer d'un nombre d'appareils équivalant à au moins 1 500 habitants, nous fonctionnons donc par tranche d'habitants. Cela signifie que les zones où l'habitat est très concentré, les distributeurs seront plus proches les uns des autres. Notre idée est de combiner la distance et une certaine densité de population pour calculer la meilleure implantation possible des distributeurs de billets. Si l'on y parvient - mais nous pouvons bien sûr en discuter -, on reviendrait à peu près au niveau des distributeurs de 2015. Cela est possible puisque cela a déjà été fait, avec un avantage par rapport à 2015, c'est qu'il serait beaucoup mieux répartis qu'ils ne l'étaient à l'époque.

En termes d'accessibilité, après avoir « brainstormé » assez largement, il fallait aussi penser aux modes d'accès. En effet, les distributeurs de billets doivent être accessibles de différentes manières, pas simplement par la voiture, mais également via les transports en commun, à pied en ville ou en deux roues, et cetera.

Il y a aussi la question des horaires. Certains distributeurs de billets ne sont pas accessibles le week-end, en soirée ou se trouvent dans certains centres commerciaux qui sont fermés, et cetera.

La question de la localisation des appareils est également importante. Ils doivent en effet se trouver aux endroits où les personnes en ont besoin, c'est-à-dire, près des commerces du centre-ville, du marché hebdomadaire, dans les zones commerciales, dans les

lieux fréquentés par la population, comme les restaurants, les cafés, les lieux culturels.

Là aussi, il faut penser aux touristes qui peuvent arriver en Belgique sans un euro en poche ; c'est parfois difficile de retirer de l'argent quand on ne vient pas d'un pays de la zone euro. Il faut aussi tenir compte des participations à certains événements qui utilisent beaucoup de cash comme des brocantes, des foires, des concerts, et cetera.

Une dernière question à débattre concerne les fonctionnalités. C'est la question des distributeurs de billets, mais cela vise d'autres opérations que l'on pourrait faire. On est bien d'accord qu'il faut au minimum le retrait d'espèces, le dépôt d'espèces, le changement du code pin, mais ne pourrait-on pas avoir, pour tout distributeur, le principe d'accéder au solde de son compte, effectuer des virements et éventuellement demander une nouvelle carte ? Ce sont des propositions à débattre. On estime qu'il n'appartient pas aux quatre banques de Batopin de décider toutes seules de ce quoi doit être le futur des distributeurs de billets. Nous serions ravis d'étendre la discussion entre la société civile, les élus locaux et évidemment le niveau fédéral.

Audition de M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost

M. le Président. – La parole est à M. Smets.

M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost. – Merci de nous avoir invités, même si Bpost a, pendant cette session, été plus souvent cité comme une partie de la solution que comme une partie du problème. Cela change, c'est bien.

Voici les *slides* qui servent plutôt comme aide mémoire pour l'orateur dont le français n'est pas la langue maternelle, comme vous l'avez entendu, et qui expliquent peut-être un peu plus en quelques détails techniques ce fameux contrat de gestion qui impose certaines obligations à Bpost en termes de distributeurs de billets automatiques.

Nous sommes à un moment charnière entre le sixième contrat de gestion qui court jusque fin de cette année-ci et le septième contrat de gestion qui vient d'être approuvé par le conseil des ministres, mais qui doit encore être analysé et approuvé au niveau européen pour être certain que l'on n'a pas des subsides non autorisés.

Actuellement, le sixième contrat de gestion prévoit trois obligations en termes de distributeurs de billets. Une garantie de maintenir au minimum 350 distributeurs de billets qui ont une accessibilité certaine – on parle de 80 % des distributeurs qui doivent être accessibles 7 jours sur 7, au moins entre 6 heures et 22 heures. Il y a aussi cette fameuse obligation

d'installer un distributeur de billets quand celui de la dernière banque disparaît.

Cela nous a menés à ce parc-ci ; vous voyez que le parc de Bpost ne fait que croître depuis 2017. On est, pour l'instant, à 528 distributeurs de billets, dont 41 sont le résultat de cette obligation d'installer un distributeur de billets à cause du départ du dernier. Les autres sont là pour des besoins opérationnels de Bpost.

Pour répondre à la question de la représentante d'Énéo, il y a effectivement pour l'instant encore une dizaine de dossiers en cours ; l'installation d'un distributeur de billets obligatoire n'est pas encore faite, mais ils sont planifiés en partie pour cette année-ci et quatre dont on sait déjà que cela sera pour 2022.

L'obligation d'accessibilité est bien remplie. Presque 87 % des distributeurs sont accessibles 7 jours sur 7 en dehors des heures d'ouverture ; 84 % au minimum entre 6 heures et 22 heures.

Concernant la répartition géographique de ces distributeurs, c'est une donnée objective que je vous montre. Pour ceux qui savent compter très rapidement, les boules rouges dépassent le nombre de 41. On a ici les distributeurs où on sait que les distributeurs de billets Bpost sont les seuls ou le sont devenus. Ainsi, des appareils que l'on avait, mais qui sont devenus le seul distributeur dans la commune. On en est à plus ou moins 60 distributeurs. Vous trouverez ici la répartition géographique.

J'en viens au septième contrat de gestion, avec une petite réserve, dès lors qu'il n'est pas encore approuvé au niveau européen, en grande partie une continuité des obligations.

On continue donc de s'engager à maintenir au minimum les 350. Vous avez vu que l'on est au-delà des 500 et sans grande intention de diminuer. Les installations additionnelles ont été quantifiées, donc on parle de 15 distributeurs de billets pendant les deux premières années du contrat, 10 distributeurs de billets additionnels pendant les trois dernières années du contrat.

Vous avez vu du petit tableau historique que normalement ces chiffres suffisent largement, sauf s'il y a une accélération complètement atypique du départ des autres banques. Il est alors prévu que, mi-2024, on fasse une évaluation avec le Gouvernement pour voir si ces quotas de 15 et 10 suffisent. C'est tout un *process* compliqué.

Je prends l'exemple d'une année où l'on a un accord pour dire que, si la dernière banque s'en va, Bpost installe un distributeur de billets et l'on en fait 15 sur l'année, on fait « premier venu, premier servi ». Dès que l'on arrive à 11 sur 15, on commence à collectionner les demandes, on les met en attente, pour voir où cela nous mène. Si cela nous fait dépasser le chiffre de 15, il y a

une discussion avec le Gouvernement et ce sera le ministre qui décide lesquels ont priorité pour être installés sur le contingent de l'année en cours ou seront glissés sur l'année d'après.

Comme c'est mis dans le contrat, on précise que « le ou la ministre prendra en compte la considération des critères de désertification bancaire et de ruralité pour prendre sa décision ». Quelque part, Bpost exécutera ce qui est demandé d'exécuter.

Il est prévu que si une commune veut aller au-delà d'un distributeur de billets dans sa zone géographique elle puisse demander à Bpost de prévoir une installation additionnelle, ce que Bpost fera, mais où les coûts seront à charge de la commune. On continue de garantir l'accessibilité et l'on s'engage plus particulièrement à tenir en compte les possibilités de transport, comme cela a été mentionné par d'autres, tout en tenant compte des contraintes techniques et surtout de sécurité, parce que dans une machine qui contient de l'argent il y a toujours une certaine vulnérabilité.

Concernant les deux processus, on est plutôt dans un processus réactif. Si une commune constate qu'il n'y a plus aucune banque qui prévoit un distributeur de billets, c'est signalé à Bpost et, à ce moment-là, Bpost commence à faire des recherches. La solution privilégiée est toujours d'installer le distributeur de billets dans le bureau de poste de la commune. Comme on a toujours l'obligation d'avoir au moins un bureau de poste par commune, il y a toujours ce bureau de poste. Si, pour des possibilités techniques, ce n'est pas possible d'équiper le bureau de poste avec ce distributeur, on doit trouver une alternative. On regarde là dans la direction de la commune pour mettre à disposition un local ou un emplacement où l'on peut mettre quelque chose. C'est donc du réactif.

Vous pouvez vous imaginer que c'est la complexité du dossier qui détermine la durée. Il y a des dossiers complexes et des dossiers très complexes.

On a aussi prévu un processus pour une commune qui veut aller au-delà d'un distributeur de billets sur sa zone. En bref, Bpost s'engage à l'implémenter, mais tous les frais fixes liés à ce distributeur de billets – l'endroit, l'installation et l'opération – seront à ce moment-là à la charge de la commune.

J'ai voulu être bref pour laisser plus de temps pour les questions et réponses.

Échange de vues

M. le Président. – Nous vous en sommes reconnaissants. Merci à tous les trois pour vos présentations et les éléments que vous avez pu apporter au débat.

Je vais céder la parole aux députés qui souhaitent poursuivre la discussion avec vous.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je veux réagir en remerciant tous les intervenants, parce que leurs exposés étaient très intéressants et très complémentaires.

Merci à Mme Wathelet d'avoir souligné la situation particulière des aînés. C'est vrai que l'on doit avoir une réflexion un peu globale pour ne laisser personne au bord du chemin, mais les chiffres que vous donnez sont interpellants. On voit que les aînés sont particulièrement pénalisés par leurs problèmes de mobilité et surtout par cette fracture numérique dont ils sont les principales victimes.

Votre message est très significatif, l'accès pour tous au numérique est un leurre ; c'est la formule que vous avez utilisée. Il faut donc que l'on ait ce constat à l'esprit dans la poursuite de nos réflexions si l'on veut avoir une vision inclusive des services bancaires et une volonté d'intégration des aînés dans notre vie collective. Merci donc pour ce constat.

Je voudrais remercier Mme Fily pour son intervention. Vous avez « retourné la chaussette » puisque ce que les représentants de BATOPIN nous avaient présentés comme autant d'avancées, de garde-fous et d'éléments positifs, vous avez pu – c'est la première fois que c'est aussi clair dans nos travaux – démontrer qu'il s'agit autant de recul et que les références aux Pays-Bas, par exemple, sont des références vers le moins-disant. Cela démonte donc méchamment l'argumentaire des quatre grandes banques qui ont un peu enjolivé le dispositif quand elles nous l'ont proposé.

Vous avez surtout formulé des propositions particulièrement bien structurées, c'est très intéressant.

Je ne vais pas me faire l'avocat du diable, mais je voulais vous demander si vous aviez, puisque vous êtes allée très loin dans l'analyse, une idée du coût que cela pourrait représenter. Même si ce n'est pas dit très clairement, c'est quand même la réalité dans l'argumentaire des banques, l'objectif est de réduire les coûts, réduire les services pour faire des économies d'échelle.

À l'inverse, les propositions que vous avez formulées, au-delà de celles qui sont sans impact financier et qui sont tout à fait légitimes – l'implication de toutes les parties prenantes, le recours à un cadre juridique réglementaire, un contrôle de la Banque nationale, et cetera –, l'application des critères que vous avez proposés et les contraintes ou les garde-fous en termes d'accessibilité, de localisation ou de fonctionnalité, a-t-on une idée de l'impact que cela peut représenter au regard de la situation des banques ? Vous êtes dans le secteur, vous avez peut-être des arguments à

nous communiquer quant à la soutenabilité financière de vos propositions.

Enfin, par rapport à l'exposé de M. Smets, que je tiens également à remercier, je voulais lui faire part de mon ressenti. Vous présentez le sixième et le septième contrat de gestion et vous soulignez que Bpost est plutôt du côté de la solution, en tout cas dans les échanges que l'on a pu avoir et par comparaison avec les autres prestataires de services. À nouveau, sans vouloir me faire l'avocat du diable, je vois que finalement le contrat de gestion qui vous impose un minimum de 350 distributeurs est en deçà de la réalité d'aujourd'hui. On peut donc s'interroger sur l'intérêt de ce contrat de gestion, puisqu'il n'y a aucun effet incitatif. Généralement, quand on négocie des contrats de gestion, c'est pour améliorer le service rendu, du point de vue de l'autorité publique en tout cas, et pousser le partenaire à aller encore plus loin dans les efforts qu'il réalise.

Ici, avec ce seuil minimal de 350 distributeurs alors que vous en avez probablement 528 en gestion, si je ne me trompe, quel est l'effet incitatif de ce contrat de gestion ?

Je voulais aussi vous interroger par rapport au questionnement que Mme Fily a formulé par rapport à des perspectives de privatisation totale.

Ce contrat de gestion ne risque-t-il pas d'être le dernier ?

Au-delà, quelles sont les perspectives ?

Les changements d'actionnaires n'auront-ils pas un impact au-delà des cinq années qui viennent ?

Enfin, de manière plus ponctuelle, vous expliquer que le choix préférentiel de Bpost est d'installer des distributeurs dans les bureaux de poste existants et on peut certainement le comprendre pour des raisons de sécurité, de fonctionnalité, et cetera, mais en terme d'accessibilité, n'est-ce pas finalement une contrainte puisque j'imagine que ces distributeurs ne sont accessibles que dans le cadre des horaires d'ouverture des bureaux de poste, et cetera ?

Cette solution de repli, cette offre minimale – en tout cas qui est présentée comme telle du point de vue de l'autorité publique comme étant une espèce de possibilité de dernier recours pour l'utilisateur – n'est-elle pas une fausse solution ou en tout cas une solution qui reste insatisfaisante notamment en terme d'accessibilité ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie aussi les trois intervenants et je partage ce qui a été dit sur l'intérêt en termes d'informations et la complémentarité des propos qui ont été tenus par Mme Wathelet, Mme Fily et M. Smets.

J'avais envie de poser des questions.

Pour ce qui concerne Financité, je voulais revenir d'abord sur ce comité de la Banque nationale qui a été évoqué tout à l'heure. Pouvez-vous nous en dire un peu plus, finalement, sur ce que l'on peut en espérer et sur ce qui est illusoire dans ce cadre-là ?

Deuxième question, y a-t-il un lien, avec l'enjeu d'une modification de la loi ? Cela fait-il partie des discussions en cours ou envisagées à ce niveau-là ?

Troisième question, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'état de la plainte à l'autorité belge de la concurrence, puisque l'on a là vraiment un consortium qui cornaque une partie très significative du marché et qui, dès lors, a un impact démesuré sur l'inclusion bancaire, sur l'accessibilité des services pour une grande partie de la population ?

Vous avez effectivement mis le doigt sur un des chiffres qui n'avait pas été évoqué par BATOPIN lorsqu'on les a auditionnés. Ce n'était pas faute d'avoir posé la question. Lorsqu'ils parlaient d'un pourcentage de couverture à moins de cinq kilomètres, à la question « quel est le pourcentage aujourd'hui ? » il n'y a jamais eu de réponse lors de l'échange que nous avons eu avec eux. Vous montrez aujourd'hui, vous soulignez, le recul dans lequel ils entendent nous mener.

Pour ce qui concerne Mme Wathelet, je voulais vous questionner, un peu comme je l'ai fait avec l'Union des villes et communes, sur l'intérêt qu'Enéo se joigne à ce comité de la Banque nationale.

Ah pardon cela est déjà fait.

Fort bien. C'est une bonne nouvelle puisque cela me paraît intéressant que le public particulier des aînés, vu les chiffres que vous avez évoqués, soit directement partie prenante.

Je peux alors vous poser une autre question qui est « de votre côté, comment voyez-vous les choses dans cet espace de discussion ? »

Est-on dans un espace formel sans intérêt ou, à un moment donné, des lignes vont-elles pouvoir bouger à partir de là, en ce compris la discussion sur une modification de la loi de 2003 ?

Pour ce qui concerne alors M. Smets, Bpost, je voulais aussi vous questionner sur les 14 communes sans distributeur aujourd'hui, mais vous avez anticipé cet élément.

Cela met en exergue le fait qu'il y a un peu une course sans fin, finalement, compte tenu des menaces des grandes banques. Cela repose la question du préavis, c'est-à-dire de la possibilité d'avoir une action en amont lorsqu'il apparaît qu'il y a une menace dans une commune de se trouver sans distributeur.

Ce que je dis ici ne fait pas fit du combat mené sur la législation fédérale pour garantir une couverture par les banques elles-mêmes, mais, dans l'intervalle, le travail que Bpost peut mener est évidemment important donc qu'en est-il à ce niveau-là, de la possibilité d'agir en anticipation de telle sorte qu'il n'y ait pas une rupture de continuité dans cette couverture très minimaliste ?

Deux, on n'a plus parlé des horaires et c'est une disposition qui n'a pas été modifiée dans le contrat de gestion, à savoir la couverture au moins 80 % sur le créneau de 6 heures à 22 heures sept jours sur sept.

Bpost a-t-elle des perspectives pour faire évoluer cette couverture, c'est-à-dire, pour augmenter l'accessibilité des distributeurs qui ne sont pas sur le créneau de 6 heures à 22 heures voir même au-delà de ce créneau ?

Enfin, j'avais envie de vous entendre sur la question de la BNP. Mme, tout à l'heure, m'a interpellé.

BNP rachète la Banque de la Poste, et non pas Bpost.

J'ignore comment Bpost est structuré, entre ce que Bpost fait elle-même et ce qui relève de la banque de la Poste – le contrat de gestion, si j'ai bien compris, lui est conclu entre l'État et Bpost. Y a-t-il une interférence déjà claire, ou en tout cas à craindre de ce changement actionnarial à la banque de la Poste, ou est-ce un élément qui est en fait tenu à distance par rapport aux obligations de service public ou de service universel qui sont contenues dans le contrat de gestion ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Président, et merci pour toutes vos interventions.

Je crois, Madame Wathelet, que le témoignage que vous avez pu partager avec nous de cette dame, Mireille, qui... En fait cela montre bien toute la problématique de la fracture numérique chez nos aînés, et je pense que les chiffres que vous évoquez sont vraiment interpellant.

Vous avez dit aussi une phrase forte, vous avez dit que certains seraient condamnés à l'exclusion bancaire. Je crois que c'est fort de dire cela, mais c'est la vérité. C'est la vérité si l'on ne fait rien.

Vous nous dites qu'il faudrait, dans l'idéal, conserver un nombre raisonnable de guichets où on peut effectuer plusieurs opérations, non pas que des retraits d'argent,

mais qu'entendez-vous par un nombre raisonnable ? Parce que probablement pour BATOPIN, leur proposition leur paraît raisonnable. Y a-t-il un nombre de guichets par commune ou par personne comme cela a été proposé par Financité ? Doit-on tenir compte de la situation spécifique de certaines communes – géographiques, nombre d'habitants, et cetera – ?

Concernant Mme Fily de Financité, vous avez vraiment bien démontré avec votre PowerPoint que c'est bien la diminution de l'offre de distributeurs qui a provoqué la diminution des retraits d'argent liquide. Vous avez bien démontré aussi que le projet d'un distributeur pour cinq kilomètres sera une diminution globale drastique du nombre de distributeurs, et donc on voit bien ici que le projet BATOPIN est bien de diminuer les coûts pour les banques, et ce malheureusement au détriment de la population.

Je trouve intéressant de voir que l'on a laissé le secteur s'organiser tout seul avec une charte. Cette charte n'a pas été faite au bénéfice des usagers, on le voit bien, mais uniquement au bénéfice des actionnaires de ces banques qui recherchent toujours plus de profit, donc diminuer les coûts. Il est donc évident que les pouvoirs publics doivent réglementer cela.

Je trouve que les propositions que vous formulez en termes d'accessibilité sont intéressantes avec une limite à 2,5 kilomètres et un nombre d'appareils en lien avec la population.

Vous avez émis l'idée d'un nombre de distributeurs par tranches de 1 500 personnes. J'aurais voulu savoir comment vous êtes arrivée à déterminer ce nombre de 1 500 personnes. J'imagine qu'il y a eu des études, enfin ce serait vraiment intéressant de pouvoir un peu approfondir cela.

Concernant M. Smets, si je comprends bien ce que vous avez dit, vous avez l'obligation de mettre un distributeur là où le dernier distributeur bancaire d'une commune s'en va. Mais, qu'en est-il des communes qui n'en possédaient pas avant ? L'on a parlé, si je me souviens bien, de 14 communes qui n'ont pas de distributeur bancaire. Allez-vous installer aussi des distributeurs bancaires Bpost dans ces communes ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Oui, merci en tout cas aux différents intervenants. J'avais simplement une réflexion, celle de savoir si l'on peut éventuellement disposer de vos PowerPoint. Il y avait des graphiques qui étaient extrêmement intéressants, donc je ne sais pas si vous avez la possibilité de les transmettre de manière à ce que l'on puisse les graver dans notre esprit.

Finalement, je constatais qu'il y a effectivement deux approches à vous entendre. Il y a d'abord l'approche par rapport au profil des utilisateurs avec la fracture numérique qui en exclut toute une série, où on

peut raisonnablement espérer que d'ici 10-15 ans, cette fracture numérique, par l'effet du vieillissement de la population et le fait que les jeunes naissent avec un smartphone greffé à la main, que cette fracture numérique va se résorber.

Mais il y a aussi, me semble-t-il, et à vous entendre – donc je voulais aller un peu plus loin dans la réflexion – si l'on voit bien certains graphiques, on se dit que dans la population qui est la nôtre, au niveau de la manière de fonctionner des gens, si l'on accepte qu'il y ait 30 % ou 40 % des gens qui veulent encore des transactions en cash, cela suppose qu'effectivement, ce cash sorte de quelque part. Il y a des transactions d'échange, mais à un certain moment, il faut approvisionner suffisamment, ce qui signifie que si l'on réduit le nombre de distributeurs, le nombre d'agences, automatiquement, on va soit augmenter la capacité de distribution financière de ces distributeurs ou l'on va devoir augmenter la fréquence de réapprovisionnement ou autres.

Je m'interrogeais donc puisque l'on nous dit : « Oui, effectivement, on doit faire des économies d'échelle, et cetera ». On peut comprendre que si l'on doit approvisionner les distributeurs de Bruxelles avec un fourgon jusque dans le sud de l'Ardenne, cela coûte de l'argent, mais marginalement, approvisionner un deuxième ou un troisième distributeur dans un rayon de quatre ou cinq kilomètres, le coût ne doit pas être insurmontable.

Je voulais savoir si cette dynamique d'approche économique était pertinente dans ce que je viens de vous exposer. Deuxièmement élément, pour faire aussi des économies d'échelle, je constate – c'est le cas dans ma commune, c'est le cas dans d'autres communes – qu'effectivement, il y a des agences qui ferment et qui disposent pourtant d'installations dernier cri : les distributeurs sont là, les portes sont sécurisées, il y a toute une infrastructure qui est horriblement coûteuse, probablement amortie, dans la plupart des cas. Est-il possible, plutôt que d'aller mettre un bulldozer, une grue, en arrachant tout cela, de voir si ces distributeurs-là ne peuvent pas faire l'objet, notamment via Bpost ou via d'autres partenariats ou via, en tout cas, une offre ou une proposition à l'endroit des partenaires de JoFiCo de dire : « Vous avez la possibilité d'utiliser ce matériel-là ». Dit d'une autre manière, ce matériel en question est-il vite désuet ou un distributeur reste-t-il un distributeur, qu'il soit installé dans une agence Fortis ou ailleurs ?

Voilà les questions que je voulais vous poser en rejoignant évidemment la question de la prévisibilité lorsqu'une commune n'a plus de distributeurs. Comment Bpost arrive-t-il... Elle attend que la situation soit actée pour réagir. De quelle manière peut-on améliorer la prévisibilité ? J'imagine à travers un dialogue permanent avec les acteurs. Ces dialogues existent-ils ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – De manière synthétique parce que beaucoup de choses ont évidemment déjà été dites par mes collègues. Je voudrais commencer par remercier les intervenants pour la qualité des éléments qu'ils nous livrent qui sont à la fois des chiffres, des constats, mais aussi des réflexions de ce qui pourrait être fait, de comment les choses pourront se mettre en place et ce qui pourrait se proposer. Un petit clin d'œil pour remercier aussi de nous avoir remerciés d'avoir fait les lanceurs d'alerte. On va dire cela ainsi. Mais cela veut dire aussi que c'est un dialogue entre la société civile, les parlementaires, les élus et que cette problématique qui a été finalement un peu aperçue par nous, suite aux propositions de Batopin, nous serve aujourd'hui à réfléchir au sens que l'on donne aux services bancaires et par delà, au sens que l'on donne aux services et comment on offre les services à nos populations. Particulièrement sur l'immaturité numérique. On a plutôt parlé du faible pourcentage de maturité numérique, mais c'est assez impressionnant et cela dépasse évidemment le débat que l'on a ici sur la problématique bancaire. Ce sont des choses qu'il faudra peut-être, au-delà des problèmes qui nous occupent aujourd'hui, réfléchir ici même parce qu'effectivement, si ce n'est pas l'exclusivité de la responsabilité des pouvoirs locaux ou des pouvoirs publics, il n'en reste pas moins que nous sommes en première ligne, avec les pouvoirs locaux, et que c'est peut être ensemble et de manière créative que nous devons demain trouver des solutions.

Je pense que le fait de décloisonner le débat et de faire ici des concertations avec différents acteurs de notre société permettra sans doute de dégager un certain nombre de propositions intelligentes et créatives.

Financité, c'était très intéressant, toute la comparaison européenne et notamment la comparaison avec les Pays-Bas qui nous servait peut-être ou qui servait à Batopin de modèle. C'était assez inintéressant de voir comment on pouvait démonter, voir où l'on se situe au niveau européen. La Suède, élément intéressant. Alors, rassurez vous, Monsieur le Président, je ne vais pas proposer que l'on aille voir comment cela se passe ailleurs, mais je pense qu'il faut approfondir sans doute ces dynamiques-là et ces logiques de sociétés qui font qu'effectivement dématérialisation importante en Suède et pourtant marche arrière, et un certain nombre de propositions.

Ce serait intéressant de savoir pourquoi 1500 habitants. Mais tout cela, je ne sais pas si c'est ici, maintenant et tout de suite que l'on doit apporter des réponses dans les détails.

Ce qui est intéressant, c'est la démarche et la logique de répondre différemment et de répondre à Batopin et JoFiCo notamment, mais surtout Batopin par rapport à leur proposition, et de pouvoir les contredire, les

contrarier ou réfléchir avec eux à leur proposition, pour les aider à le faire différemment.

J'ai aussi entendu parler de l'accès. On parlait des accès horaires, mais on peut aussi parler de l'accès physique. Par exemple, sur Bpost, je ne sais pas s'il y a des obligations de services publics. On a parlé beaucoup des heures d'ouverture des différentes agences, des différents bureaux. Y a-t-il des obligations d'accessibilité physique ? Je note aussi avec Énéo que l'on a parlé de la mobilité des personnes âgées qui ont, au-delà de la capacité d'être en maturité numérique, aussi des difficultés de déplacement. Elles sont importantes, et rejoignent aussi d'autres problématiques que les pouvoirs locaux rencontrent en termes de mobilité tout court dans nos zones rurales notamment. Il y a des éléments vraiment intéressants.

Par rapport à Bpost, j'ai la même question que M. Evrard ou M. Hazée, je ne sais plus, sur la problématique de ce contrat de gestion et des implications. J'ai compris que Bpost banque n'était pas nécessairement Bpost. Je pense qu'il faut se le dire. Le fait que la banque soit privatisée n'entraîne pas nécessairement une réduction des obligations de Bpost.

Mais il y a une tendance. Je ne sais pas si l'on ira un jour jusqu'à la privatisation, je ne l'espère pas. Je pense qu'il faut garder des services publics importants et forts dans notre pays. C'est primordial. Au-delà de cela, quels sont les impacts dans l'immédiat d'une privatisation partielle de Bpost banque par rapport à ces obligations ? Cela n'a-t-il rien avoir et le fait que demain BNP Paribas rachète Bpost n'empêchera pas Bpost d'assumer ses obligations de service public, même si c'est trop faible avec 350 agences au total ?

M. le Président. – La parole est à Mme Wathelet.

Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo. – D'abord, par rapport à l'espace de discussion de la plateforme, pour être tout à fait honnête avec vous, on a été intégrés dans cette plateforme fin juillet. On n'a pas encore eu l'occasion d'aller à l'une des réunions. Qu'attendons-nous de celles-ci ? J'en attends plus de l'information que de pouvoir gagner dans un quelconque rapport de force. Ce sera un espace où l'on pourra être en face d'autres acteurs que l'on n'a pas l'habitude de côtoyer, et être un réceptacle de toutes ces informations. Cela permettra aussi de sonner l'alerte si l'on entend des éléments qui nous paraissent poser fortement question.

L'autre intérêt de se retrouver dans cette plateforme est de mettre en place des collaborations tracteurs. Ce n'est pas quelque chose qui se fait facilement, je le regrette. On doit se coaliser beaucoup plus, surtout quand on a affaire à des acteurs aussi importants que le secteur bancaire.

Par ailleurs, avec Énéo et Financité, on a réussi à coordonner une vingtaine de structures des deux côtés de la frontière – des syndicats, des mutuelles – sur cette

question précise du service bancaire universel et des projets Batopin. Nous sommes en contact avec les cabinets au niveau fédéral.

Pour le nombre raisonnable de guichets, c'est une excellente question. On ne l'a pas étudiée. Par contre, on s'aligne assez bien sur ce que Financité propose. Dans le principe, l'idée serait que ces distributeurs de billets soient accessibles le plus possible à pied ou en transports en commun.

Pour revenir sur ce que M. Lomba a évoqué, à savoir l'accessibilité, je me fais aussi la porte-parole notamment de Altéo qui représente les personnes à mobilité réduite handicapées. Il y a clairement un gros souci d'accessibilité pour toute une série de personnes.

J'aimerais quand même revenir juste, parce que j'ai posé cette question, mais on ne m'a pas vraiment répondu. Dans le projet BATOPIN, il y a une banque publique qui est Belfius. Quel est le levier d'action de l'État à travers le projet ?

M. le Président. – Peut-être pour resituer le déroulement des opérations ici, aujourd'hui, c'est une commission parlementaire qui vous invite. Vous vous exprimez, vous posez les questions que vous souhaitez, vous faites les remarques que vous voulez, mais vous nourrissez le débat des députés, qui par la suite prendront position.

Il est clair que, nous, ensemble, on va rediscuter de ce que l'on a écouté et entendu, se positionner, probablement déboucher sur une résolution, mais je vais peut-être un peu vite, puisque l'on doit évidemment en discuter ensemble.

Les députés ne vont pas répondre directement à des questions précises que légitimement vous vous posez aujourd'hui.

La parole est à Mme Wathelet.

Mme Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo. – J'en ai fini.

Mme Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité. – Financité est aussi membre du National Retail Community mis en place par la Banque nationale. Nous l'avons rejoint, quand on en a appris l'existence. On n'avait pas été invité à rejoindre le groupe d'emblée. On a un peu forcé la porte.

La réunion du sous-groupe cash, la prochaine réunion est le 21 septembre. Normalement, BATOPIN doit présenter une nouvelle proposition.

Je pense que faire un petit peu de bruit devrait amener BATOPIN à faire de nouvelles propositions, mais je n'attends rien de spectaculaire.

De ce comité, le mandat est extrêmement limité. C'est un lieu d'échanges, d'information. Il n'a aucun pouvoir de proposition, de décision. Il faudrait créer une nouvelle instance pour avoir quelque chose qui soit décisionnaire.

En ce qui concerne l'état de la plainte à l'Autorité de la concurrence, nous ne savons pas effectivement où en est l'Autorité de la concurrence. Elle a accusé réception de notre courrier. Elle a confirmé que ni JoFiCo, ni BATOPIN n'avaient effectivement notifié de manière préalable leur projet à l'Autorité de la concurrence pour voir s'ils respectaient bien les règles en matière de droit à la concurrence. J'espère que l'Autorité de la concurrence est bien une autorité indépendante et qu'elle jouera pleinement son rôle. Nous n'hésiterons pas d'ailleurs à la relancer pour savoir où elle en est.

En ce qui concerne notre proposition, en fait, nous sommes partis de ce que nous avons estimé être les besoins de la population, tout en restant raisonnable, c'est-à-dire que l'on avait imaginé que notre proposition ne dépasserait pas le nombre de distributeurs qui étaient déjà présents en Belgique il y a six ans, en 2015. C'était l'année où il y avait le plus de distributeurs présents, tout confondu, y compris les distributeurs de JoFiCo, y compris Beo-Banque, par exemple, qui n'est dans aucun des deux consortiums. C'était vraiment la totalité des distributeurs de billets pour toute la Belgique. Effectivement, on a choisi ces critères pour faire en sorte qu'il y ait une répartition mieux équilibrée des distributeurs sur l'ensemble du pays.

Après, sur les coûts, si l'on en croit BATOPIN, BATOPIN a répondu à un questionnaire auprès du Euro Retail Payments Board, un groupe qui a été mis en place sur les paiements à la Banque centrale européenne. Ils ont annoncé qu'un distributeur de billets leur coûtait 30 000 euros par an. Je ne sais pas si c'est valable pour JoFiCo aussi. Peut-être pouvez-vous nous le dire.

C'est vrai que notre proposition est un petit peu maximale, mais on est resté dans un cadre de ce que l'on avait déjà connu en Belgique.

On comprend bien que les banques veulent réduire les coûts, mais je pense que, sur le cash, elles sont quand même allées très fort. C'est quand même un poste sur lequel elles avaient envie de réduction drastique du niveau des coûts. On sait bien qu'il y a des moyens d'améliorer certains processus. On peut poser aussi le coût de la question de la sécurité du cash, puisque tous les pays n'ont pas des coûts aussi élevés qu'en Belgique. Il y a plusieurs paramètres à prendre en compte.

M. le Président. – La parole est à M. Smets.

M. Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost. – Je vais essayer d'être bref aussi.

La question sur le rachat des actions de Bpost Banque par BNP Paribas-Fortis, je pense qu'il a été bien précisé, Bpost et Bpost Banque.

Bpost Banque, jusque maintenant, était, ce que l'on appelle, un *joint venture* entre Bpost et BNP Paribas-Fortis, dans lequel chacun des actionnaires détient 50 % des actions.

Il y a effectivement un projet avec lequel BNP Paribas Fortis va racheter les 50 % d'actions de Bpost et devenir le seul actionnaire. Cela veut dire qu'à ce moment-là, tout ce qui est Bpost banque sera « géré » par un actionnaire seul qui est BNP Paribas Fortis.

Les distributeurs de billets sont, gérés par, sont de la responsabilité de, sont le domaine unique de, Bpost.

Donc pour synthétiser vos mots : rien à voir.

Donc dans ce sens, nos obligations dans le contrat de gestion ne sont influencées en aucun cas par cette évolution de Bpost Banque. Contrat de gestion qui est, et moi je suis focalisé sur la partie « distributeur de billets » parce que c'est le sujet qui nous tient à cœur aujourd'hui, vous savez bien, qu'il fait partie d'un contrat plus global qui contient aussi une grande partie sur les activités postales et le réseau des bureaux de poste.

Je pense que dans cinq ans, je n'ai pas une boule de cristal, mais, à ce moment-là, ce sera la totalité de ces réflexions qui feront qu'il y aura un nouveau contrat de gestion, ou pas, et que l'élément « distributeur de billets », bien sûr important, sera englobé dans la discussion portant sur le besoin d'un réseau postal.

L'accessibilité. Oui, tout à fait, j'ai été peut-être trop vite sur ce qui était dans les *slides*, mes excuses.

On favorisera toujours l'installation d'un distributeur de billets dans un bureau de poste présent, mais si, pour des raisons opérationnelles, y compris des raisons de manque d'accessibilité, c'est une mauvaise idée, à ce moment-là, on décide de le mettre ailleurs.

Ces éléments d'accessibilité jouent effectivement un rôle.

En ce qui concerne les distributeurs de billets existants, donc ils sont présents, la possibilité d'élargir les plages d'accessibilité dépend très fortement de l'emplacement de ce distributeur.

Il y a deux manières via lesquelles on peut donner une accessibilité assez grande.

Si c'est un distributeur de billets que l'on appelle « *through the wall* » donc lorsque la machine se trouve dehors, mais le reste est à l'intérieur ou si la machine entière est dans ce que l'on appelle une zone lunaire, donc une zone où l'accessibilité peut être organisée

indépendamment de l'accessibilité du bureau même, de l'accès aux salles au public.

Imaginons que l'on a, pour des raisons techniques, historiques – sais-je – un distributeur de billets qui est à l'intérieur du bureau de poste, bien sûr à ce moment-là l'accessibilité sera limitée aux heures d'ouverture de ce bureau de poste. On ne va pas laisser tout et n'importe qui dans le bureau de poste et les guichets qui sont là.

Tout ce qui concerne les nouvelles installations, cette accessibilité, bien sûr est importante et primordiale.

Accès physique non seulement aux distributeurs, mais aux bureaux, oui il y a des exigences, dans le contrat de gestion, qui sont prévues et qui sont contrôlées.

Dans le cas où il y aurait une commune où il n'y a jamais eu un distributeur de billets, mes excuses, j'ai peut-être tiré une conclusion trop hâtive, pour dire que les cas dont parlait Mme Wathelet c'était les communes en transition entre « il y en avait un, il n'y en a plus et nous on doit encore en installer un ». Je ne peux pas exclure la possibilité théorique, mais si jamais il y a une commune qui n'a jamais eu de distributeur de billets et qui en voudrait un, elle doit le signaler. Mais cela fait cinq ans qu'elle aurait pu le faire.

Mais donc, oui, l'obligation est d'en prévoir un dans une commune où il n'y en a pas encore. Peut-être que j'ai tiré trop vite la conclusion dans ma tête. S'il y a des cas comme cela c'est parce qu'il y en a un qui est parti, mais voilà.

Merci pour l'occasion d'amener cette précision.

M. le Président. – Sauf s'il y a une demande excessivement importante, je vais clôturer la matinée là.

On reprendra l'après-midi avec une trentaine de questions, ce qui va bien occuper notre après-midi.

Je voulais remercier les trois intervenants, qui ont contribué à alimenter, évidemment, notre réflexion, qui débouchera, je l'espère, sur des actes bien concrets.

Est-il possible d'obtenir vos PowerPoint ?

C'est fait déjà.

Alors donc on les transmettra à l'ensemble des parlementaires.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Encore merci à toutes et tous et bon appétit.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE RELOGEMENT DES VICTIMES DES
INONDATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MESURES DE RELOGEMENT POUR LES
SINISTRÉS DES INONDATIONS »**

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES HABITATS MODULAIRES D'URGENCE À
METTRE À DISPOSITION DES VICTIMES DES
INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT EN
MATIÈRE DE LOGEMENT SUITE AUX
INONDATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES LOGEMENTS PROVISOIRES
MODULAIRES »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RÉQUISITION DE LOGEMENTS
INOCCUPÉS POUR LES SINISTRÉS DES
INONDATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES QUESTIONS DU LOGEMENT ET DU
RELOGEMENT EN SUITE DES INONDATIONS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bierin, sur « le relogement des victimes des inondations » ;
- M. Maroy, sur « les mesures de relogement pour les sinistrés des inondations » ;
- Mme Delporte, sur « les habitats modulaires d'urgence à mettre à disposition des victimes des inondations de juillet 2021 » ;
- M. Devin, sur « les décisions du Gouvernement en matière de logement suite aux inondations » ;
- M. Beugnies, sur « les logements provisoires modulaires » ;

- M. Beugnies, sur « la réquisition de logements inoccupés pour les sinistrés des inondations » ;
- M. Dispa, sur « les questions du logement et du relogement en suite des inondations ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, notre région a été touchée par une catastrophe sans précédent. Ce n'est pas la première fois que l'on en reparle dans cette enceinte.

Des milliers de citoyens doivent être relogés. Dans ce contexte, le gouvernement a prévu des budgets extraordinaires pour soutenir les communes, les CPAS et les sociétés de logement. On sait cependant que ces mesures ne seront probablement pas suffisantes.

Pouvez-vous faire l'état des lieux de ce que le Gouvernement a mis en place à ce stade ?

Avez-vous des chiffres mis à jour concernant l'évaluation des besoins à court, moyen et long terme ?

Les communes impactées sont dans des situations différentes en termes de type de dégâts et de proportions de ceux-ci sur le logement global et adoptent de ce fait des stratégies différentes face à ces situations, ce qui est logique et légitime. On sait notamment que la Ville de Liège a décidé de miser au maximum sur le maintien à domicile en aidant à assécher et assainir les maisons concernées, tandis que Trooz, Pepinster ou Verviers, dans une certaine mesure, ont proportionnellement plus d'immeubles inhabitables, ce qui nécessite de mettre en place des stratégies adaptées.

Néanmoins, une coordination est nécessaire par rapport à cette problématique. Comment celle-ci est-elle assurée par la Région ?

Je tenais également à aborder la question de la tension sur le marché de l'immobilier, qui était déjà importante et qui risque de l'être encore plus dans les mois et les années qui viennent.

Dans ce cadre, est-il possible, souhaitable, de réguler les loyers privés durant une période déterminée, sous peine de voir une envolée des prix et de grandes difficultés pour les ménages plus précaires qui constituent la majorité des victimes ? Cette question a déjà été un peu abordée, mais c'est toujours intéressant d'y revenir.

Légalement, c'est le cas dans certaines conditions, mais est-il possible de réquisitionner les bâtiments vides qui se prêtent à du logement dans le contexte que l'on connaît ici ? Les outils sont-ils adéquats pour ce faire ou doivent-ils être adaptés ?

Enfin, le Gouvernement a-t-il étudié la possibilité de faciliter les procédures d'installation d'habitat léger durant une certaine période ? Là-dessus, ma collègue

Valérie Delporte reviendra également sur les logements alternatifs plus loin dans le débat. Je vous remercie d'avance pour les nombreuses réponses aux nombreuses questions qui vont se poser.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, aider les familles sinistrées à se reloger est une priorité absolue. Durant les semaines qui ont suivi les inondations, beaucoup ont pu trouver refuge chez des amis ou dans leur famille, mais dans bien des cas ce ne sont que des solutions provisoires. Aussi, je veux saluer la réactivité du Gouvernement, et la vôtre en particulier. Très vite, vous avez pris une série de mesures et vous avez débloqué des moyens financiers. Citons entre autres :

- une enveloppe de 25 millions d'euros visant à mobiliser les sociétés de logement public notamment pour réparer les logements endommagés ;
- une enveloppe de 50 millions d'euros mise à la disposition des CPAS et des communes afin de leur permettre de trouver des solutions de logement ;
- la réalisation d'un marché-cadre par la Société wallonne du logement pour louer ou pour acquérir, selon les cas, des logements modulables du type conteneurs ou habitat léger ;
- le lancement d'une plateforme d'entraide en ligne visant à mettre en relation les propriétaires solidaires et les sinistrés en demande d'un logement ;
- le lancement d'une campagne intitulée « Louer solidaire » visant à inciter les propriétaires à mettre leur bien à disposition d'une AIS ;
- ou encore les coups de pouce en cas de déménagement ou les aides pour payer le loyer de son nouveau logement.

Je ne vais pas faire l'inventaire complet de tout ce qui a été décidé au niveau du Gouvernement wallon, mais c'est pour bien illustrer le fait que l'équipe gouvernementale n'est pas restée les mains dans les poches.

Cet arsenal de mesures devrait être progressivement complété, parce que – vous ne l'avez pas caché, vous avez été franc – reloger tous les sinistrés est un défi immense qui nécessitera sans aucun doute des moyens bien plus importants encore.

À ce stade, voici mes premières questions, sachant que l'on reviendra régulièrement en commission sur la façon dont on répond à ce défi titanesque.

Avez-vous maintenant une vision plus ou moins précise du nombre d'immeubles qui ont été touchés ? Cela m'a frappé, depuis le début des inondations, il semble que l'on n'ait toujours pas une vision précise du nombre d'immeubles touchés et, plus important encore,

du nombre de familles qui sont dans l'incapacité de rester dans leur logement.

Comment les communes et les CPAS vont-ils dépenser les 50 millions d'euros mis à leur disposition ? J'imagine que ce n'est pas un chèque en blanc, que des instructions leur ont été données. J'aurais voulu en savoir un peu plus.

Quel premier bilan dressez-vous de la plateforme d'entraide en ligne ? Cette plateforme va-t-elle être pérennisée ?

En mai dernier, je vous interrogeais au sujet des AIS et vous m'annonciez le lancement d'une campagne de communication visant à encourager les propriétaires privés à passer par une AIS, parce que le système n'est pas encore connu de tous les propriétaires. Vous avez anticipé cette campagne et vous avez bien fait. Quelles modifications avez-vous apportées au dispositif afin de tenir compte de la nouvelle situation liée aux inondations ?

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les inondations dévastatrices de mi-juillet ont engendré des dégâts colossaux. De nombreuses personnes ont été ou seront contraintes de quitter leur habitation. Le défi du relogement est certainement, à court terme, l'enjeu le plus important. Nous savons que le Gouvernement est sur le pied de guerre pour trouver des solutions d'urgence rapidement avant l'automne.

Sachant que beaucoup de questions sont posées sur le logement, je crois que je vais me centrer sur une thématique bien précise.

Mi-août, l'appel d'offres pour la fourniture d'habitats modulaires d'urgence, à mettre à disposition des victimes des inondations s'est clôturé. Cet appel d'offres est géré par la Société wallonne du Logement.

Il apparaît toutefois que le cahier des charges inhérent à l'appel d'offres suscite certaines interrogations. En effet, le seul critère à prendre en compte serait le prix, ce qui ne garantit pas la qualité de ces habitats modulaires. En outre, selon la presse, une clause indique que les normes énergétiques ne doivent pas être obligatoirement respectées.

Nous sommes pleinement conscients que la situation est exceptionnelle et qu'il convient de pallier à l'urgence. Une forme de pragmatisme doit primer, mais ne doit pas faire oublier les conditions minimales de salubrité et le bien-être des locataires.

Quel a été le résultat de cet appel à projets ?

Combien de logements vont pouvoir être construits via cet appel à projets ?

Quels critères vont guider l'attribution des logements modulaires aux sinistrés ?

Ces logements seront-ils destinés uniquement aux locataires de SLSP inondés ou à tous les sinistrés ?

Comment garanzissez-vous un niveau de qualité minimale pour ces logements ? Notamment en matière d'isolation thermique ? Ne doit-on pas craindre une explosion de la facture énergétique des personnes qui seront relogées dans ces installations peu isolées ? Une concertation avec le ministre de l'Énergie a-t-elle eu lieu à ce sujet ?

A-t-on déjà réfléchi à l'utilisation de ces modules une fois la situation rétablie ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, les inondations de juillet dernier ont été dramatiques avec des pertes humaines et ont également causé des dégâts importants en matière d'habitations.

Le logement constitue un besoin existentiel. Avec l'arrivée de l'automne, il est primordial de pouvoir agir rapidement.

Le Gouvernement a lancé toute une série d'initiatives et dégagé des moyens financiers conséquents. Pouvez-vous établir un état des lieux des budgets et des dispositifs mis en œuvre ainsi que leurs modalités pratiques dans le cadre du Plan logement ?

Ainsi, qu'en est-il des aides aux SLSP, aux AIS, aux logements touristiques, du lancement d'une plateforme Entraide logement, de la construction de nouveaux logements ?

Bref, directement, quels sont les moyens que vous avez directement mis en place pour aider les très nombreuses victimes de ces inondations ?

Déjà, je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser ses questions.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, de nombreux logements privés ont été touchés par les inondations qui se sont déroulées en juillet.

Ainsi, vous êtes récemment sorti dans la presse avec le nombre de 24 000 immeubles touchés, dans 36 communes dont 3 200 partiellement détruits. Des milliers de Wallons et de Wallonnes sont donc à la recherche d'un logement de remplacement.

À Liège, par exemple, 6 556 logements ont été impactés par les inondations. Parmi les sinistrés, les

retours sont presque unanimes : ils ne savent pas qu'ils peuvent être relogés.

L'information ne leur parvient pas. Pire, certains sont mis sous pression pour rester chez eux parce qu'il n'y a pas assez de logements disponibles, leur dit-on.

La commune a annoncé que 128 relogements effectifs ont été réalisés et que 56 sont en cours. C'est une avancée, mais que deviennent toutes les autres personnes ? Comment le pouvoir public va-t-il faire pour informer tout le monde ?

Pour beaucoup de sinistrés, il est pratiquement impossible de se connecter à internet, de passer de longues minutes en attente au téléphone ou se rendre dans les centres.

Actuellement, ce problème n'est pas pris en main, pourtant il y a urgence.

Pour faire face au manque de logements disponibles, pour reloger les personnes sinistrées suite aux inondations, vous avez indiqué vouloir lancer un marché-cadre pour du logement modulaire. Ainsi, un marché qui concerne 2 000 logements temporaires à livrer dans les six semaines a été mis en place. Plusieurs entrepreneurs de la Région se sont interrogés sur les critères d'attribution de ces marchés et ont pu regretter que la qualité des logements ne soit pas plus déterminante.

Ils pointent également que si la qualité des logements proposés est trop basse, ils ne pourront pas être utilisés après la période de relogement des victimes d'inondations pour d'autres usages.

Il y a aussi des communes qui ont commencé à faire des démarches pour acquérir de tels logements hors du marché de la Région.

Quelle est votre stratégie avec ces logements modulaires ? Quel impact sur l'attribution du marché aura la qualité et la réutilisation de ces logements à moyen terme ? Comment les communes et CPAS seront-ils impliqués autour de ce projet ?

Une autre solution possible pour pouvoir reloger ces personnes est la réquisition de logements vides. Vous disiez d'ailleurs, dans *L'Écho* que cette piste est intéressante et que les communes ont d'ailleurs ce pouvoir.

En ce qui concerne Liège, on dénombre environ 3 000 logements privés vacants qui pourraient servir à reloger des victimes des inondations. Pour mettre cette solution en place, il faudra également des dérogations aux législations existantes qui doivent être prises pour pouvoir agir rapidement face à l'urgence du problème.

Monsieur le Ministre, allez-vous réquisitionner des logements vides inoccupés ou pousser des communes à

le faire pour reloger des personnes ayant perdu leur logement lors des inondations ? Allez-vous prendre des mesures pour que ce type de mesures puissent être prises rapidement vu l'urgence de la situation ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, comme tous vos prédécesseurs, en tant que ministre du Logement, vous êtes confronté à un défi récurrent, celui de l'insuffisance de logements publics. C'est un problème qui n'est pas neuf.

Sous cette législation, la majorité s'est dotée d'un objectif ambitieux : un accroissement net de 12 000 logements publics à travers 3 000 nouveaux logements, 6 000 logements pris en gestion par les Agences immobilières sociales et 3 000 logements publics vides à rénover.

On sait que ces processus sont lents. Ce sont des programmes qui s'inscrivent nécessairement dans la durée. Vous êtes maintenant confrontés à un défi lié à l'urgence consécutive aux inondations. C'est un défi dont je ne sous-estime pas du tout l'ampleur. C'est sans doute un défi sans précédent qu'aucun de vos prédécesseurs n'a eu à gérer.

Non seulement de nombreux logements publics ont été endommagés, mais il y a surtout un nombre très important de nos concitoyens qui se retrouvent dans les plus extrêmes difficultés du fait de logements inoccupables ou très détériorés.

Face à cette problématique, une série d'initiatives ont été prises. Il faut les saluer. Parmi beaucoup d'autres, je pense en particulier à des initiatives venues du Nord du pays. Il faut pouvoir les saluer. Le ministre de la Santé du nord du pays, Wouter Beke a notamment décidé d'écrire à tous les propriétaires de résidences-services des provinces du Limbourg et du Brabant flamand pour savoir combien de places étaient disponibles sur l'ensemble des places reconnues. Puis, la liste de ces logements a été transférée vers la plateforme d'entraide créée par le Gouvernement wallon. Cela a été transmis aussi aux CPAS et aux assureurs concernés.

Beaucoup d'autres initiatives ont été prises par des associations, par des communes, par des CPAS. Il faut s'en réjouir. Incontestablement, c'est vers la Région wallonne, vers le ministre des Pouvoirs locaux que l'on se tourne pour trouver des solutions structurelles qui permettront de répondre à ces urgences.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous dans un premier temps faire l'état des lieux, comme les collègues l'ont également demandé ? A-t-on maintenant une information précise sur le nombre de logements sinistrés en raison des inondations du mois de juillet ? Combien de ménages ont pu être relogés ? Combien de ménages toujours en attente de solutions ? Il est important que

l'on puisse objectiver autant que possible l'ampleur des besoins.

Au-delà de cet état des lieux, je souhaite vous interroger sur les solutions à dégager en urgence, et à moyen ou long terme ? La création de logements de transit pour faire face à l'avenir à ce type de problèmes pourrait également nous préoccuper. L'urgence est là.

Au-delà des moyens budgétaires annoncés, je voudrais vous interroger sur les réponses opérationnelles que vous pouvez partager avec nous. Je voudrais résumer la question en une formule : où ? Quand ? Comment ? Combien ? Où les nouveaux logements vont-ils être créés ? Quand seront-ils disponibles ? Comment vont-ils être implémentés ? Combien pourront être créés pour répondre au désarroi des familles concernées ?

Vous êtes allé à Verviers tout récemment pour dire – et c'est important – la solidarité de la Région à l'égard des sinistrés. Au-delà de ce message bien légitime et nécessaire d'empathie et de compassion, je pense que deux mois après les inondations, il faut apporter maintenant des réponses opérationnelles. C'est le sens des questions que je vous adresse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces nombreuses questions qui à l'occasion de notre première réunion de commission depuis les événements peuvent se résumer en une demande, celle de faire le point sur l'action que j'ai pu déployer dans le cadre de mes compétences pour faire face aux conséquences des inondations.

Mes premières pensées vont aux victimes dans tout l'éventail du drame, depuis celles qui ont tout perdu, parfois même la vie, jusqu'à celles qui subissent encore des souffrances matérielles qu'il a durablement engendrées.

Ma pensée va ensuite à toutes celles et tous ceux qui sont montés au front pour leur porter secours avec, dans notre commission, des remerciements particuliers pour les gouverneurs, les bourgmestres et l'ensemble des acteurs locaux et régionaux, généraux du logement. Ils ont fait face à des situations sans précédent et ils continuent à le faire sans désespérer avec professionnalisme et dévouement, avec, chevillé au corps, le sens du devoir et de la solidarité.

Pour moi, en dépit de l'ampleur de la tâche, c'est là que se trouve le plus grand motif de confiance pour l'avenir. Un débat d'actualité s'est tenu mercredi dernier. Une commission d'enquête s'est constituée pour examiner les causes de la catastrophe et en tirer les leçons.

J'entends donc me centrer sur ce qui concerne spécifiquement notre commission, ce qui nous conduit au lendemain des faits et à la manière dont nous répondons à leurs conséquences dans le terrain local et en matière de logement.

Je vous propose donc de passer en revue, de manière synthétique, les actions que j'ai mises en œuvre depuis la mi-juillet et qui font l'objet de vos différentes questions.

L'ordre du jour distingue les deux compétences. Je me centrerai donc sur le volet logement, en commençant par un état de lieux selon les chiffres dont nous disposons à ce jour.

Selon les données qui sont collectées par le Commissariat à la reconstruction avec l'aide des administrations communales, notamment des agents du SPW TLP, on estime aussi que 38 543 logements ont été touchés par les inondations à divers degrés. Dans ces 38 543 logements :

- 642 seraient détruits ou à détruire ;
- 4 940 partiellement détruits ;
- 32 961 ont peu ou pas été dégradés.

Ces chiffres proviennent du croisement de trois sources de données : une étude cartographique, une enquête de terrain et les données des assurances.

Pour le logement public, les derniers chiffres récoltés par la Société wallonne du logement font état de 1466 logements touchés, dont :

- 231 totalement sinistrés ;
- 441 forts impactés ;
- 794 peu touchés.

Le directeur général de la Société wallonne du logement visite actuellement chaque SLSP pour déterminer les dégâts et les besoins. Je peux donc vous donner quelques exemples de chiffres.

Pour le Foyer de Fléron, 600 logements ont été touchés sur les 2 864. Une soixantaine de locataires, c'est-à-dire une vingtaine de ménages, ont pu être relogés.

Pour la Famennoise, ce sont plus ou moins 80 logements qui ont été impactés sur les 1 060 que gère la société. Le relogement y reste un défi.

À Logivesdre, ce sont quelque 255 logements qui ont été touchés sur les 3 000 que gère la société. Ce sont là 90 ménages qui ont été relogés.

À la SLSP Ourthe Amblève, 92 logements ont été impactés sur 603 et 32 ménages ont été relogés.

J'en viens à l'exposé qui est relatif aux mesures prises, sur lesquelles vous m'interrogez, en respectant la trame chronologique et les réactions aux événements.

Vu l'ampleur de la catastrophe et de ses conséquences, il a tout de suite été clair pour moi que le relogement des ménages sinistrés allait représenter un immense défi, un défi qui ne pourrait être relevé que par la mise en œuvre d'une multitude d'actions de plus ou moins grande ampleur, visant, d'une part, à aider les acteurs de terrain et, d'autre part, à mobiliser et à créer le plus grand nombre possible de logements publics ou privés ou à aider directement les ménages.

En ce sens, depuis des semaines, mon cabinet et moi-même avons multiplié les rencontres et les contacts avec les acteurs de terrain pour collecter les informations et recueillir les sensibilités locales, ce qui nous permet aussi d'expliquer les mesures prises pour faciliter leur mise en œuvre par les autorités.

La crise de la covid a au moins eu un intérêt de nous familiariser avec les réunions virtuelles, ce qui nous a permis de gagner un certain temps et de laisser chacun sur le terrain.

En synthèse, dès le 14 juillet, je suis chargé par le Gouvernement de prendre les contacts nécessaires avec les communes afin d'examiner comment la Région wallonne peut contribuer à soutenir les victimes des inondations. Le 15, sur ma proposition, le Gouvernement adopte une première mesure d'aides aux communes, 2,5 millions d'euros, et décide de solliciter les gouverneurs pour identifier les communes sinistrées et évaluer les dégâts.

Pareillement, après un échange avec le cabinet, le directeur général de la Société wallonne du logement écrit aux différentes sociétés de logement de service public afin d'évaluer les besoins et proposer l'aide de la Société wallonne du logement.

Ces premiers échanges nous conduisent à prendre deux décisions le 16 juillet. Premièrement, créer sur l'extra net de la Société wallonne du logement une page de coordination de la solidarité entre les sociétés du logement. Il s'agit d'y centraliser les demandes et les propositions d'aide des sociétés, ce qui vise notamment la mise à disposition de personnel technique, administratif ou social, l'aide au nettoyage ou encore le soutien pour réaliser les tâches préalables au passage des experts.

Deuxièmement, préparer avec la Société wallonne du logement un arrêté du gouvernement dérogeant aux règles classiques d'attribution, afin d'organiser une solidarité inter-SLSP pour reloger prioritairement les locataires sociaux sinistrés, mais aussi des ménages qui n'habitaient pas dans un logement public au moment des inondations.

À cette même date, des contacts seront pris avec la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie. Ainsi, la Société wallonne du crédit social met en œuvre directement une procédure accélérée pour le traitement

des demandes de prêts à taux zéro qui émaneraient des sinistrés. À ce jour, on constate cependant que seulement quatre dossiers ont été introduits, car les personnes attendent le rapport des assurances avant d'envisager de solliciter un prêt.

De son côté, le Fonds du logement est chargé de prendre les contacts nécessaires avec les organismes à finalité sociale – OFS – afin d'évaluer les dégâts, tant pour acteurs locaux que pour les logements pris en gestion. On apprendra que les locaux de deux OFS sont sinistrés : ceux de l'association de promotion du logement Marie Louise de Verviers et de la régie de quartier d'Ensival. Une aide spécifique sous forme d'avance récupérable leur a été octroyée, pour reprendre le plus rapidement possible leurs missions, sans attendre l'intervention des assurances.

Il est par ailleurs à noter que la Société wallonne du crédit social et que le fonds du logement ont pris des mesures dans la limite des possibilités légales, afin de permettre à leurs emprunteurs hypothécaires qui en feraient la demande de suspendre le paiement du capital de leur crédit.

La Société wallonne du crédit social m'indique qu'il y a plus ou moins 270 dossiers de prêt pour lesquels le logement a été touché par les inondations. Au niveau du fonds du logement, 105 familles emprunteuses se sont déjà manifestées.

Une quinzaine de demandes de report du remboursement du capital ont été introduites à la Société wallonne du crédit social et acceptées. Une vingtaine de demandes ont été introduites au fonds du logement pour des facilités ou un report.

En raison du Code de droit économique auquel sont soumises la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement, nous ne pouvons pas aller plus loin et suspendre les intérêts.

Nous avons interpellé le Fédéral à ce sujet, afin de le sensibiliser à cette question. Une telle mesure a été prise durant la crise de la covid pour les travailleurs qui avaient perdu leurs revenus. Il semblerait normal que les sinistrés puissent bénéficier de la même mesure.

Le 17 juillet, nous demandons au SPW TLPE de mettre en ligne toutes les informations utiles sur les conséquences juridiques des inondations sur les baux des logements sinistrés.

Le 19, un AGW dérogatoire aux règles d'attribution des logements publics est adopté par le Gouvernement. Nous l'avons voulu souple, afin de permettre une solidarité à la plus grande échelle possible.

Je vous en exprime les principes. Tous les logements vacants doivent être attribués prioritairement par les sociétés de logement à des ménages qui ont dû être évacués en raison des inondations, selon l'ordre de

priorité suivant : la priorité va d'abord aux locataires sinistrés d'un logement social se situant sur le territoire de la SLSP ou sur le territoire d'une SLSP voisine. Cet arrêté vise donc les sociétés de logement directement touchées par des évacuations de logement, mais aussi les sociétés voisines. Il s'agit de créer un mécanisme de solidarité pour multiplier les chances de relogement pour les familles évacuées.

Le ménage est hébergé dans l'attente de pouvoir réintégrer le logement public qu'il occupait initialement. Si le logement n'est pas rénovable et doit faire l'objet d'une déconstruction ou d'une démolition, le ménage est alors hébergé dans l'attente de l'attribution d'un nouveau logement public.

La relation entre la société et le ménage est réglée par une convention d'occupation précaire. Lorsqu'elle est nécessaire, l'attribution du nouveau logement se fait sur la base de l'arrêté du 6 septembre 2007, avec la possibilité de déroger au quota de 10 % d'urgence sociale qu'il prévoit.

Le montant de l'indemnité mensuelle d'occupation est calculé en exécution des règles classiques, mais ne peut être supérieur au montant du loyer calculé du logement évacué par le ménage concerné pour le mois de juin 2021.

La priorité va ensuite aux ménages dont le logement évacué n'est pas un logement social et dont les revenus imposables globalement reviennent jusqu'à la catégorie 3.

Cette priorité peut être activée par une demande émanant d'un CPAS, d'une commune, d'un relais social, d'une association, ou être formulée directement par le ménage qui est concerné.

Dans ce cas, le ménage est hébergé pour une période maximale de six mois. À l'expiration de cette période, si le ménage est toujours privé de logement à la suite de la catastrophe, la société peut lui accorder une nouvelle période de six mois.

Dans tous les cas, la convention d'occupation précaire est clôturée au maximum 12 mois après la signature.

Le montant de l'indemnité mensuelle d'occupation est calculé en exécution des règles classiques.

Depuis la mise en place de ce mécanisme, à peu près 300 ménages ont été relogés par les sociétés de logement, dont une partie des ménages qui n'étaient pas locataires sociaux avant les inondations.

Le 19 juillet, toujours, la Société wallonne du logement crée la page extranet pour la solidarité inter-SLSP et entame son travail de coordination auprès des sociétés. Son site internet diffuse, par ailleurs, des informations relatives :

- au portail d'information dédié aux inondations en Wallonie ;
- aux questions pratiques en cas de dégâts ;
- aux possibilités d'obtention d'un soutien psychologique ;
- aux différentes démarches à mener face aux dégâts ;
- à une brochure relative aux assurances ;
- à l'impact des intempéries sur la distribution d'eau ;
- ou encore à la gestion des déchets.

Le même jour, le Gouvernement approuve le principe de dégager une aide de 25 millions d'euros à destination des SLSP dont les logements ont subi des dommages. La liquidation d'une première tranche à hauteur de 15 millions d'euros a été décidée le 26 juillet et répartie entre les 10 sociétés de logement touchées sur la base du nombre de logements évacués.

Cette aide vise à leur permettre de faire face aux dépenses suivantes :

- toute dépense engendrée par le relogement des locataires sinistrés ;
- la remise en état rapide de logements temporairement inoccupés et pouvant être mis sans délai à la disposition des ménages devant faire l'objet d'un relogement ;
- la mise à disposition des personnes de logements de type « modulaire déplaçable » ;
- la location ou l'acquisition de tout type de matériel visant à la sécurisation des logements impactés par les inondations, à leur nettoyage ou à leur remise en état rapide en vue de leur occupation ;
- le gardiennage des logements ;
- les frais d'expertises relatifs à la stabilité des logements ;
- le soutien psychologique des locataires et des équipes des SLSP ;
- la prise en charge des pertes locatives engendrées par l'évacuation des logements ;
- ou toute autre mesure d'urgence rendue nécessaire par les dégâts causés aux logements et aux équipements des sociétés.

En outre, il a été décidé que la Société wallonne du logement préfinancerait, pour un montant maximal de 40 millions d'euros, les travaux de rénovation des logements des sociétés impactées par les inondations via l'octroi d'avances remboursables à taux zéro, et ce dans l'attente des indemnisations des compagnies d'assurance, avec un délai de remboursement de deux ans. La Région prend à sa charge les intérêts de cet emprunt.

Ce montant de 40 millions d'euros paraît avoir été bien évalué, car, selon les premières estimations des sociétés via la Société wallonne du logement, le montant des dégâts non pris en compte par les assurances devrait avoisiner les 40 millions d'euros en tenant compte des dégâts aux logements, mais également aux équipements.

Le 20 juillet, le Gouvernement approuve le principe d'une aide de 50 millions d'euros à destination des communes et des CPAS pour des mesures en lien avec le relogement.

Une première répartition de 27 millions d'euros de ces moyens est octroyée le 26 juillet. Elle se fonde sur un premier rapport sollicité auprès des gouverneurs le 21 juillet, ce qui permet de réaliser deux catégories de communes :

- une première catégorie avec neuf communes, qui sont les plus sinistrées et qui se voient allouer un montant de 2 millions d'euros par commune, à savoir Trooz, Limbourg, Pepinster, Theux, Verviers, Liège, Esneux, Chaudfontaine et Rochefort ;
- une deuxième catégorie de 17 communes bénéficiant de 500 000 euros chacune, à savoir Aywaille, Comblain-au-Pont, Dalhem, Spa, Olne, Houyet, Walcourt, La Roche-en-Ardenne, Durbuy, Marche-en-Famenne, Hotton, Nassogne, Aiseau-Presles, Ham-sur-Heure, Châtelet, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Tubize et Wavre.

Cette première tranche, octroyée dans l'urgence, vise à couvrir des dépenses relatives à :

- l'octroi d'aides aux bénéficiaires de l'aide sociale en vue de leur permettre de se reloger ;
- la prise en charge de location de chambres d'hôtel et de gîtes ainsi que les frais induits par la réquisition de logements ;
- la remise en état rapide de logements temporairement inoccupés, propriétés du CPAS ou de la commune ;
- la mise à disposition de logements de type modulaire ;
- la prise en charge des frais d'hébergement temporaire en maison de repos ou maison de repos et de soins pour des sinistrés légèrement désorientés et incapables de se prendre en charge ;
- la prise en charge de frais liés à la réquisition de logements, au soutien psychologique des personnes sinistrées, au gardiennage des logements publics et privés sinistrés, aux frais d'expertise relatifs à la salubrité ou à la stabilité, ou pour être larges, puisque le but est de venir en aide aux communes et CPAS, toute autre mesure d'urgence qui serait rendue nécessaire par la situation.

Vous constaterez donc que la volonté a été de couvrir le plus large éventail possible de dépenses

urgentes. Le solde des 23 millions d'euros sera lui réparti dans les semaines à venir sur base de données plus précises puisque j'avais chargé les gouverneurs de faire des catégories dans l'urgence. Il faut les affiner sur base des chiffres.

Le 20 juillet toujours, mon cabinet a demandé à la SWL d'entamer les travaux en vue de lancer un marché public de logements modulaires.

Le 22 juillet, nous demandons au Fonds du logement de nous faire de propositions visant à mobiliser le plus largement possible des logements inoccupés via les agences immobilières sociales, par une prise en gestion à durée limitée. Nous sollicitons aussi le SPW TLPE afin qu'il prenne des mesures nécessaires pour créer le plus rapidement possible une plateforme d'échange mettant en relation l'offre et la demande du marché locatif privé à l'attention des ménages sinistrés.

Le 23 juillet, j'adresse une circulaire aux pouvoirs locaux, présentant différentes mesures et, notamment, la création par le SPW de la fameuse plateforme à l'attention des pouvoirs locaux permettant d'échanger les offres en termes de logements de transit, d'insertion dans l'ensemble des communes wallonnes. Cette circulaire rappelle d'ailleurs les bases légales et les modalités d'exercice du pouvoir de réquisition dont disposent les communes.

Pas moins de 40 logements ont ainsi été proposés par les communes et CPAS. Cela ne veut cependant pas dire que ces 40 offres ont été rencontrées, car il s'agit parfois de communes qui sont éloignées des zones sinistrées.

Le 24 juillet, nous demandons à l'administration de rendre disponible l'ensemble des enquêteurs salubrité pour venir en renfort aux communes pour la visite des logements et pour homogénéiser la récolte des données. Par la suite, c'est le commissariat à la reconstruction qui a coordonné cette action.

Le 26 juillet, comme je l'ai dit, le Gouvernement opère la répartition d'une première tranche d'aide de 27 millions d'euros aux communes et CPAS et de 15 millions d'euros aux SLSP selon le détail que j'ai mis en place. C'est à cette date que le commissariat va être créé par le Gouvernement.

Le 28 juillet, nous prenons des contacts avec le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire pour évoquer la question des permis en vue de l'implémentation des logements modulaires. Ils aboutiront à l'adoption d'une réglementation qui permet de déroger à la notion de permis pour une période de deux ans.

Le 29 juillet, à ma demande, la Société wallonne du logement lance un autre marché-cadre pour la location avec option d'achat de logements modulaires.

Plusieurs d'entre vous m'interrogent sur cette mesure, il s'agit d'un accord-cadre qui vise à passer en centrale par procédure négociée sans publication préalable, motivée par l'urgence impérieuse.

Cet accord a la particularité d'être accessible aux communes et aux CPAS, aux sociétés de logement. Une simple affiliation suffit pour en bénéficier.

En collaboration avec mon cabinet, la Société wallonne du logement a arrêté la liste des soumissionnaires à consulter sur la base d'une recherche la plus large possible de ce type de fournisseurs. Cette liste comprenait une soixantaine de sociétés.

Les soumissionnaires devaient remettre une offre pour le 10 août. La plupart des soumissionnaires consultés sont des entreprises wallonnes, ou du moins belges, ainsi que quelques entreprises françaises.

Le marché a été attribué le 2 septembre dernier. Si le critère du prix était prévu, c'est juste parce que les aspects qualitatifs étaient imposés dans les prescriptions techniques. Ainsi, le respect des normes de salubrité appliquées à l'habitation légère louée à titre onéreux et définies par l'AGW du 3 décembre 2020 est une condition essentielle pour que l'offre soit considérée comme régulière. Une limitation des déperditions thermiques par parois est également imposée, un équipement minimum est requis, et même le mobilier est inclus dans la fourniture.

Il est vrai que cependant, le cahier social des charges est rédigé de manière assez large pour qu'un nombre important de fournisseurs puisse y répondre. Dix-sept participants ont déposé une offre, ce qui représente 48 offres, tous lots confondus. Six lots sont, en effet, prévus : studio, une chambre, deux chambres, trois chambres, habitats communautaires ou collectifs et location de garde-meubles.

Grâce à ce marché, les bénéficiaires de l'accord, soit les sociétés de logement comme prérappelé, les communes ou les CPAS pourront, pendant un an, passer des commandes auprès des participants classés par lot dans l'accord, en fonction de leurs besoins.

Un délai de livraison très court a été négocié – six semaines – si le premier classé ne sait pas répondre à une commande dans ce délai, le bénéficiaire de l'accord interroge alors le second classé et ainsi de suite, suivant un système en cascade. Nous avons voulu mettre à la disposition des communes et des CPAS et des sociétés de logements un outil qui soit le plus souple possible, pour répondre aux besoins dans un temps réduit.

Ce premier marché vise donc la location pour 6, 12 ou 18 mois avec, en fin de location, une possibilité d'acheter l'habitat léger pour sa valeur résiduelle.

Il a, en outre, été décidé de lancer, également en urgence, un second marché, portant cette fois sur

l'acquisition d'habitats légers. Il a été lancé le 16 août et est en cours d'analyse à la Société wallonne du logement.

Certains bourgmestres ou directeurs de sociétés de logement ont, en effet, émis le souhait de pouvoir, au-delà de la crise, mener des politiques à plus long terme pour un public fragilisé en demande de logements d'urgence, transitoires ou transportables. C'est potentiellement une belle piste de reconversion pour l'habitat léger qui aurait été utilisé dans la crise.

Ce résultat a été obtenu en un temps très court, par un engagement remarquable de mes services face à la complexité de la situation et des procédures. Cette expérience me conduit d'ailleurs à penser qu'il serait utile que le fédéral se penche sur l'application de la législation sur les marchés publics dans de telles circonstances. La procédure d'urgence impérieuse a, en effet, montré ses limites et reste assez contraignante.

Sur cette base, des réunions virtuelles ont été organisées avec les communes et CPAS de catégorie un et deux et les sociétés de logement qui sont concernées par les territoires impactés des communes classées en catégories une et deux, pour leur expliquer les conditions administratives du marché, les modalités d'adhésion, les prescriptions techniques et les points d'attention pour ce qui concerne les terrains qui accueilleront ces logements.

Je reprends ensuite le fil chronologique.

Le 3 août, le SPW TLPE met en ligne la plateforme d'échanges d'offres et demandes en matière de logement. Vous avez sans doute vu qu'elle a fait l'objet d'une campagne de communication principalement sur les réseaux sociaux.

À ce jour, 200 offres de logement ont été postées sur cette plateforme. Ce que l'on peut constater, c'est que beaucoup d'offres sont relativement éloignées des zones sinistrées. Ainsi, on peut voir des propositions à Torgny, près de Virton, à Comines, à Enghien, à Bruxelles et même en Flandre. Comme cela a été évoqué, des statistiques que le SPW TLPE me fait parvenir, on peut compter qu'une trentaine de relogements effectifs ont été opérés via cette voie.

Conscient que la problématique du relogement est immense, j'ai donc décidé avec mon cabinet d'explorer l'ensemble des pistes possibles. Pour mobiliser tout logement disponible rapidement, dès le 29 juillet, nous avons décidé d'entamer des travaux visant à inciter les propriétaires d'hébergement touristique à proposer leurs logements à des personnes sinistrées. Un courrier, cosigné avec la ministre du Tourisme, est adressé aux propriétaires de ce type de logements reconnus par le CGT, afin de les sensibiliser.

Dans le même sens, le 5 août, nous présentons au Gouvernement une mesure proposant un incitant

financier pour ces propriétaires. Son montant a été fixé en fonction du nombre de chambres. Il vise, sur la base de recherches effectuées en termes de taux d'occupation et de montants moyens de location, à compenser le manque à gagner et le risque supplémentaire que prend un propriétaire de gîte ou de logement touristique lorsqu'il loue à plus long terme. Cet incitant va donc de 300 à 1 000 euros par mois. Il n'est accessible que si le montant du loyer demandé répond à la grille indicative des loyers.

Cet AGW a été adopté définitivement le 12 août. L'ensemble des informations a été relayé sur les sites du SPW TLPE et un courrier a été envoyé à l'ensemble des communes le 20 août. À ma demande, un courrier de rappel a également été envoyé aux propriétaires de logements touristiques la semaine dernière.

Le 5 août dernier, le Gouvernement wallon a également adopté un AGW qui déroge à celui du 23 décembre 2010 qui détermine les conditions et les modalités d'octroi de prêts et subventions pour la rénovation de logements qui sont mis à disposition des agences immobilières sociales ou des associations de promotion du logement (APL).

Depuis plus de dix ans, avec l'appui de la Région, le Fonds du logement participe activement à la politique de mobilisation du patrimoine privé inoccupé. Concrètement, il accorde une aide au propriétaire qui entreprend la rénovation de logements inoccupés pour les confier en gestion à une AIS ou une APL. L'aide prend la forme combinée d'une subvention et d'un prêt à taux 0 %.

Il est important de préciser pour Mme De Coster – qui n'est pas présente, mais qui nous lira – que ce dispositif se veut pragmatique et n'exige pas de démarches longues ou ardues de la part des propriétaires.

En l'occurrence, les personnes sinistrées requièrent une aide urgente qui passe par la mobilisation d'un maximum de logements à bref délai. C'est pourquoi, le Gouvernement a pris des mesures dérogatoires pour permettre aux propriétaires de rendre rapidement leurs immeubles fonctionnels pour les confier à une AIS ou à une APL.

Très concrètement, dans ces conditions, le propriétaire recevra une aide qui peut aller jusqu'à 30 000 euros, pour moitié sous la forme d'une subvention et pour moitié sous la forme d'un prêt à taux 0 %.

Cette aide financera les travaux indispensables pour assurer un maximum de sécurité et de salubrité dans les habitations. La durée minimale de la prise en gestion à l'accoutumée est fixée à 9 ans et nous l'avons ramenée à 24 mois dans ce cadre-là.

En outre, le Gouvernement a décidé d'octroyer une aide spéciale pour le relogement des ménages sinistrés dans des logements provisoires gérés par une AIS ou une APL. Le suivi de ce dispositif est assuré par le Fonds du logement. Il consiste à octroyer une aide complémentaire mensuelle de 100 euros par ménage durant la période de relogement temporaire. Cette aide permet donc de diminuer le loyer qui est dû.

Vous l'aurez constaté, le Fonds du logement a également anticipé, cela a été exprimé, la campagne « Louez solidaires » qui devait démarrer en septembre. Elle a commencé le 10 août dernier et son objectif est de rappeler aux propriétaires qui ont des biens à mettre en location, la possibilité de passer par une agence immobilière sociale, en leur exposant les différents avantages que vous connaissez et qui y sont liés.

Une autre campagne, de plus grande ampleur, commencera dans les prochains jours. Elle s'adressera également aux communes et CPAS ainsi qu'aux différents opérateurs actifs dans le domaine de l'immobilier et de l'habitat. Ce coup de projecteur sur les AIS devrait inciter d'autres propriétaires à leur confier leurs biens en gestion.

Parallèlement à cela, le 13 août, j'ai adressé aux neuf communes les plus touchées un projet de courrier à transmettre aux propriétaires qui disposent de logements et qui sont taxés en raison de leur inoccupation, puisque la taxe pour immeuble inoccupé est une taxe communale, afin de les inciter à prendre contact avec l'AIS locale, en leur rappelant les avantages. En vertu du RGPD, je ne pouvais envoyer ce courrier moi-même, c'est pourquoi nous avons choisi ce canal d'envoi.

Le même courrier a ensuite été adressé aux communes de catégorie 2, celles que j'ai exprimées tout à l'heure, le 19 août dernier.

M. Beugnies m'interroge pour savoir s'il est dans mon intention d'aller un pas plus loin par la réquisition de logements privés inoccupés. Je ne vais pas faire un cours de droit ici, mais je dois d'abord vous rappeler que le Gouvernement wallon n'a pas lui-même le pouvoir de police, au contraire des bourgmestres. Nous n'avons aucun pouvoir régalien au contraire des bourgmestres et gouverneurs. Je ne pourrais donc, même si je le voulais, réquisitionner aucun bien.

Cela ne veut pas dire que je ne considère pas cela comme une solution localement possible. C'est d'ailleurs à cette fin que l'aide déjà octroyée aux communes et CPAS de 27 millions d'euros vise expressément comme une dépense éligible qui est la prise en charge des frais engendrés par la réquisition.

J'ai également, par circulaire, rappelé aux communes les bases légales et modalités d'exercice du droit de réquisition.

Néanmoins il ne faut pas faire croire que c'est la panacée. Penser que l'on pourrait réquisitionner un grand nombre de logements inoccupés en bon état est un leurre. La plupart des logements privés inoccupés ne sont pas dans un état compatible avec l'accueil des ménages. Si la solution proposée de reloger des personnes dans des conditions de salubrité équivalentes ou pire que celles du logement qu'ils ont dû quitter, ce n'est pas ce que je prône.

Autre mesure, le 12 août, le Gouvernement a approuvé ma proposition de réaliser une opération de portage pour l'acquisition de logements. Ainsi, la Société wallonne du logement va mettre à la disposition des SLSP, et principalement celles qui sont dans les zones concernées par les communes les plus impactées, une somme de 40 millions d'euros au titre d'avance remboursable afin d'acquérir, auprès de promoteurs privés ou des particuliers, des logements finalisés ou en voie de finalisation, ou existants sur le marché, libre de tout engagement.

Le montant de l'avance serait égal au prix de vente du logement à acquérir, tous frais compris, et les avances aux SLSP seront remboursables sans intérêt.

Les logements qui seront conservés après la crise, donc si la société de logement a décidé d'acquérir un bien dans les conditions du marché, validé par la Société wallonne du logement, elle pourra soit revendre le bien, soit elle pourra éventuellement le conserver à travers des crédits de droit de tirage dans les plans de création à venir.

Pour les logements qui seront revendus, le montant de l'avance sera rendu à la Société wallonne du logement au moment de la vente.

Les logements ainsi acquis seront mis à la disposition de ménages sinistrés par le biais d'une convention d'occupation précaire, selon les critères de l'arrêté que j'ai fait passer le 19 juillet 2021.

Concrètement, la Société wallonne du logement va centraliser l'ensemble des propositions des logements qui lui sont faites, soit par l'UPSI soit par les communes ou les SLSP. En résumé, si une commune ou un CPAS a dans sa zone un bien à acquérir, on va demander à vérifier et ils auront la possibilité, avec leur société de logement, de valider ou non la proposition.

La Société wallonne du logement prend alors contact avec la SLSP et la commune concernée, pour les informer qu'une proposition d'acquisition a été retenue. S'ensuit une visite avec les parties qui, si elle s'avère concluante, permet de lancer la procédure d'achat, avec négociation éventuelle. L'opération d'achat ne peut être lancée que si la Société wallonne du logement donne un avis conforme.

Toujours en raison de l'urgence, il est également prévu la possibilité de faire occuper le bien par des

familles sinistrées avant la passation de l'acte authentique, puisque la loi prévoit que cela doit être fait dans les quatre mois, et que régulièrement, cela se fait à cette limite. Ils pourront donc occuper le bien une fois le compromis signé, sur la base d'une convention de prise en gestion.

À ce jour, 230 logements sont en cours d'analyse par la société wallonne du logement. Des visites ont déjà eu lieu la semaine dernière – deux blocs de dix logements – et d'autres sont programmées cette semaine.

Au passage, pour souligner encore la volonté commune de mobiliser l'ensemble des solutions de relogement possible, je mentionnerai l'initiative partenariale de la Croix-Rouge et de la Ville de Liège qui a ouvert le 31 août dernier dans l'ancien hôpital de Montegnée, quelque cent places pour accueillir des sinistrés qui n'ont pas encore retrouvé de logement.

Le 2 septembre, j'ai présenté deux nouvelles mesures au Conseil des ministres.

La première visait le lancement d'un marché public de location de déshumidificateurs. Nous visons à en disposer d'un millier durant une période de 12 semaines. Sachant qu'il faut plus ou moins un mois pour déshumidifier un logement, l'objectif est donc d'assécher quelque 3 000 logements.

Ces déshumidificateurs seront mis à disposition via les communes. Mon cabinet prend, cette semaine, les contacts nécessaires pour l'organisation sur le terrain.

La seconde mesure adoptée le 2 septembre est triple. Il s'agit d'un avant-projet d'arrêté étendant le champ d'application aux ménages des catégories 2 et 3 de deux aides existantes et de mémoire la catégorie 3 est pour un revenu qui va jusqu'à 54 000 euros plus 2 700 euros par enfant à charge, c'est quand même utile de le préciser, parce que l'on n' pas toujours les chiffres en tête, j'ai moi-même dû demander. Peut-être que certains d'entre vous l'ont bien conservé en mémoire, mais c'est utile de le dire, on vise un nombre extrêmement important de la population. Les trois mesures sont les suivantes :

- l'aide au déménagement, qui est d'habitude réservée à la catégorie 1 – 14 000 euros –, c'est une aide de 400 euros pour les ménages qui ont du déménager en raison des inondations, lorsque le leur logement devient inhabitable ;
- une forme d'anticipation de l'allocation loyer, puisque nous allons octroyer une aide au loyer d'un montant couvrant le différentiel de loyer et plafonné à 100 euros, majoré de 20 euros par enfant à charge, et ce pour une période d'un an, donc 120 euros pour les personnes sinistrées qui doivent se reloger ;
- la troisième mesure vise plus spécifiquement les zones d'habitat permanent qui ont été touchées. Il s'agit d'une aide à l'installation pour les personnes qui vivaient en zone d'habitat

permanent et qui prennent en location ou achètent un logement salubre ou amélioré, ou qui commencent un séjour sous convention dans une maison de repos ou une résidence-services.

L'aide à l'installation pour ces personnes s'élèvera à 5 000 euros si au moins un membre du ménage est propriétaire de l'habitation légère qu'il quitte et à 1 240 euros s'ils ne sont pas propriétaires. Elle peut faire l'objet de majoration sous certaines conditions, que je vais vous éviter, puisque je pense être déjà suffisamment long, mais la matière en vaut le détour.

Il me reste encore à évoquer le fait que mon cabinet et moi-même avons interpellé différents acteurs publics pouvant disposer de logements – comme la SOWAER ou la Régie des bâtiments fédérale – pour qu'ils soient mis à la disposition des sinistrés. Ces démarches ont été réalisées. Je prends un exemple, une ancienne gendarmerie ou une ancienne caserne, ou encore comme j'ai été il n'y a pas longtemps, l'ancienne caserne de Sève.

Le processus est évidemment loin d'être clôturé. Ainsi, je déposerai deux nouvelles mesures sur la table du Gouvernement cette semaine.

La première visera la libération d'une nouvelle tranche des 25 millions à destination des sociétés de logement. Cette seconde tranche vise à rénover rapidement 312 logements publics que nous avons identifiés qui sont actuellement inoccupés, le plus souvent parce qu'ils nécessitent de petits travaux de rénovation entre deux locataires. Ces travaux sont normalement pris en charge par les sociétés de logement, mais en l'occurrence, je vais proposer que la Région wallonne prenne à charge 100 % de ces rénovations.

La seconde mesure est une ouverture d'un crédit à taux zéro pour les garanties locatives via les sociétés wallonnes du crédit social aux personnes qui prennent un logement sous convention d'occupation précaire. Au-delà, dès que le conseil d'administration du Fonds du logement m'aura transmis sa proposition, je présenterai également au Gouvernement un projet qui vise à créer des aides spécifiques pour la réalisation de travaux dans les logements inoccupés se situant au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux qui seraient mis en gestion à un opérateur local.

Dans les villes, vous savez comme moi qu'il y a beaucoup de logements qui sont inoccupés dans les commerces. Nous visons à les réoccuper, c'était une mesure qui était prévue dans le Plan de relance.

Voici qui conclut ce survol rétrospectif. J'ai conscience d'avoir été un peu long. Je ne suis pas coutumier du fait, mais je pense que je vous devais cet état des lieux inaugural qui rend compte, de manière synthétique, de l'intense activité déployée ces dernières semaines. Je n'en tire pas de conclusion, l'heure n'est pas

à cela. Nous sommes et nous serons, pour un certain temps encore, occupés dans l'action. Avec le Gouvernement, nous allons continuer à prendre des mesures et je vous remercie pour le regard constructif que vous pourrez porter sur celles-ci, mais, à ce jour, voilà ce que nous avons fait.

J'ai donc actionné un maximum de leviers à ma disposition pour apporter des réponses immédiates, concrètes, à des besoins tout aussi concrets et immédiats, qui sont à la fois immenses, multiples et évolutifs.

Aucune n'apportera la réponse au drame que vivent tant de Wallons et tant de Wallonnes, mais chacune y contribue plus ou moins largement. Chacune est un élément de la solution d'ensemble. Plusieurs, comme les rénovations de logements publics, les acquisitions d'habitats modulaires ou les mises en gestion auprès des AIS, auront, en outre, un caractère durable, qui fera progresser la politique du logement pour tous qui est une priorité de notre Gouvernement.

C'est donc suivant cette méthode réaliste et efficace que je me propose de poursuivre avec vous et avec les acteurs locaux pour ne laisser aucune victime seule face à la détresse.

Monsieur le Président, chers collègues, j'en termine. Il n'est du pouvoir d'aucun d'entre nous de faire en sorte que ces terribles inondations n'aient pas eu lieu. En revanche je pense que nous faisons et pouvons faire beaucoup pour que leurs victimes s'en relèvent avec dignité face à l'action publique au sens large et à une solidarité durable qui fait la force de notre société.

M. le Président. – Après cette longue et précise réponse de M. le Ministre, je vous donne aussi l'occasion de revenir sur certains sujets ou thématiques ou commentaires et l'on va les prendre dans l'ordre d'intervention.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos longues réponses, mais qui sont tout à fait légitimes, vu le nombre de longues questions qui ont été posées. On ne peut que soutenir et avoir une pensée pour les victimes de cette catastrophe, qui, pour celles dont le logement a été touché, cela s'ajoute évidemment à un contexte où il y avait déjà l'usure du covid et il y a en plus le traumatisme des inondations et puis, maintenant, elles doivent faire face, pendant des semaines, voire des mois, à des difficultés de logement, voire aux réparations éventuelles de leur maison. Tout cela est évidemment très pénible et s'ajoute à des difficultés existantes.

Je tiens simplement à saluer votre travail, le travail de votre équipe, des administrations et des sociétés de logement concernées. Je ne peux que vous encourager et

que les encourager à poursuivre le travail et à mettre en œuvre les multiples solutions qui ont été évoquées.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai envie de vous dire que vous êtes au rendez-vous. Votre réponse précise et complète témoigne bien de la réactivité qui est la vôtre et, plus globalement, de celle de l'ensemble du Gouvernement face à ce qui constitue quand même – et chacun en prend bien conscience – un immense défi.

Les chiffres que vous avez cités au début de votre intervention sont particulièrement éclairants. J'ai retenu plus de 30 000 logements touchés en Wallonie : 642 détruits ou à détruire, 4 540 qui sont partiellement détruits. Cela veut dire autant de familles qui se retrouvent sans logement.

Ce que j'apprécie dans votre réponse – je le dis en toute franchise – c'est que, pour relever un tel défi, vous faites basta de l'idéologie et des formules toutes faites. C'est trop simple. J'en ai entendu quelques-unes, notamment chez un de mes voisins.

J'apprécie votre pragmatisme et l'approche qui est la vôtre. Vous avez insisté plusieurs fois là-dessus et je vous suis totalement, votre approche qui consiste à dire qu'il n'y a pas une solution miracle, il faut mobiliser toutes les pistes, tous les acteurs, tout ce qui peut contribuer à relever ce défi est le bienvenu.

Lancer des incantations, croire que réquisitionner les immeubles inoccupés va résoudre le problème. Vous avez totalement raison, Monsieur le Ministre, la plupart des immeubles inoccupés, ce sont des taudis qui sont totalement inoccupables dans l'immédiat. Cela n'enlève rien au fait que l'on peut être d'accord sur le fait que ce n'est pas normal qu'il y ait des immeubles inoccupés. C'est une piste parmi d'autres.

J'aime l'approche qui consiste à dire « Essayons de mobiliser, peut-être conscientiser ». Après tout, on a bien vu, depuis un mois et demi, à quel point la solidarité était immense. Pourquoi le propriétaire d'un immeuble inoccupé, qui pensait peut-être réserver cet immeuble pour sa fille, son fils ou que sais-je, lui faire prendre conscience que cette piste, il y a plus urgent, il y a des gens qui sont dans la mouise, qui se retrouvent sans toit.

J'apprécie vraiment ce côté pragmatique.

Maintenant, tout cela, ce sont des mesures d'urgence. Il restera maintenant l'autre défi, ce sera pour après, c'est qu'il va falloir reconstruire. Reconstitue-t-on au même endroit ? Comment reconstitue-t-on ? Avec quelles normes ? Cela, il va falloir trouver des constructeurs. On connaît la problématique, je pense que mon collègue Evrard va embrayer là-dessus tout à l'heure, il a bien raison, il y a une pénurie de main-

d'œuvre terrible, il y a le problème des matériaux. Chaque chose en son temps, Monsieur le Ministre, je clôturerai comme j'ai commencé, vous êtes au rendez-vous et c'est de bon augure pour la façon de gérer cette crise. Vous avez en tout cas le soutien du groupe MR.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – La multiplicité des réponses apportées à la crise est impressionnante.

Je salue aussi le pragmatisme dont vous avez fait preuve et qui a guidé vos choix, sans perdre les objectifs durables et de qualité. Je voudrais aussi saluer le fait que vous ayez fait preuve de souplesse dans les procédures, c'était vraiment une nécessité.

Les mois qui viennent seront encore compliqués. Les équipes administratives, techniques, des services publics, mais aussi des entreprises privées, seront soumises à rude épreuve. Nous pouvons déjà les remercier pour le travail qui est déjà accompli, qui devra encore être accompli dans les prochains mois, en espérant que tous les citoyens qui ont été sinistrés trouveront beaucoup de stabilité et de sécurité dans les prochains mois.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Dès le premier jour, effectivement, vous avez été au rendez-vous, pour reprendre l'expression de mon collègue.

Nous étions en séance plénière et l'alarme était déclenchée, les premiers sinistrés étaient évidents. Vous ne pouviez pas être au sein de ce Parlement, cela a été dit. Vous étiez déjà sur place. Vous avez immédiatement pu prendre la mesure de la catastrophe qui a été subie par ces milliers de personnes, ces milliers de citoyens qui aujourd'hui, non seulement sont frappés par des morts, mais également ont perdu des milliers de logements.

Vous avez continué à être sur le terrain pendant les vacances.

Aujourd'hui, vous nous faites une réponse que je peux qualifier d'exhaustive. Je pense que nous avons votre carnet de catastrophes, d'interventions en tant que ministre du Logement et des Pouvoirs locaux, je vous en remercie.

Vous ne quittez pas le terrain. Lundi, hier, vous étiez encore sur le terrain à Verviers pour voir l'évolution de la situation sur place. Pour bien vous connaître et connaître votre pragmatisme et votre côté homme de terrain, je ne doute pas que vous n'allez pas lâcher l'affaire et que, jusqu'au bout, vous allez développer les meilleurs moyens pour aider, tant les pouvoirs locaux

face à l'ampleur de la crise, que les citoyens qui n'en ont pas encore fini malheureusement de devoir subir cette catastrophe naturelle.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – D'abord, Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier pour vos réponses.

Il est clair que je vais devoir relire le compte rendu intégral de votre réponse, parce que la réponse est quand même assez détaillée et je n'ai probablement pas retenu tout ce que vous avez évoqué.

En tout cas, je note les mesures que vous avez prises et on peut les saluer. Il est vrai que nous sommes dans une situation exceptionnelle, très compliquée, mais je voulais quand même me permettre de vous rappeler le caractère urgent de pouvoir reloger ces personnes sinistrées.

En fait, nous vivons une véritable course contre la montre, car l'hiver arrive. Aujourd'hui, huit semaines après les inondations, certaines familles n'ont pas encore pu trouver de solution de relogement. Nombre de ces familles vivent au premier étage, avec un rez-de-chaussée complètement inutilisable, des champignons qui s'y développent. C'est une situation qui n'est pas vivable et, avec l'hiver qui arrive, il est urgentissime de pouvoir trouver des solutions dans des cas pareils.

En tout cas, on ne peut pas laisser certaines familles dans ce type d'habitations, sans les reloger, alors que l'hiver est là.

Contrairement à ce que mon cher voisin de droite essaie de faire croire, on n'a pas dit que le réquisitionnement des logements était LA seule solution. On a dit que c'était une des solutions, ce qui est tout à fait différent. On sait, Monsieur le Ministre, que ce sont les communes qui ont la main. On en est conscient, mais nous pensons tout de même qu'il est de votre devoir, de celui du Gouvernement et de la Région wallonne d'encourager les communes à activer cette mesure. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, la réponse que vous nous avez fournie était longue et c'était bien normal. Elle est le reflet de la mobilisation de vos services et de vous-même et je veux saluer cette mobilisation.

Pour autant, je vous avoue que je ne partage pas tout à fait le satisfecit que les collègues de la majorité viennent d'exprimer.

Tout d'abord, concernant l'état des lieux, vous nous dites « près de 40 000 logements touchés » et « parmi ces 40 000, environ 6000 détruits ou à détruire », si j'ai bien compris. Cela donne une idée de l'ampleur des

besoins, mais vous n'avez pas répondu à la question de savoir combien de ménages se trouvent encore actuellement en situation de détresse. Combien de ménages doivent-ils être relogés ? Combien sont-ils en difficulté ?

Je n'ai peut-être pas tout perçu, mais j'ai l'impression que vous n'avez pas donné d'informations précises à ce sujet. Or, il est important de savoir exactement combien de familles sont réellement dans la détresse parce qu'elles n'ont plus d'habitation ou qu'elles vivent dans une habitation qui est devenue insalubre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais essayer d'être complet parce que, in fine, on ne s'est pas réuni. D'ordinaire, j'aurais pu exposer l'ensemble des dispositifs que l'on a mis en place et je tenais donc à vous l'exposer aujourd'hui. C'est la façon dont j'ai voulu procéder.

Très exactement, j'ai dit que l'on a plus ou moins le nombre de bâtiments qui ont été impactés. J'ai parlé de 642 immeubles qui seraient détruits ou à détruire.

M. Dispa (cdH). – Détruire 642 immeubles et puis 4 940 ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui 4 940 qui sont partiellement détruits.

Ensuite, j'ai dit que ces chiffres sont obtenus par le croisement de données des assurances, par les inspecteurs que l'on a envoyés sur le terrain, par les contacts avec les communes, mais on ne peut évidemment pas rentrer chez les gens.

Vous souhaitez connaître le nombre exact de personnes à reloger, mais c'est extrêmement difficile à déterminer, car le premier réflexe des sinistrés est de vouloir retourner dans leur habitation. Ils sont parfois propriétaires et veulent protéger leur bien. Ils restent parfois dans de mauvaises conditions, c'est une réalité.

Je suis allé à Verviers hier et, effectivement, des personnes logent à l'étage, elles se sont organisées et veulent rester chez elles. Ces personnes-là seront-elles relogées à un moment donné ou pas ? Peut-être qu'elles le seront lorsque l'entrepreneur viendra et leur dira qu'il est disponible à tel ou tel moment ou lorsqu'elles se rendront compte qu'en ayant l'électricité, mais pas le gaz ou l'inverse, les conditions de vie sont difficiles, lorsque l'on aura déshumidifié et qu'il y aura des champignons, des difficultés de salubrité, alors elles demanderont peut-être à être relogées.

Si vous parlez avec les bourgmestres, aucun n'est en mesure de donner un chiffre précis et c'est bien normal parce que dans ce dossier, on essaie de quantifier.

C'est pour cela que j'ouvre tous les champs du possible parce que, au bout d'un moment, ce à quoi l'on s'attend, c'est que le premier réflexe des gens et une des difficultés, c'est aussi le fait... Ce n'est pas une difficulté, c'est naturel. Si j'habite dans une sous-région, j'y suis attaché, j'y ai probablement ma profession, j'ai probablement des enfants qui vont à l'école dans le coin. Il y a donc aussi le fait de pouvoir, sur un secteur géographique, trouver du logement immédiatement disponible. Se lancer dans des chiffres qui, finalement, ne ressemblent pas à grande chose, c'est un peu difficile. Je suis en contact – je ne dis pas permanent, mais en tout cas très régulier – avec les bourgmestres des zones les plus impactées. Ce chiffre est impossible à donner à ce stade parce qu'il va varier et, malheureusement, il faudra – comme je le dis souvent – apprendre en marchant dans ce dossier et être là quand il y aura l'afflux.

Je m'attends à ce qu'aux alentours de l'hiver ou à l'automne lorsque les conditions seront plus compliquées, on s'attende à un afflux de demandes. On essaie d'être prêt.

Au jour d'aujourd'hui, ce qu'il s'est passé, c'est que les bourgmestres ont réquisitionné, ils ont utilisé leur droit de réquisition. Ils l'ont fait. Nous voulons les rembourser. Nous les avons remboursés et ils ont paré au plus pressé. Ce que l'on essaie maintenant de prévoir, c'est de permettre d'avoir des solutions qui sont transitoires durables, c'est-à-dire de reloger les sinistrés dans des logements qui sont dignes, qui sont dans les conditions du Code du logement, qui sont salubres, qui ont toutes les conditions de sécurité. D'autre part, vous l'avez évoqué, je crois que c'est vous qui l'avez fait dans votre question, c'est de se dire que l'on essaie d'être pragmatique et de se dire : « Pouvons-nous aussi répondre aux besoins et qu'il y ait quelque chose qui reste durable ». C'est l'objet de l'acquisitif. C'est l'objet par exemple de l'acquisition des logements sur le marché parce que l'on est face à une telle demande que l'on s'est dit : « On ouvre tous les champs du possible et l'on espère que l'on va pouvoir répondre à la demande ».

Je ne vais pas inventer des chiffres pour vous faire plaisir. Je vous explique comment on a raisonné. Je suis apte à entendre des critiques. Je n'ai pas dit que je faisais tout bien, mais on a diabolisé tout le secteur du logement. Face à cet objectif, il y avait déjà une crise du logement antérieurement. On avait des objectifs ambitieux. On est face à une crise qui est amplifiée. Oui, probablement. Par exemple, le marché locatif va sans doute exploser. On va peut-être aussi avoir des problèmes de gestion par rapport aux loyers qui sont demandés. Ce sont des choses que l'on devra aborder petit à petit, mais j'estime humblement qu'avec les

moyens que nous avons, on a, à mon avis, ouvert beaucoup de possibilités.

Voilà ce qui explique le fait que je n'ai pas de chiffres précis en termes de relogement à vous donner et que l'on se base sur le nombre d'immeubles impactés.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci à Monsieur le Ministre pour ce propos complémentaire. Ne vous méprenez pas, je ne voulais pas être critique et certainement pas de manière personnalisée. Je voulais simplement souligner une difficulté à laquelle vous êtes confronté, à laquelle tous les services sont confrontés. C'est celle de définir avec plus ou moins de décisions l'ampleur des efforts à fournir pour reloger les familles qui sont impactées. On a une vision des choses sur l'état des bâtiments. J'ai donc compris 642 logements détruits ou à détruire et les 4 940 sont des logements partiellement détruits. Cela veut bien dire que sur base de ces seuls chiffres-là et sans tenir compte des 32 000 autres logements, il y a 5 500, 6 000 ménages qui sont confrontés à cette situation d'un logement détruit totalement ou partiellement. Cela donne une idée du nombre de familles concernées.

Je veux simplement souligner la nécessité de coller au plus près des réalités humaines parce qu'au-delà de l'état des bâtiments, il y a l'aide directe à apporter aux personnes, aux familles qui sont concernées. Je pense qu'il faut absolument peaufiner cette appréhension de la problématique pour bien mesurer le nombre de familles concernées, la situation dans laquelle elle se trouve et comment on peut les aider.

Au-delà de l'état des lieux, je vous remercie d'avoir fait un peu l'inventaire de toutes les mesures prises. Beaucoup de choses ont été décidées. C'est très bien. Je reste quand même avec le sentiment que l'approche privilégiée, même si vous faites part d'un certain pragmatisme. Vous avez raison de souligner la nécessité de faire appel à toute une série de solutions. Il n'y avait évidemment pas de solution miracle, mais globalement, les leviers que vous avez utilisés s'inscrivent dans une approche très administrative. Permettez-moi de le dire. Vous travaillez avec les agences immobilières sociales, vous modifiez une série de réglementations.

Vous apportez des moyens financiers. Il y a l'innovation des logements modulaires, d'accord, mais globalement, il me semble que vous continuez à miser, et c'est sans doute nécessaire, presque exclusivement sur les villes, les communes, les CPAS, les sociétés de logement et de services publics. Heureusement que ces acteurs locaux sont là. De nouveau, ce n'est pas une critique, j'essaie, avec vous et collectivement, de mesurer l'ampleur de la tâche. Par rapport aux situations de guerre qui ont été décrites dans certains territoires, c'est une logistique de guerre qu'il faut mettre en place. Ici, par rapport aux mesures que vous annoncez, je

pense que l'on n'y est pas. En termes de résultats, vous nous avez donné quelques chiffres, et je vous en remercie.

J'ai compris que la modification des règles d'attribution des logements publics avait permis de reloger 300 ménages au sein des sociétés de logement de service public. J'ai noté que la plateforme mise en place à disposition des communes pour qu'elles puissent jouer entre elles une certaine solidarité a permis aux communes et CPAS d'identifier 40 logements qui ont été proposés par les communes. C'est juste ? J'ai compris que la plateforme ouverte aux citoyens pour proposer des logements avait permis de recenser 200 logements proposés, mais 30 logements effectifs sur cette base-là.

Les chiffres que vous nous donnez, en termes de résultats ou d'effets concrets, me paraissent sans commune mesure avec l'ampleur des besoins telle que l'on peut l'estimer sur base du nombre de logements détruits ou à détruire. Je ne peux que vous inciter à redoubler d'efforts, parce que j'ai l'impression que pour le moment, le compte n'y est pas.

Je répète pour qu'il n'y ait pas de malentendu : ce n'est pas une critique, je ne dénonce pas une inertie ou une insuffisance. Je n'ai aucun doute sur votre mobilisation personnelle et celle de l'ensemble du Gouvernement et de l'ensemble des services régionaux, mais sur base des chiffres que vous nous communiquez, je crains que l'ampleur de la tâche ne soit pas bien appréhendée et que les mesures prises soient très éloignées des objectifs à atteindre. Comme on l'a dit, l'hiver approche, et si ce sont des centaines ou des milliers de familles qui restent dans cette situation d'attente d'un relogement, je pense qu'il faut activer d'autres mesures et sans doute redoubler d'efforts.

Au cours des prochaines semaines, les uns et les autres, nous aurons sans doute à cœur de vous interroger à nouveau, de vous interpeller à nouveau pour qu'on puisse s'assurer qu'à l'entame de l'hiver, l'ensemble de nos concitoyens ait pu retrouver un toit ou vivre aussi décemment que possible.

M. Devin (PS). – On reprend la commission comme on l'a terminée, Monsieur le Président. M. Dispa, tout en s'en défendant – et plus il s'en défend, moins je le crois et plus c'est évident –

M. Dispa (cdH). – C'est un débat ? Il faut connaître les règles. Si c'est un débat, on peut l'annoncer.

M. Devin (PS). – Si l'on ne peut plus débattre au Parlement, Monsieur Dispa, instaurons une dictature tout de suite. Vous parlez de guerre pour parler de dictature.

M. Dispa (cdH). – Vous avez une réponse. Allez-vous répondre à la réplique que j'ai adressée à M. le Ministre ?

M. Devin (PS). – Je vous sens bien ennuyé dans vos propos. Si l'on ne peut pas débattre avec le cdH, je me contenterai de fermer mon micro. Vous refusez, Monsieur Dispa, je l'entends bien.

M. le Président. – S'il vous plaît. J'avais rendu la parole à M. Devin, comme il avait posé une question. J'estimais qu'on était toujours dans la même thématique, mais ce n'est pas pour recommencer un débat, c'était pour apporter une éventuelle précision. C'est vrai que cela mérite peut-être un débat, mais les choses ont été organisées telles quelles.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA CRÉATION DE LOGEMENTS PUBLICS EN
LIEN AVEC L'AUGMENTATION DES PRIX ET
LES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT
DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de logements publics en lien avec l'augmentation des prix et les difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je voulais faire le point avec vous sur la problématique de la pénurie des matériaux de construction. On le sait, il y a une volatilité des prix qui est importante, et notamment un impact non négligeable au niveau du secteur de la construction. Cela va avoir un impact sur la création de logements publics tel qu'il est prévu au niveau du Plan de relance de la Wallonie.

Si dans un premier temps, on pouvait vraiment espérer que ces difficultés d'approvisionnement se résorbent, il semble bien que ce ne soit pas le cas, et qu'une augmentation sensible des coûts des matériaux se confirme.

On le sait des pistes de travail ont été évoquées, notamment par votre collègue M. le Ministre Borsus pour valoriser les matériaux biosourcés, l'économie circulaire ou encore la production locale, mais ces pistes s'inscriront dans le moyen et le long terme.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir si suite à cette tendance, vous allez opérer des modifications concrètes notamment en ce qui concerne l'axe 4 du Plan de relance et particulièrement la création prévue de 700 logements d'utilité publique. Allez-vous devoir revoir à la baisse toutes ces ambitions ?

Vous avez évoqué dans une réponse adressée à M. Devin, il y a quelque temps, qu'une évaluation dans

l'évolution des prix serait réalisée lorsque la pandémie sera maîtrisée, mais dans le même temps, vous aviez déjà informé les parlementaires sur une prise en compte des augmentations de prix dans la révision des arrêtés de financement de la création de logements publics. Je voulais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur cette question, et voir de quelle manière vous faites face à cette situation conjoncturelle qui s'ajoute à tout le reste et qui complique encore un petit peu la situation par rapport aux objectifs qui sont les nôtres à la fois dans le Plan de relance, et comme cela vient d'être dit longuement dans le débat précédent, par rapport notamment à ce besoin de reconstruction des logements, singulièrement pour celles et ceux lourdement touchés par les inondations.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je veux tout d'abord vous rassurer en vous confirmant qu'aucune modification quantitative et qualitative n'est envisagée pour le programme de création de 700 logements d'utilité publique qui résulte du Plan européen de relance.

Comme vous le savez, les arrêtés relatifs au financement des opérations immobilières pour la création de logements d'utilité publique sont en cours de révision.

Cela ne concerne pas moins de dix projets d'arrêté d'aide aux SLSP ou aux personnes morales : communes et CPAS.

Ces arrêtés prévoient l'octroi d'aides à la création de logements d'utilité publique classiques ou pour étudiants, à la création de logements de transit ou d'insertion, à l'acquisition d'habitations légères, ainsi qu'à l'équipement d'ensemble de logements.

Deux de ces arrêtés passés en première lecture au gouvernement de septembre 2020 prévoyaient une révision à la hausse des montants de subside de l'ordre de 30 % par rapport aux montants des arrêtés de 2012.

Compte tenu notamment de l'envolée des prix des matériaux constatés dès janvier 2021, une réévaluation des montants des subsides proposés a été effectuée. Elle a abouti à proposer en deuxième lecture au Gouvernement de juillet des montants de subsides rehaussés de l'ordre de 60 % par rapport aux arrêtés de 2012. Tenant compte de ces montants revus à la hausse et des objectifs à atteindre, le budget de 80 millions d'euros obtenus de la Commission européenne a été complété d'un budget régional de 21,7 millions d'euros dans le cadre du Plan wallon de relance.

Je resterai attentif aux évolutions des prix, et à réfléchir à des solutions pour que la part des subsides ne s'éloigne pas de manière inconsidérée des coûts totaux

pour les SLSP, et ce afin de ne pas mettre en danger l'équilibre financier de ces opérations.

À ce jour, cependant, il ne m'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un phénomène conjoncturel qui va s'apaiser, ou d'une évolution structurelle. Nous continuerons à suivre la question de près.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse où l'on constate que vous avez anticipé les éléments que l'on espère conjoncturels et non structurels. C'est aussi l'occasion à travers ma question de faire écho au débat que nous avons eu dans cette même assemblée, notamment sur une imposition des matériaux biosourcés, idée ou suggestion qui compliquerait encore plus le défi qui est le nôtre par rapport aux énormes besoins à la fois au niveau du Plan de relance, à la fois pour faire face aux catastrophes des inondations. Nous devons essayer de limiter les contraintes, et ne pas en rajouter.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PROJET DE GESTION DE KOTS
ÉTUDIANTS PAR DES AGENCES
IMMOBILIÈRES SOCIALES (AIS) »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT
EN MATIÈRE DE LOGEMENT ÉTUDIANT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Maroy, sur « le projet de gestion de kots étudiants par des agences immobilières sociales (AIS) » ;
- M. Demeuse, sur « les engagements du Gouvernement en matière de logement étudiant ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, avant les congés parlementaires, vous avez annoncé vouloir étendre le périmètre d'intervention des AIS, en leur donnant la possibilité de prendre en gestion des kots étudiants. Pour le moment, on rappelle que les AIS n'agissent que sur les logements qui servent d'habitation principale.

Nous sommes à quelques jours de la rentrée académique dans l'enseignement supérieur, aussi, Monsieur le Ministre, je souhaiterais savoir où en est ce projet.

Avez-vous avancé ? Avez-vous établi des critères d'extension des missions des AIS dans la gestion de logements étudiants ? Bref, pouvez-vous faire un état des lieux ? Avez-vous rencontré des AIS à propos de cette problématique ? Comment se positionnent-elles ?

Je rappelle que la précarité étudiante est évidemment un problème important, sur lequel un groupe de travail interparlementaire s'est très récemment penché et parmi les mesures identifiées comme prioritaires figurait la question du coût du logement. La location d'un kot représente généralement le poste le plus important dans le coût des études.

J'en sais personnellement quelque chose puisque j'en ai deux qui sont en kot.

Actionner le dispositif des AIS me semble une excellente piste à activer, Monsieur le Ministre. J'avais d'ailleurs proposé, sans faire de cocorico, en 2015, avec plusieurs collègues du groupe MR, une proposition de décret qui allait exactement dans ce sens.

Je suis heureux que, comme dit le dicton : « les grands esprits se rencontrent ». Je me taquine moi-même parce que je ne me qualifierais certainement pas de grand esprit, de taquin certainement.

Élargir les missions des AIS aux logements étudiants permettra donc à des étudiants en situation de précarité, mais même au-delà de cela à des étudiants qui sont issus de familles moyennes, je dirais, pour qui ce n'est pas Byzance quand on a deux ou trois gamins qui sont en même temps dans le supérieur, de prendre en location un logement adéquat à un prix plus bas que celui du marché. Un prix, soulignons-le, qui a quand même parfois tendance à dépasser les limites du raisonnable. À plusieurs reprises, j'ai dû faire le petit shopping sur les petites annonces et c'est vrai qu'il y a des propriétaires qui louent des kots à brosse à des tarifs complètement inimaginables et qui – et cela me met vraiment de mauvaise humeur – profite ou tente de profiter de ces jeunes qui sont un peu inexpérimentés et qui sont donc parfois – tous les propriétaires ne sont pas des vautours – des proies faciles.

Je suis favorable, Monsieur le Ministre, à votre idée d'objectiver les choses en élargissant au kot le système de grille indicative des loyers. Je souligne indicative parce que je sais que là-dessus nous ne sommes pas d'accord. Vous rêveriez d'une grille contraignante. Je pense qu'il vaut mieux essayer la collaboration, le compromis. Effectivement, avoir une grille de références, si le propriétaire exagère, son kot sera le dernier qui restera disponible et on espère qu'il restera avec ce kot sur les bras, cela lui fera les pieds.

Ma question là-dessus : Comment allez-vous procéder ? Le centre d'étude pour l'habitat durable serait, semble-t-il, chargé de piloter la confection de la grille. On sait que c'est quand même astreignant comme

boulot, cela a été fait pour les logements normaux. Quel serait dès lors de calendrier de mise en œuvre ?

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en ce début septembre, c'est effectivement la rentrée académique et une rentrée à 100 % en présentiel, ce dont on peut évidemment se réjouir. C'était attendu par de nombreux étudiants et par de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur, mais cela veut dire que c'est aussi un nouveau parcours du combattant pour de nombreux étudiants pour trouver des kots à prix abordable, à proximité de leur établissement et l'on sait que l'offre de logements étudiants à prix raisonnable est particulièrement limitée.

M. Maroy l'a dit, cela reste un des aspects qui pèse le plus dans le coût des études et c'est vraiment un des leviers majeurs sur lequel on peut agir pour lutter contre la précarité étudiante.

Lors de la dernière séance plénière – cette fameuse séance particulièrement agitée – on a voté, à l'unanimité de notre Parlement, une résolution interparlementaire avec une toute une série de recommandations et notamment des recommandations particulièrement ambitieuses pour lutter contre la précarité étudiante, entre autres, en ce qui concerne le logement.

Quelques semaines auparavant, M. Maroy y avait fait allusion, Monsieur le Ministre, vous aviez également annoncé travailler à plusieurs pistes d'action. Il y avait évidemment cette question de l'élargissement des missions des AIS pour les étendre aux logements étudiants. Il y avait aussi la grille indicative des loyers des kots. Il y avait aussi cette annonce de création de 500 nouveaux logements étudiants, des logements publics, et cela c'est évidemment un élément important puisqu'il faut aussi pouvoir augmenter la masse globale des logements disponibles.

On doit travailler d'une part avec le privé, mais on doit aussi pouvoir travailler avec les outils que l'on a au niveau public.

À ce niveau-là, j'avais également des questions similaires. C'est pour savoir où en est la mise en œuvre de ces différentes mesures. Dans quel calendrier vous inscrivez-vous ?

Puis, plus particulièrement sur ces 500 logements publics annoncés, avez-vous une idée plus précise de la localisation ou des modalités de création des logements publics ?

Où en sont, par rapport aux missions des AIS, les discussions concernant cette extension ?

Quelles initiatives avez-vous prises pour lancer ce processus d'établissement de la grille indicative des

loyers des kots étudiants ? Je pense que c'est une première étape intéressante.

Pour terminer, parce que cela fait aussi le lien avec ce qui était évoqué, c'est-à-dire ces fameux propriétaires qui profitent de la situation de l'étudiant, parfois de l'ignorance de certains d'entre eux par rapport au régime légal et aux droits qu'ils ont. Il y a cette réforme du bail étudiant qui a été évoquée ou en tout cas une analyse du décret pour voir vers où l'on peut avancer.

Dans les recommandations que la résolution interparlementaire prévoyait, il y avait notamment la question de rendre plus automatique et facile d'accès ce bail étudiant. Dès lors, je sais qu'un groupe de travail a travaillé dessus et j'aurais voulu savoir où cela en était.

Puis, une question très spécifique pour faire le lien avec le débat précédent sur les inondations, on sait qu'une série d'étudiants ont été victimes des inondations. J'aurais donc voulu savoir en termes de logement étudiant l'analyse que vous faisiez de la situation. Des initiatives ont-elles été prises en la matière pour s'assurer que chaque étudiant touché par les inondations ait bien un accès à un logement cette rentrée académique et puisse vivre et étudier dans des conditions décentes, y compris dans les zones les plus impactées ?

Je vous remercie d'avance pour toutes les réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour les questions. Je dois d'abord d'abord vous confirmer qu'un projet est effectivement à l'étude concernant l'élargissement des missions des AIS à la prise en gestion des kots d'étudiants. Ce dispositif a été intégré dans le Plan de relance de la Wallonie et les adaptations réglementaires sont en cours de finalisation.

Les événements de l'été ont cependant contraint le Gouvernement à rechercher des solutions pour reloger plusieurs centaines de ménages. Les AIS elles-mêmes ont été touchées, directement ou indirectement, par les inondations qui ont sévi dans la Province de Liège, de Namur ou de Luxembourg.

Quatre agences doivent organiser des relogements pour plusieurs de leurs locataires et assurer le suivi de nombreux sinistres dans leur parc. Certaines ont même vu leurs propres locaux dévastés. Les autres AIS, limitrophes ou plus éloignées, se mobilisent également pour aider au relogement.

Dans ce contexte, la concertation sur la question de la gestion des kots n'aura pu se dérouler dans de bonnes conditions. Ce projet n'en reste pas moins une priorité.

Ainsi, un avant-projet d'arrêté a été établi par le Fonds du logement chargé de l'encadrement des AIS. Il est à l'étude et j'espère pouvoir le présenter au Gouvernement d'ici à la fin de l'année.

S'agissant de la création de logements publics « étudiant », le projet d'AGW régissant le financement futur de ce type de logement est en cours d'analyse auprès du Conseil d'État à la suite de son adoption en deuxième lecture, le 16 juillet dernier.

Le lancement d'un programme de création de ce type de logements est également toujours à l'ordre du jour, mais les conséquences des intempéries ont quelque peu perturbé le calendrier de mise en œuvre.

L'administration et mon cabinet ont été et sont encore accaparés par la gestion des mesures d'urgence prises pour venir en aide aux populations sinistrées. Comme vous le savez, le Gouvernement a pris la décision de réorienter partiellement son Plan de relance du fait des intempéries.

Il ne fait toutefois aucun doute que le logement « étudiant » demeurera un thème central dans le programme de création de logements publics qui sera mis en œuvre dans les mois à venir.

Pour ce qui concerne le travail du groupe de réflexion consacré à la réforme du bail étudiant, plusieurs propositions ont été émises lors d'une réunion qui s'est tenue à la fin mars. Certaines n'étaient pas compatibles avec d'autres et différentes analyses devaient encore être réalisées. La question de la constitution de la garantie locative avait notamment été évoquée. Depuis lors, la possibilité de contracter un prêt auprès de la Société wallonne du crédit social pour constituer sa garantie locative a été offerte et a été rendue accessible aux étudiants.

La problématique des loyers est également très importante, raison pour laquelle le Gouvernement a approuvé ma proposition d'introduire un projet spécifique dans le Plan relance en vue de mettre en place une grille indicative des loyers pour le logement « étudiant ». Ce projet nécessitera un certain temps, car une simple transposition des critères de la grille des résidences principales n'est pas possible vu les différences notables entre ces deux types de logements. Nous entendons néanmoins mener ce projet à bien.

Enfin, d'autres propositions nécessitent une modification du décret du 18 mars 2018 relatif au bail d'habitation. Là encore, le travail de réflexion sur cette modification a été entamé au sein de mon cabinet. Voilà ce que je pouvais vous dire relativement au dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je comprends tout à fait que les inondations aient perturbé l'agenda pour cette problématique du logement étudiant, mais j'ai bien

compris aussi, dans la réponse du ministre, qu'il ne baisse pas les bras, même si, pour l'instant, il y a des urgences. Les journées font 24 heures et je comprends bien qu'il faille choisir des priorités à un moment.

J'espère que les conclusions de ce groupe interparlementaire qui ont été votées, il y a quelques semaines à peine, en séance plénière, ne prendront pas éternellement la poussière sur une étagère. Je crois profondément à la nécessité d'une égalité des chances. L'école, l'université, l'enseignement supérieur, c'est un ascenseur social et il ne faut pas que le prix d'une location d'un kot soit un frein. Cela touche donc des valeurs fondamentales, nous en sommes tous persuadés autour de cette table.

Nous serons patients et nous suivrons la mise en œuvre de ces différents projets : la grille indicative, la réforme du bail étudiant, la création de logements étudiants publics.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je veux saluer l'ambition réaffirmée en la matière, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur et je veux vous remercier pour cela.

La résolution que l'on a votée au mois de juillet contient énormément de recommandations fortes et je pense, comme M. Maroy, que cela ne doit pas rester des déclarations d'intention, mais que c'est nécessaire de pouvoir les concrétiser le plus vite possible avec les moyens qui sont les nôtres, puisque la précarité étudiante reste bien présente.

Je me réjouis donc que le projet soit à l'étude sur l'élargissement des AIS et qu'il soit en voie de finalisation dans les prochains mois. Je pense, à ce niveau-là, qu'il y aura un véritable enjeu à sensibiliser les AIS à cette nouvelle mission, pour éviter que ce soit une mission qui se perd parmi les nombreuses missions et parmi l'ensemble des tâches qui leur incombent. On a évoqué les inondations, c'est une des tâches, mais il y en a énormément d'autres. Il ne faudrait pas que ce soit un outil qu'on leur donne, mais qui ne soit pas mis en œuvre.

Ensuite, par rapport à la création des logements étudiants, je comprends les difficultés, l'enjeu de pouvoir réaffecter les moyens suite aux inondations que l'on a vécues. J'attire cependant l'attention sur le fait que la précarité étudiante reste bel et bien là, cela reste un enjeu fondamental, donc cela doit rester une priorité malgré les difficultés. On doit éviter d'opposer les précarités entre elles, donc je suis impatient que les choses puissent avancer sur le bail étudiant et les autres éléments.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ÉNERGIE
ET SON IMPACT SUR LES LOCATAIRES DE
LOGEMENTS PUBLICS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation du coût de l'énergie et son impact sur les locataires de logements publics ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques minutes, j'évoquais notamment l'augmentation des matériaux de construction. Il y a un autre domaine qui subit aussi une augmentation importante, c'est le coût de l'énergie. Pour ne citer qu'un exemple, pour un ménage moyen, on parle d'une augmentation annuelle de 133 euros par rapport à août 2019 et une nouvelle augmentation se confirme dès l'automne prochain.

Bien que jouissant de conditions particulières, les locataires sociaux ne sont pas épargnés par cette hausse. Entre le troisième trimestre 2020 et le troisième trimestre 2021, les tarifs sociaux ont subi une augmentation de l'ordre de 30 % pour l'électricité et de 50 % pour le gaz. C'est pharaonique.

Cette situation n'est pas sans engendrer de sérieuses complications spécifiquement pour les locataires de logement sociaux ou pour les personnes victimes de situations plus précaires, notamment lorsque l'on sait que la part du loyer réservée aux charges énergétiques est celle qui pose le plus souvent des difficultés.

Parallèlement à cette augmentation, on observe également une diminution du revenu moyen des locataires sociaux, la crise du covid n'a évidemment pas amélioré la situation, que du contraire.

Les sociétés de logements sociaux vous ont-elles alerté quant aux difficultés actuelles ou à prévoir en fonction de la hausse des coûts de l'énergie ?

Envisagez-vous de mettre en place de nouvelles mesures ou encore d'adapter votre politique d'aide au logement de manière à anticiper des situations difficiles qui vont se présenter dans les mois qui viennent ?

Avez-vous eu une entrevue avec votre collègue en charge de l'Énergie ?

Quelles sont les orientations que vous avez retenues à ce niveau-là ?

Va-t-il exister d'autres leviers que le recours systématique au CPAS pour faire face à cette situation qui s'annonce délicate pour plusieurs locataires sociaux ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, le coût de l'énergie connaît une tendance évidente à la croissance continue. La diminution conjoncturelle momentanée des prix de certaines énergies, liée à la crise mondiale due à la covid et au ralentissement de l'activité économique qui en a résulté, ne fait qu'en accroître la visibilité et l'impact sur les ménages à faibles revenus.

À ce jour, les signaux d'alerte ne me sont pas encore remontés du secteur, mais il est clair que les effets de la hausse des prix de l'énergie auront un impact sur le budget des ménages précarisés.

Il n'en demeure pas moins que ce phénomène touche, de façon plus générale, l'ensemble des ménages, qu'ils habitent ou non un logement public. Ainsi, les mesures à prendre dans ce domaine ne peuvent se limiter à ces ménages.

La très grande majorité des locataires des sociétés de logement de service public bénéficient d'un loyer établi en fonction de leurs revenus. Dans une certaine mesure, cela permet d'atténuer l'impact des coûts de l'énergie dans le montant globalisé qui doit être déboursé par le locataire.

Cette modération ne s'applique cependant pas sur les charges dont ils doivent, selon le cas, s'acquitter directement auprès du fournisseur ou, en cas d'installations collectives, auprès de la société de logement au travers des charges locatives.

Comme vous le savez, afin de réduire la consommation d'énergie liée au logement et, ainsi, lutter contre la précarité énergétique, le Gouvernement a lancé, en 2020, un vaste programme de rénovation de 25 000 logements publics. Ce programme, qui vise à améliorer la performance énergétique des logements, aura un impact substantiel sur les consommations des ménages.

Les objectifs de ce programme sont particulièrement ambitieux, mais il ne suffira évidemment pas à en faire bénéficier tous les logements d'une rénovation énergétique profonde. C'est pourquoi il me paraît essentiel que les efforts consentis en la matière par le Gouvernement se poursuivent au-delà de cette législature.

S'agissant enfin de difficultés auxquelles certains ménages pourraient être confrontés et des possibilités d'aide directe qui pourraient être mises en œuvre, cette matière est gérée par le ministre Henry.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments. Effectivement, je crois qu'un programme ambitieux de rénovation s'impose, et plus les coûts de l'énergie seront élevés, plus on verra vite un impact significatif dans les factures énergétiques pour les logements publics notamment.

Je crois qu'il faut essayer de tout mettre en œuvre pour rapidement mettre ce programme opérationnel. Je ne peux m'empêcher, quand on évoque le coût de l'énergie pour les plus précarisés, à faire un parallèle avec le débat qui a lieu actuellement à un autre niveau de pouvoir, on évoque la fermeture des centrales nucléaires, j'invite les uns et les autres d'aller voir les coûts de production d'un mégawatt entre une centrale et d'autres énergies qui varient du simple au quadruple. À l'heure où il y a aussi de plus en plus de précarité et/ou on doit y répondre, il y a là aussi une réflexion globale qui doit s'opérer.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉTAT SANITAIRE DES LOGEMENTS
PUBLICS SUITE AUX INONDATIONS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉTAT SANITAIRE DES LOGEMENTS
PRIVÉS SUITE AUX INONDATIONS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Beugnies, sur « l'état sanitaire des logements publics suite aux inondations » ;
- M. Beugnies, sur « l'état sanitaire des logements privés suite aux inondations ».

La parole est à M. Beugnies pour poser ses questions.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, de nombreux logements publics ont été touchés par les inondations qui se sont déroulées en juillet. Selon les chiffres que vous avez publiés sur votre site, il y a 312 logements qui ont dû être évacués, mais aussi de nombreux logements privés ont également été touchés par les inondations, on a déjà pu parler plus tôt dans cette commission. Au-delà des logements évacués, il est possible que des logements encore habités aient été touchés au niveau sanitaire avec par exemple une augmentation de l'humidité du logement.

On a été particulièrement choqué de voir la moisissure qui envahissait une maison à Trooz dont les habitants disent qu'ils ne peuvent pas commencer les travaux avant que l'expert de l'assurance ne passe.

Avez-vous mis en place un état des lieux et des mesures pour veiller à la salubrité des logements touchés par les inondations ?

Vous avez déjà partiellement répondu à cette question. Je vous remercie de préciser votre propos.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, il faut évidemment distinguer les logements d'utilité publique et ceux gérés par la collectivité.

Un état des lieux précis des travaux et du coût de la réhabilitation des logements des sinistrés est en cours. La SWL est chargée de recenser les données précises à collecter, d'élaborer le canevas à compléter et d'assister les SLSP sinistrées dans cette collecte.

Concernant la remise en état locatif de ces logements, il faut prendre en compte le fait que les dégâts causés par les inondations seront couverts, dans la majorité des cas, par les assurances. Néanmoins, le délai d'intervention ne permettra pas aux SLSP de rénover les logements concernés de manière à pouvoir les remettre rapidement sur le marché et à reloger les familles touchées. Comme je l'ai dit en présentant les différentes mesures prises par le Gouvernement en matière de relogement, il a été décidé, dès le 26 juillet, d'autoriser la SWL à préfinancer les travaux concernés, via l'octroi d'avances remboursables à taux zéro, pour un montant maximal de 40 millions d'euros, avec un délai de remboursement de deux ans pour accélérer les rénovations et compatible avec les délais d'intervention des assurances et du fonds.

Une autre initiative est en cours pour financer de la rénovation rapide d'un peu plus de 300 logements actuellement inoccupés et ne nécessitant que peu de travaux pour être remis en location. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Gouvernement de ce jeudi.

Concernant les logements privés, je rappelle que les communes lourdement touchées par les inondations vivent toujours une situation de crise et essaient de parer aux besoins les plus immédiats de leurs citoyens. À ce stade, il leur est impossible de dresser un inventaire précis, complet, du parc de logements impactés.

Le Commissariat spécial à la reconstruction, en collaboration avec les différentes directions générales du SPW, a organisé une collecte de données sur le terrain, dans les communes les plus touchées. Pour les chiffres, je vous renvoie à ma première réponse.

À ce jour, la plupart des occupants des logements touchés vivent à l'étage. Pour autant que l'électricité ait été rétablie, c'est une situation acceptable en raison de la clémence du temps, et du fait qu'il est possible pour

l'instant d'assurer une aération suffisante pour éviter la prolifération de moisissures nocives.

Les communes disposent de feuillets d'information pour attirer l'attention des occupants sur les premiers travaux à réaliser dans les logements sinistrés, qui soulignent notamment la nécessité de faire disparaître les moisissures dès qu'elles apparaissent. Par ailleurs, on trouve dans la rubrique Inondations/Reconstruction- du site wallonie.be, une série de recommandations et conseils sur les travaux à réaliser et la manière de le faire.

La tâche de la remise en état des logements est immense et ne pourra être réalisée que progressivement, après avoir laissé les éléments structurels des immeubles sécher le temps nécessaire. Mon administration, en concertation avec d'autres acteurs externes, va formuler des recommandations quant à la durée de séchage, ce qui est complexe, tant les variables qui interviennent sont nombreuses et sensibles aux conditions météorologiques.

Dans ce contexte, pour répondre à un besoin très concret, le Gouvernement a approuvé, ce 2 septembre dernier, à mon initiative, la passation d'un marché relatif à des systèmes de déshumidificateur. On en vise 1 000 à la location et 300 canons à chaleur, de mémoire, parce qu'il faut une certaine température pour que cela soit efficace.

Parallèlement, le ministre de l'Énergie, que vous aurez loisir d'interroger, réfléchit de son côté à la problématique du chauffage, qui va prendre une importance grandissante avec le changement de saison. Des initiatives seront donc également prises dans ce domaine.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Tout à l'heure, je vous parlais de course contre la montre. Justement, la déshumidification des maisons, c'est une véritable course contre la montre. Vous avez raison, vous avez parlé des canons à chaleur. Vous avez dit vous-même qu'il faut une certaine chaleur pour que ce soit efficace. Or, l'hiver arrive. C'est vraiment la course contre la montre.

Je note qu'il y a 1 000 déshumidificateurs qui sont pris en location par la Région et distribués aux communes et aussi des canons à chaleur. C'est évidemment une très bonne chose, mais je pense qu'il faut vraiment un véritable plan de déshumidification.

Je vous explique pourquoi. Si vous ne travaillez pas par rue ou par quartier, cela ne marchera pas. Si vous déshumidifiez une maison, mais que les voisins directs, on ne les déshumidifie pas, cela ne marchera pas. Par capillarité, cela ne va pas fonctionner. Il faut vraiment

un véritable plan de déshumidification par rue ou par quartier. À ce moment-là, cela pourrait être efficace.

Franchement – excusez-moi l’expression –, il faut se « grouiller ». Quand l’hiver sera là, ce sera d’autant plus compliqué avec les températures qui baissent. Il faut vraiment mettre tout le paquet.

N’y a-t-il pas moyen, au niveau de la Région wallonne, d’en louer plus, d’en avoir plus ? Honnêtement, si l’on attend trop longtemps, cela va vraiment durer des plombes. Il y a vraiment une importance flagrante d’avoir un maximum de déshumidificateurs à la disposition.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J’entends vos remarques et les partage pour partie.

Il est évident qu’il faut pouvoir assécher les immeubles et encore, quand on les assèche, il y a aussi des champignons qui arrivent, c’est assez compliqué.

Il ne faut pas perdre de vue que certaines communes ont déjà pris des initiatives. Elles ont acheté ces fameux déshumidificateurs, les ont mis à disposition des différentes personnes sinistrées. C’était d’ailleurs l’objet des dotations que l’on a données sur affectation libre, certaines l’ont utilisé à cela. Pourquoi est-on passé par ce marché-cadre ? Parce que je pars d’un principe où la Région met les cadres et ce sont les autorités locales qui les mettent en exergue, parce que ce sont elles qui connaissent le terrain et, s’il y a une difficulté, l’on essaie de le résoudre, mais parce que tout simplement en fait tout le monde s’est rué sur ce type d’appareillage. Au bout d’un moment, on s’est dit qu’avec une force de frappe importante à la location sur certaines firmes, on pouvait encore en trouver et les mettre à disposition des communes les plus impactées. La façon dont on les distribuera, on écouterait ce que les communes demanderaient, tout simplement, et l’on contacterait les plus impactées.

Voilà la philosophie qui est suivie.

Je peux partager effectivement votre raisonnement.

M. le Président. – Vous avez le dernier mot, Monsieur le Député, si vous le souhaitez. Non ?

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DE
LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP)
NOTRE MAISON »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation de la société de logement de service public (SLSP) Notre maison ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, à la fin du mois dernier, nous avons reçu, en tout cas les membres de cette commission, voire d’autres parlementaires wallons, un mail émanant d’un particulier formulant toute une série de griefs à l’égard d’une société de logement de service public, à savoir la société Notre maison, dénonçant notamment la falsification d’un rapport de gestion pour l’année 2020.

L’auteur de cette dénonciation affirme que la Société wallonne du logement était bien au courant de ces problèmes, mais qu’elle ne leur aurait donné aucune suite, en raison d’une certaine forme de complaisance à l’égard de la société. Ce monsieur met en cause la responsabilité de la SWL, notamment du commissaire du Gouvernement et des services compétents de la Société wallonne du logement.

Vous-même, Monsieur le Ministre, êtes cité, puisque le correspondant nous indique que vous auriez été informé, dès le 30 avril dernier, de ces griefs, sans y accorder de réponse, semble-t-il.

Je ne veux aucunement préjuger ni prendre position dans cette affaire, mais je veux simplement recueillir votre vision des choses, Monsieur le Ministre, pour, le cas échéant, couper court à toute rumeur ou suspicion qui serait non fondée.

Étiez-vous au courant de la situation ? À votre estime, y a-t-il réellement un problème qui mériterait votre attention ?

Les allégations du plaignant vous paraissent-elles fondées ? Sont-elles exactes ?

La Société wallonne du logement a-t-elle géré ces problèmes comme elle le devait ou a-t-elle passé sous silence certains faits ? Avez-vous pris une initiative particulière ou comptez-vous en prendre à court terme pour traiter cette plainte ?

Je vous remercie par avance de bien vouloir faire la clarté sur ce sujet qui a été déposé sur notre table, et pour lequel je voulais vous interroger pour avoir votre sentiment.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci de me donner l'occasion de faire le point sur ce travail réalisé par la Société wallonne du logement qui a indagué cette situation, ainsi que mon administration.

Le 30 avril dernier, un document ayant pour objet « dénoncer les falsifications du rapport de gestion de la société Notre Maison pour l'année 2020 première partie » a en effet été adressé à mon cabinet, au directeur général et au commissaire de la Société wallonne du logement, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration et de la direction de la SLSP visée.

Son auteur qui siège au conseil d'administration de Notre maison en tant que représentant du comité consultatif des locataires et des propriétaires, dit vouloir dénoncer des « falsifications », des « manipulations », des affirmations mensongères et des irrégularités dans le rapport de gestion 2020 de la SLSP concernée, et plus généralement sur son mode de fonctionnement, comme vous l'avez rappelé.

Afin de replacer ce document dans son contexte, il faut préciser que par une décision du 23 juillet 2020, le conseil d'administration avait prononcé l'exclusion de cette personne du comité consultatif des locataires et propriétaires institué au sein de la SLSP. Par une décision prise le 31 août 2020, la commission de recours et de contrôle instituée auprès de la Société wallonne du logement avait constaté que cette personne n'avait pas respecté les dispositions du règlement d'ordre intérieur dudit comité, et avait donc cessé d'en faire partie.

L'intéressé a introduit devant le Conseil d'État une procédure en suspension-annulation à l'encontre de ces deux décisions. La demande de suspension a été rejetée par le Conseil d'État, la procédure en annulation suit toujours son cours.

L'auteur du courrier de dénonciation formule dans celui-ci des critiques quant à la mise à disposition du rapport de gestion 2020. Il accuse la SWL d'avoir « fermé les yeux » ou de s'être « rendue complice » de « falsifications évidentes ». Il émet des critiques quant aux charges locatives non approuvées et aux provisions trop élevées, des critiques relatives à la rémunération de la directrice gérante et de la vice-présidente du CA, des critiques relatives aux marchés publics, ainsi que des attaques ad hominem à l'encontre de certains agents de la SWL.

Saisie de cette lettre, la Société wallonne du logement a effectué une analyse détaillée de chacun des griefs qui a été transmise à mon cabinet.

Il ressort de cette analyse, réalisée de manière transversale, par les différentes directions de la Société

wallonne du logement que les critiques émises par l'intéressé ne trouvaient pas de fondement juridique.

Parallèlement et sur la base d'un dossier administratif établi et circonstancié, le conseil d'administration de la Société wallonne du logement a décidé, en sa séance du 12 juillet 2021, de proposer au Gouvernement wallon la révocation du mandat d'administrateur de l'intéressé en qualité de représentant du CCLP, sur la base de l'article 148 § 4 et 152 § 2 du Code du logement.

La Société wallonne du logement m'a ensuite transmis la proposition de révocation du mandat d'administrateur de l'intéressé que j'ai immédiatement communiqué à mon administration, afin d'une part d'analyser juridiquement l'ensemble des pièces jointes au dossier, et d'autre part d'analyser l'opportunité de la révocation.

Il s'agit l'état de la question à ce jour, et vous comprendrez que, dans l'attente de cette analyse et de la décision du Conseil d'État sur le recours en annulation, il m'est impossible à ce stade de prendre position dans le dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour ce point de la situation. Mon intention n'était nullement ni d'accréditer une suspicion, ni a priori de la démentir, mais de recueillir à bonne source des informations précises.

Je comprends que les griefs ont été juridiquement considérés comme non fondés et qu'une procédure est en cours qui pourrait aboutir à la révocation de l'intéressé comme administrateur.

Je prends bonne note de votre réponse, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE FINANCEMENT PROVINCIAL DES ZONES
DE SECOURS PAR VOIE D'EMPRUNT »**

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS
PAR LES PROVINCES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bastin, sur « le financement provincial des zones de secours par voie d'emprunt » ;

- M. Bellot, sur « le financement des zones de secours par les provinces ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, vous ne serez pas surpris que dès la rentrée, j'arrive avec une question sur le financement provincial des zones de secours, car le 14 juillet 2021, le Gouvernement adoptait la fixation de la trajectoire budgétaire provinciale vis-à-vis des zones de secours.

Un nouvel objectif de 65 % d'intervention est fixé. Ceci dépasse l'objectif qui avait été revu à la baisse. On était passé de 60 %. Si l'on prend 5 % par an, en 2024, nous devrions arriver à 80 %. En tant que municipaliste, je me félicite de la revue à la hausse de cet objectif.

Je m'interroge néanmoins sur la soutenabilité du mécanisme imaginé.

C'est avec une certaine perplexité que j'ai également pris connaissance du projet d'arrêté ministériel annexé à la décision du Gouvernement qui concerne certes la réforme du financement des zones, mais aussi la réforme de la comptabilité provinciale. Quelle ne fut pas ma surprise à la lecture de l'article 23 en projet du règlement de comptabilité provincial réformé, je cite : « Les provinces sont autorisées à contracter des emprunts aux fins de couvrir strictement tout ou partie de l'intervention provinciale constituant la reprise par les provinces du financement communal des zones de secours ». Il est question d'emprunt à 20 ans.

Clairement, le Gouvernement risque de créer un système au bout duquel la Région n'aura d'autre choix que d'éponger la future dette provinciale, à l'instar de ce qu'elle a déjà pu faire vis-à-vis des pensions liégeoises, par exemple, il y a quelques années.

Dès lors, avez-vous négocié ce taux de 65 % avec les provinces ? Les avez-vous informées de ce nouveau taux ? Quelle était leur réaction ?

Il est question aussi de permettre aux provinces de s'endetter à 20 ans pour financer les zones. Quelles évaluations sérieuses avez-vous menées sur la question ? Quel est l'impact sur les finances provinciales attendues à court et surtout à long terme ? Disposez-vous de quelconques analyses en la matière ?

Très concrètement, êtes-vous techniquement en mesure d'anticiper la trajectoire d'endettement des provinces ? N'est-ce pas là une mesure encourageant l'endettement dans le chef des provinces ? Quel est le point de vue politique du Gouvernement sur l'endettement structurel des provinces ?

M. le Président. – La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement dans sa notification du 14 juillet dernier a abordé le point relatif au financement des zones de secours par les provinces. Celui-ci fait état d'un accord du Gouvernement sur le soutien à apporter aux provinces pour la reprise du financement des zones de secours pour les années allant de 2021 à 2024. Nul ne contestera le ballon d'oxygène que cela donne aux finances locales, mais aussi les tensions que cela peut créer au sein des provinces.

La répartition de ce soutien m'interpelle toutefois. Alors que les montants apportés et répartis par le Gouvernement wallon sont systématiquement dégressifs pour l'ensemble des provinces entre 2021 et 2024, seuls le Hainaut et Liège bénéficient d'un soutien au financement des zones de secours plus important en 2022 qu'en 2021.

Quels sont les motifs et les raisons objectives qui justifient cette augmentation pour les deux provinces citées et la diminution pour les trois autres ?

Quant à la répartition entre les zones de secours au sein des différentes provinces, rien ne paraît fixé. En tous les cas, le Gouvernement ne semble pas avoir pris une quelconque décision. S'il l'a pris, je ne la perçois pas.

Afin de permettre aux provinces d'agir efficacement et dès à présent, ne jugez-vous pas nécessaire de les informer rapidement ? Pourquoi ce travail de répartition entre zones de secours à l'intérieur des provinces n'a-t-il pas été proposé ?

Si j'ai bien compris, la notification du Conseil des ministres affecte aux provinces le montant à affecter aux zones de secours ou de manière globale, mais sans définir quelle est la répartition par zone de secours. Qui va assurer cette répartition ? Laisse-t-on le soin au Gouverneur d'essayer de trouver un accord entre les collèges des différentes zones de secours ou est-ce le Gouvernement wallon qui, sur base de critères que je ne connais pas, va répartir les moyens entre les zones de secours ?

Voici quelles étaient mes deux questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour la question qui va me permettre de faire le point sur ce qui a été décidé le 14 juillet dernier dans ce dossier important, puisque le Gouvernement, sur ma proposition, a fixé une trajectoire que j'espère définitive pour les exercices 2021-2024 pour ce qui concerne, d'une part, la reprise du financement communal des zones de secours et, d'autre part, l'octroi d'un soutien régional aux provinces dans le cadre de cette reprise.

Dans la même décision, le Gouvernement a adopté en première lecture le projet d'arrêté qui modifie l'arrêté royal du 2 juin 1999 qui porte le règlement général de la comptabilité provinciale. Cette décision a été notifiée aux provinces via une circulaire qui comporte un tableau reprenant le financement des zones de secours que les provinces devront reprendre à leur charge d'ici à 2024.

Pour chaque province, on retrouve également le détail de la reprise par zone de secours à l'intention de M. Bellot. Chaque province inscrira ce montant en dépenses de transfert à l'exercice propre du service ordinaire dans ses budgets et comptes de 2021-2024 au titre de reprise du financement communal des zones de secours.

Cette dernière décision a pour ambition de répondre au souhait légitime de la prévisibilité exprimé par les provinces, étant donné que seuls des pourcentages avaient été arrêtés lors des précédentes décisions du Gouvernement. Ils étaient demandeurs d'avoir une trajectoire fixe. Aujourd'hui, une trajectoire en montant a été fixée, mais le Gouvernement a souhaité tenir compte d'une croissance de certaines dépenses entre 2021 et 2024, mais très limitée quant à son impact sur le niveau de participation des provinces au financement des zones de secours.

Cette trajectoire budgétaire par la fixation des montants en numéraire était donc attendue et nécessaire pour donner de la prévisibilité aux provinces, tout en soulageant les finances communales. Par cette décision, le Gouvernement, conscient des efforts considérables qui devront être consentis par les provinces, leur permet de poursuivre, désormais en toute connaissance de cause, leurs réflexions relatives à la réorganisation et le recentrage de leurs compétences, ce qui est attendu par le Gouvernement.

C'est dans ce contexte qu'intervient la réforme de la comptabilité, qui doit permettre de revoir certains concepts, afin de les adapter à notre époque où l'équilibre financier est parfois plus difficile à maintenir. Par conséquent, à condition que les provinces prouvent qu'elles ont affecté au financement des zones de secours au moins 20 % de leurs fonds de réserve ordinaire existant au début de l'exercice budgétaire en cours, elles seront autorisées, et ce jusqu'au 31 décembre 2024, à contracter des emprunts dans le but de couvrir strictement tout ou partie de l'intervention provinciale dans le financement des zones de secours, à l'exclusion de toute autre dépense directe ou indirecte vers les zones de secours.

Ces emprunts, pouvant aller jusqu'à une durée maximale de 20 ans, seront inscrits en comptabilité comme des emprunts classiques et seront transférés vers l'exercice propre du service ordinaire vers la fonction 351 comme s'il s'agissait de provisions. Ils sont automatiquement considérés comme hors balise. Cette

nouvelle possibilité de financement offerte aux provinces pour une durée de trois ans peut les aider à franchir le cap des réformes et des réorganisations. L'avant-projet d'arrêté qui fixe ces balises a été envoyé à l'association des provinces wallonnes pour avis, dans le cadre de sa fonction consultative.

Monsieur Bellot, pour ce qui concerne le soutien régional aux provinces dans le cadre du financement des zones de secours, je rappelle que pour l'année 2021, le soutien aux provinces de 7,5 millions d'euros est réparti en fonction du poids du financement de chaque province dans le total du financement des zones de secours en 2021. Ce poids correspond au montant de la charge de chacune des provinces, soit en 2021 d'une intervention de 30 % dans le financement des zones.

Néanmoins, il a été constaté une prise en charge insuffisante en 2020 par les provinces dans la reprise du financement, de 2 505 380 euros. Ce montant, payé par les communes, a ensuite été compensé par la Région wallonne via une dotation exceptionnelle équivalente aux communes.

Par conséquent, le 10 décembre 2020, le Gouvernement wallon a décidé de diminuer, au titre de correction, le soutien aux provinces du montant de cette dotation pour 2021. On obtient donc un soutien total envers les provinces de près de 5 millions d'euros, c'est-à-dire 4 994 618,92 euros, donc en réalité, on a compensé avec les 7,5 millions d'euros ce que l'on devait aux communes dans l'ajustement des montants réellement dépensés par rapport aux comptes.

Pour 2022, le montant, non plus de 7 millions d'euros, mais de 6 millions d'euros octroyés aux provinces est également réparti en fonction de leur intervention dans les dépenses des zones de secours, mais, cette fois, aucune correction n'est appliquée.

Si l'on compare les montants qui devaient être attribués aux provinces en 2021 sans qu'aucune correction n'ait lieu, c'est-à-dire en partant de l'hypothèse que c'était 7,5 millions d'euros à l'initial et non pas, comme les 4,9 millions d'euros qui sont advenus, les montants attribués en 2022, on observe une dégressivité des montants pour l'ensemble des provinces.

Voilà l'explication par rapport aux montants.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je vous remercie Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

C'est vrai que l'on devait faire un peu le point, mais je pense que le point n'est pas encore tout à fait fait, parce que je n'ai pas de réponses à toutes mes questions.

Je peux comprendre, vous parlez de la fameuse prévisibilité que les provinces attendaient. Vous dites

maintenant qu'elles ont un chiffre, c'est très bien, mais enfin, on va creuser un trou pour en remplir un autre. C'est bien de faire des crédits, mais moi, je suis un ancien banquier, et généralement quand on fait un crédit, il faut avoir les recettes pour y faire face.

Ici, vous augmentez de 5 %, vous dites qu'il y aurait une possibilité de croissance sur certaines dépenses. Vous ne les citez pas. Je reviendrai vers vous pour les connaître.

Sur le montant également, 65 %, disons le chiffre, on ne sait pas très bien quelle est l'année de référence, vous ne l'avez pas dit, je n'ai pas entendu.

Vous êtes-vous basé sur les budgets, sur les comptes des zones de secours en 2018, 2019, on ne le sait pas ?

Vous avez dit : « On a des chiffres ». Les zones de secours, à ma connaissance, on ne les a pas reçus, on ne sait pas à quoi ils correspondent. Les provinces les ont reçus, mais nous ne les avons pas.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je viens de les envoyer et in fine ce qui compte, ce sont les tableaux avec les montants puisque, a fortiori, un budget est évolutif. Je ne sais pas faire coller des chiffres avec des budgets dont je n'ai pas connaissance du chiffre, in fine, qui sera retenu puisque c'est la zone de secours qui elle-même détermine son budget.

Ce à quoi je m'étais engagé et soyons de bon compte, les interpellations ont été dans tous les sens relativement à ce dossier, on demande aux provinces de soulager les finances communales. De leur côté, il est normal qu'elles aient un chiffre évolutif, de se dire, au terme de la législature combien de manière sonnante et trébuchante ce à quoi je vais m'engager.

À partir de ce chiffre-là, ils peuvent commencer à faire des économies, se réorganiser. Oui, on modifie un peu la donne en comptabilité, mais soyons de bon compte, je pense que si les pouvoirs locaux ont quand même une comptabilité et les communes, vous le savez comme moi, vous êtes à la tête d'une commune, vous devez toujours présenter des budgets en équilibre. Globalement, cet endettement dépend surtout de votre capacité de remboursement.

Je crois qu'à ce stade, les provinces peuvent tout à fait l'assumer. Malheureusement, ce n'est pas le cas de toutes les entités.

C'est une mesure qui permet d'avoir cette réforme sur les rails et le conseil que je peux donner c'est que les provinces doivent se saisir de cette compétence-là, en concertation avec les bourgmestres.

Maintenant, elles ont un chiffre arrêté. Je ne reviendrai pas dessus. Il y a un chiffre qui est déterminé.

Aux zones de secours maintenant de se saisir de cela, de faire la réalisation de leur budget, mais je dois dire que le travail commence par rapport à la réalisation aussi de l'effectivité de comment l'on conçoit les zones de secours.

Je l'ai dit souvent : en Province de Liège, il y a six zones de secours, c'est beaucoup trop. On ne peut pas continuer de la sorte, ce sont des deniers publics et l'on doit viser l'efficacité, mais on doit aussi, à un moment donné, se dire : « Comment fait-on pour pouvoir organiser les choses au mieux à travers des services qui ne peuvent pas être multipliés à gauche et à droite. Il faut essayer de viser l'efficacité ».

Pour ce qui me concerne, je pense que mon job, à ce niveau-là d'accompagnement – vous poserez sans doute une question prochainement relativement à l'intervention des assurances –, je poursuis le dossier, j'ai eu des contacts avec la ministre de l'Intérieur, avec mon homologue flamand Bart Somers qui, par ailleurs, vous le connaissez, est fort agréable, et ce dossier continue à cheminer.

Mais à ce stade pour ce qui concerne la fixation de la trajectoire, elle est définitive et je n'en bougerai plus.

M. Bastin (cdH). – Merci, j'ai terminé.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Je vous remercie Monsieur le Ministre.

C'est un dossier hautement compliqué pour les autorités locales, provinciales et vous.

On connaît tous la genèse de ce dossier. C'était la survie des provinces ou l'effort des provinces. C'est un accord politique, il faut s'y tenir.

Je salue la manière dont vous avez appréhendé les choses, d'autoriser, même si cela doit être un caractère exceptionnel. J'espère qu'il est bien balisé dans vos instructions, parce que je ne suis pas favorable à ce que l'on procède à des emprunts ad vitam pour pouvoir compenser ce que l'on va devoir consacrer.

Je considère qu'un emprunt, c'est une forme d'amortisseur de l'effet-choc, parce que l'on sait que les dépenses du personnel dans une province, c'est près de 50 % à 60 %. Il y aura peut-être des personnes que l'on ne remplacera pas, mais cela ne se fait pas instantanément.

Je pense donc que c'est une solution d'équilibre que vous avez mise au point et que vous avez acceptée avec les emprunts, mais j'espère que c'est bien balisé pour ne pas que l'on autorise ad vitam. Au-delà de 2024, autorisera-t-on encore des emprunts pour assurer ces dotations ? Je crois que ce ne serait pas de saine gestion, mais on verra.

Je n'ai pas bien compris, parce que les provinces vont connaître, et c'est normal pour se donner une lisibilité à moyen terme, quels sont les montants qu'elles vont recevoir année par année. C'est du prévisionnel, mais qui est important.

J'ai été en charge des finances à la Province à un moment donné. J'aimais tout de même bien voir, cinq ans à l'avance, quelles étaient les choses. Plus les postes où l'on a une lisibilité sont grands, plus le degré d'incertitude est réduit et plus les moyens consacrés à de nouvelles politiques sont importants. C'est cela derrière.

Je n'ai pas compris. Les provinces vont-elles ensuite se tourner vers les zones de secours ou vont-elles devoir appliquer un certain nombre de règles pour la répartition entre les zones de secours ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est proportionnel. Elle est faite. Ils l'ont reçue. J'ai signé les courriers il n'y a pas longtemps : les zones de secours vont recevoir exactement les montants. Les présidents de zones de secours reçoivent les montants zone par zone.

M. Bellot (MR). – Les montants qui découlent de votre décision.

Je pense que c'est essentiel aussi. Quant au groupement des zones, on est pour, on est contre. Je me suis exprimé *in illo tempore* dans cette affaire-là.

En tous les cas, une chose est certaine : à l'occasion des inondations, j'ai été témoin direct, même le nez dans l'eau, de l'importance des zones de secours et de la taille des zones de secours. On a eu des pompiers – Christophe est le président – de toute une série d'arsenaux de notre zone. On en a eu d'autres aussi. Mais on n'aurait pas eu cette rapidité et cette efficacité dans la réponse des secours sans la zone de secours.

J'ai vécu d'autres inondations. En 95, c'était le bon vouloir des arsenaux et du gouverneur qui disait à un arsenal : « Tu vas là ou tu vas là ». J'ai connu des bourgmestres qui disaient : « Non, vous ne bougez pas ».

Ici, la zone de secours a fonctionné. J'ai mon approche pour la protection civile. En 95, ils sont arrivés 15 jours après les faits. D'accord ? Pour moi, la réforme de la sécurité civile, elle doit peut-être encore aller plus loin dans le regroupement des zones de secours avec du matériel dédié, des bateaux et tout cela. C'est ce qui s'est fait, je dois le reconnaître.

Pour moi, ce qui est important, c'est d'avoir des zones de secours efficaces, peut-être d'avoir la taille critique suffisante, de bons accords avec des zones voisines. C'est cela qui a fonctionné cette fois-ci et qui avait beaucoup moins fonctionné en 95, des inondations moins importantes.

Je pense qu'il faut aller encore plus loin, mais c'est le ministère de l'Intérieur, les gouverneurs, et cetera. Sachant que l'on est souvent dans de l'émotionnel irrationnel par rapport à des situations individuelles. Mais il faut dépasser ce champ des carrières individuelles pour aller vers de l'efficacité en termes de secours.

En tous les cas, merci d'avoir enfin atterri dans ce dossier-là où les provinces se posent encore des questions, mais voilà.

J'ai fait un autre calcul, Monsieur le Ministre, j'ai pris les montants dédiés dans votre délibération, je les ai divisés par le nombre d'habitants et cela varie très peu d'une zone à l'autre. C'est donc que l'on a quand même une répartition qui est aussi équilibrée par tête d'habitant.

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SITUATION DES ASSOCIATIONS LOCALES SUITE À LA CRISE SANITAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation des associations locales suite à la crise sanitaire ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, des bourgmestres ont signifié leurs craintes quant aux conséquences du virus sur le secteur associatif local.

Un baromètre des associations a été réalisé fin 2020 par la Fondation Roi Baudouin. Les résultats s'y trouvaient déjà inquiétants puisque 49 % des associations interrogées connaissaient une dégradation de leur situation financière et 95 % d'entre elles estimaient que celle-ci était causée par la crise.

Cependant, là où les rentrées sont inexistantes, ces associations doivent pourtant continuer à payer des coûts fixes conséquents comme les assurances, des entretiens d'infrastructures, parfois des précomptes immobiliers.

Si l'on sait que le baromètre établi a interrogé des associations afin d'aboutir à un panel diversifié, il apparaît ainsi que les associations les plus exposées sont les associations de petite taille, présentes dans les secteurs culturel et de loisirs, situées en Wallonie.

Quelle prise en considération avez-vous réservée à cette étude qui révèle la difficulté du secteur associatif qui anime les communes ? Quelles démarches actives avez-vous mises en place à sa suite ?

Une autre problématique est apparue aux associations locales, celle de la diminution des bénévoles. C'est ainsi une association belge sur trois qui déclare avoir perdu 50 % de ses bénévoles. Au-delà de la diminution de forces vives, c'est encore une fois le lien social qui disparaît. Quel est votre avis concernant le soutien au retour des bénévoles dans les associations ?

De quelle implication de terrain voulez-vous faire preuve pour favoriser ce retour et recréer ce contact au niveau communal ? Avez-vous connaissance de l'impact important de ce manque de bénévoles ? Souhaitez-vous établir un plan d'action pour remobiliser ces bénévoles à la faveur de la reprise de tous les secteurs, sachant que les administrations, les villes, les collèges, jouent un grand rôle vu la proximité pour remobiliser les forces ?

Estimez-vous que les renforcements et des créations de collaborations soient nécessaires entre la Région et les autorités communales afin de soutenir encore plus directement les associations locales ?

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous apporterez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je partage vos inquiétudes quant aux répercussions et notamment sur les finances issues de la crise sanitaire sur la situation des associations locales, mais le problème est transversal et ne concerne pas seulement le ministre des Pouvoirs locaux.

Comme vous l'indiquez, les associations continuent à assumer des dépenses fixes, alors que les rentrées diminuaient fortement en raison de l'interruption de leurs activités : ne pas pouvoir organiser un souper ou ne pas avoir des rentrées, notamment des cotisations. Aussi, quand elles faisaient partie d'un secteur économique aidé, celles-ci ont été rendues éligibles. C'est le propre notamment des ASBL économiques ou à travers les biais culturels.

Les associations sportives ont également été aidées. Le 19 mars dernier, avec mon collègue M. le Ministre Crucke, nous avons proposé de mettre en place un mécanisme de soutien, via les communes, en faveur des clubs sportifs affiliés à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur cette base, le ministre chargé des Infrastructures sportives et moi-même avons adressé, le 22 avril, aux bourgmestres et membres des collèges, une circulaire relative à la mise en œuvre de ce soutien.

Par ailleurs, en vertu de l'autonomie locale, les pouvoirs locaux – et en particulier les communes – peuvent prendre d'autres initiatives. Bon nombre de communes ont présenté des plans de soutien pour leur

tissu local. On leur a d'ailleurs fait des facilités relativement aux facilités budgétaires. Certaines ont également réalisé des emprunts pour réaliser leur plan de soutien local.

Enfin, je suis bien conscient du statut des bénévoles et des mesures de soutien qui pourraient être envisagées à leur égard, mais la matière à ce stade est essentiellement fédérale. Je suis donc un peu « impuissant », pour reprendre la formule d'un de mes prédécesseurs qui provenait de Liège, non pas dans les fonctions, mais au Gouvernement wallon. Je suis donc également ouvert à toutes les suggestions que vous pourriez me formuler en vue de venir en aide aux différentes associations, parce que je suis comme vous convaincu qu'elles participent à la vie citoyenne.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci Monsieur le Ministre. Les autorités locales sont bien entendu les premières qui doivent jouer leur rôle de moteur par rapport à leur rendre confiance et peut-être à rendre le moral à ces associations quand la vie va reprendre.

Je peux vous dire que, dès l'instant où le covid commence tout doucement à partir, témoin de ce qui se passe dans les salles des centres culturels, des centres sportifs et aux kermesses, les gens ont vite oublié qu'il y a eu une période de covid, parfois ils l'oublient un peu trop vite.

La soif de vouloir se rencontrer à nouveau est là. On fera peut-être un bilan dans un an, mais j'estime qu'il y a peut-être eu le creux de la vague qui a été compliquée, et il faut venir en aide au niveau des autorités locales, à ces associations pour qu'elles tiennent le coup financièrement. Cependant, je ne doute pas que l'envie de se rencontrer à nouveau et de se réinvestir – la période des inondations qu'on vient de voir en a été un bel exemple – dans le bénévolat et le don de soi pour tout ce que l'on a envie est toujours bien présent.

J'espère que tout cela appartiendra bientôt au passé, si ce n'est des difficultés financières à relever.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MONTANTS DÉTOURNÉS À
L'INTERCOMMUNALE DE GESTION
IMMOBILIÈRE DE LIÈGE (IGIL) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les montants détournés à l'Intercommunale de gestion immobilière de Liège (IGIL) ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, malheureusement ce n'est pas la première fois qu'une intercommunale liégeoise fait parler d'elle. La presse, en l'occurrence le magazine *Le Vif* relatait fin août qu'un comptable aurait détourné plus de 900 000 euros au sein de l'IGIL.

La fraude a été repérée par le réviseur d'entreprise en 2016, et le conseil d'administration a pris à l'époque la décision de mettre en place un montage un peu alambiqué afin de récupérer une partie des sommes, mais de ne pas saisir la justice. Il aurait dû rembourser 1 000 euros par mois, mais il ne l'a pas fait, et il semble les instances de l'intercommunale n'aient jamais vérifié si ce remboursement avait lieu. Une information judiciaire étant ouverte depuis 2019, le CA a décidé de se porter partie civile le 19 mai 2021.

Quelle est votre analyse de la situation ?

Certains actes du CA relatifs à ce dossier ont-ils été transmis et analysés par la tutelle, en particulier l'arrangement de 2016 ?

Depuis la révélation de ces faits, avez-vous pris contact avec l'IGIL ou avec vos services ou votre administration pour lui donner une instruction particulière sur ce dossier ?

J'ajoute que depuis le dépôt de cette question, on a également appris qu'une convention entre l'IGIL et l'ASBL Le Grand Liège octroyait à l'ancien président de celle-ci, l'ex-bourgmestre de Liège Jean-Maurice Dehousse, des avantages qui semblent injustifiés. Un bureau, une voiture et une secrétaire. Mes questions sont donc les mêmes sur cet autre aspect du dossier IGIL.

La tutelle était-elle au courant ? Avez-vous réclamé auprès de l'IGIL des éléments sur le sujet ou avez-vous donné l'ordre à votre administration d'instruire le dossier ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le premier élément que je dois vous confirmer, c'est que ni moi ni mes services n'avons été informés des faits que vous évoquez, ni dans un cas ni dans l'autre. Je les ai appris par la presse, ni de « l'arrangement » qui serait intervenu en 2016.

Ces décisions ne doivent pas, en effet, être communiquées à l'autorité de tutelle.

D'autre part, j'ai appris que la justice est actuellement saisie du dossier, vous savez le devoir de réserve que je dois m'imposer en suite de la séparation des pouvoirs afin de ne pas porter atteinte à son instruction.

Par ailleurs, sous l'angle de la tutelle administrative, même si les moyens d'action sont limités au vu de la nature des faits, j'ai demandé à ce que ce dossier qui met en lumière un contrôle interne, avant que l'on ne puisse assurer un contrôle interne, j'ai demandé que l'on puisse interpeller l'intercommunale.

En résumé :

- je n'ai pas eu connaissance des faits, je l'ai appris comme vous par la presse ;
- le dossier est soumis à une instruction judiciaire, donc je dois avoir un certain devoir de réserve pour ne pas m'immiscer dans une instruction judiciaire ;
- j'ai effectivement interrogé l'intercommunale, puisque les actes ne sont pas soumis à tutelle obligatoire.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre. C'était déjà clair dans la première version, mais vous avez bien fait de résumer dans la deuxième, comme cela c'est encore plus synthétique et encore plus clair.

Je pense que vous avez fait ce qu'il fallait. Je vous remercie pour les éléments apportés.

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'UTILISATION DES DOUZIÈMES PROVISOIRES PAR LES CPAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'utilisation des douzièmes provisoires par les CPAS ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, à l'heure d'écrire cette question, il semblerait que des CPAS de plusieurs communes de Wallonie évoluent toujours par l'utilisation des douzièmes provisoires. S'il s'agissait d'une question à caractère statistique, je vous aurais fait une petite question écrite pour en avoir la liste. Peut-être avez-vous fait l'exercice, et merci, mais, au-delà de ce constat fait en septembre et qui me paraît inacceptable, je souhaitais avoir une discussion avec vous sur la suite politique à y donner parce qu'il y a probablement un problème manifeste de gouvernance locale, mais vous allez me donner votre analyse de la situation. Que peut-on faire pour y remédier ?

Allez-vous prendre des mesures pour vous assurer que les organes du CPAS fonctionnent pleinement et, partant, que l'exercice de leurs missions essentielles soit dûment assuré ?

En effet, on pourrait penser que cela n'a des effets que sur les investissements, mais quand on parle d'investissements des CPAS, on parle de maisons de repos, de crèches, d'hôpitaux, pour les plus grandes communes. Il s'agit donc de personnes et de services qui sont censés être tenus pour la population.

L'autre question qui en découle est la suivante : face à ce constat, en fonction de l'ampleur du phénomène, faut-il en déduire que le lien organique prévu entre le CPAS et la commune, qui est l'organe de tutelle, ne fonctionne pas idéalement ?

D'ailleurs, à ce titre, les bourgmestres font-ils usage de la faculté qui leur est offerte de siéger lors des séances du conseil du CPAS ?

Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois tout d'abord vous rappeler que la Région ne dispose d'aucune tutelle sur les CPAS, à tout le moins à ce niveau-là, puisque cette tutelle est partagée entre la commune et le gouverneur.

Lorsque l'on souhaite réaliser un budget au sein d'un CPAS, il existe, par ailleurs, des structures en amont, comme un comité de direction commun chargé de préparer le budget, chargé de faire des propositions aux autorités politiques du CPAS et de la commune afin de définir la manière dont le budget sera élaboré. Tout cela doit être réglé, en amont, avant le vote du budget par le conseil de l'action sociale. C'est donc un processus assez long. Cela rend aussi difficile, pour la Région, d'avoir une vision claire de la situation financière des CPAS.

Concernant la transmission des budgets et des comptes des CPAS, ces dernières années, je puis vous indiquer que :

- pour 2017, l'ensemble des 253 comptes a été reçu ;
- pour 2018, il en manquait 2 ;
- pour 2019, il en manquait 19 ;
- pour 2020, il en manquait 56 ;
- pour 2021, il en manquait 2.

Il convient toutefois de garder à l'esprit les grandes difficultés auxquelles sont confrontés les pouvoirs locaux, et particulièrement les CPAS, ces deux dernières années. Cela a évidemment entraîné des conséquences sur leurs missions essentielles, mais aussi sur leurs

charges administratives, avec des difficultés toutes particulières pour l'élaboration des budgets.

Je n'ai pas à rappeler ici d'autres décisions politiques qui ont également malmené et compliqué la vie des CPAS.

Je pense, par conséquent, que le *momentum* n'est pas idéal pour délivrer des cartons jaunes, même si je vous rejoins sur l'importance d'être extrêmement vigilant en la matière.

C'est donc mon intention, partagée, je le sais, par la plupart des pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, de vos éléments de réponse. Institutionnellement, bien entendu, je ne peux que vous donner raison. Vous avez totalement et légitimement le droit, même le devoir, de me répondre cela.

Malgré cette réalité qui fait que la Région n'est informée de certaines situations qu'a posteriori, à travers la transmission des comptes - vous avez d'ailleurs signalé les chiffres, et merci, en notant que 2020 est particulièrement difficile - il faut quand même reconnaître, d'un point de vue politique, que, localement, cela me semble être problématique en termes de gestion communale, et, encore une fois, il ne s'agit pas de décerner les cartons rouges à certains.

Vous dites que vous êtes mobilisé sur cette question pour en améliorer les résultats à l'avenir. J'en suis heureux et je pense que toutes les initiatives qui veilleront à rapprocher les villes et les CPAS opérationnellement dans des gouvernances nouvelles ne feront que nous rapprocher de cet objectif.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SITUATION DE LA COMMUNE DE TROOZ
SUITE AUX INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SOUTIEN AUX COMMUNES SUITE AUX
INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de :

- M. Bierin, sur « la situation de la Commune de Trooz suite aux inondations de juillet 2021 » ;
- M. Demeuse, sur « le soutien aux communes suite aux inondations de juillet 2021 » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en effet, on pose une question sur le même sujet, mais en deux temps et vous allez tout de suite comprendre pourquoi.

Parce qu'il y a évidemment la situation globale des communes impactées, qui sont toutes dans des difficultés, c'est très clair.

Mais voilà moi je tenais à faire un focus particulier sur la commune de Trooz parce que, je pense que vous situez tous la situation géographique et topographique de cette commune qui n'est qu'une petite vallée en gros, et qui a été entièrement ou quasi entièrement touchée par les inondations des 14 et 15 juillet et qui se trouve donc dans une situation cataclysmique aujourd'hui parce que non seulement de nombreux habitants ont été touchés, mais l'administration communale elle-même et celle du CPAS ont également perdu leurs locaux, leur matériel, leurs archives lors de la catastrophe et une part importante du personnel est elle-même touchée par les inondations avec tous les impacts que cela peut avoir sur leur santé, sur la nécessité de s'absenter pour remettre en ordre une maison ou un appartement, le cas échéant se reloger, s'occuper de sa famille, on imagine tous bien le calvaire que cela peut représenter.

Je voulais donc vous demander si le Gouvernement a mis en place une forme de soutien spécifique en termes de logistique et de personnel pour venir en aide à cette commune et quelles aides ont d'ores et déjà été accordées à l'administration communale de Trooz et à son CPAS ?

Quelle aide structurelle, pas forcément à très long terme, mais en tout cas dans les mois et les années qui viennent, le temps de se remettre de cette catastrophe, est prévue ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, alors que les communes sont à nouveau, et comme souvent, ou comme toujours, j'ai envie de dire, en première ligne dans la gestion des réponses à apporter aux citoyens, une grande partie d'entre ont été frappées par les dramatiques inondations du mois de juillet. Parmi celles-ci, M. Bierin a évidemment évoqué le cas très particulier de Trooz, il faut aussi évoquer le cas de toute une série de communes qui ont été particulièrement touchées, si pas complètement ravagées par ces intempéries, se retrouvant totalement démunies face à l'ampleur de la catastrophe. On a évoqué les questions d'administration communale, de CPAS qui venaient complètement à manquer et avec des difficultés du coup pour venir en aide aux victimes.

Aujourd'hui l'ampleur de la tâche est immense et elle va s'étaler sur de nombreux mois encore et c'est là que la solidarité entre communes et entre niveaux de pouvoir doit jouer tout son rôle.

Le Gouvernement a pris une série de mesures pour leur venir en aide, en dégageant des moyens importants en urgence, notamment pour permettre aux communes d'engager cinq équivalents temps plein via le dispositif APE pour une durée de trois mois, mais aussi pour financer des actions urgentes en lien avec la crise.

Des moyens spécifiques ont été débloqués pour les communes particulièrement impactées, mais c'est clair que les besoins restent considérables, particulièrement à certains endroits et surtout que ces besoins vont s'étaler dans la durée.

J'aurais voulu, peut-être avec un regard plus large, savoir quelles sont les mesures qui sont prises pour venir en aide aux communes sinistrées, tant pour gérer l'urgence, mais aussi pour gérer le moyen et le long terme ?

Sur base de quels critères ont été déterminées les aides qui ont été octroyées spécifiquement aux communes les plus touchées ?

Quelles sont les conditions qui ont été imposées quant à l'usage qui est fait de ces moyens ?

D'autres mesures sont-elles à l'étude pour prolonger ces aides et accompagner la reconstruction dans la durée ?

Quelles initiatives avez-vous prises pour aider les communes à mettre en place des administrations provisoires efficaces, tant sur le plan humain que matériel, là où elles ont été pratiquement détruites et où il faudra des mois remettre tout cela en ordre ?

Quelles mesures ont été prises pour organiser et structurer l'entraide entre communes pour apporter du soutien aux communes les plus touchées, en ce compris, de nouveau, dans la durée ?

Y a-t-il des dispositifs, par exemple de mise à disposition du personnel de façon détachée entre communes, voire entre administrations communales et entre niveaux de pouvoirs, je pense au personnel de la province, au personnel de la Région éventuellement, pour une période pouvant s'étaler sur plusieurs mois.

Une dernière question que je voulais ajouter, c'était par rapport au soutien spécifique qui pouvait être apporté aux mandataires qui ont été particulièrement impactés également sur le plan psychologique, sur le plan du fait de devoir être en première ligne dans cette crise, après déjà le covid que l'on a vécu. Je voulais savoir si des mesures avaient été pensées, réfléchies à ce niveau.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je vais faire le même exercice que tout à l’heure, mais rassurez-vous, il sera moins long, pour ce qui concerne le volet pourvois locaux.

D’une part, dès le 15 juillet, on a agi en urgence et on a dégagé 2,5 millions d’euros pour les communes touchées en suite des inondations, afin de financer, dans un premier temps, ce qui était un soutien logistique en matériel et humain, pour le nettoyage, de déblaiement ou toute autre action, selon les réalités de terrain. C’est à ce moment-là que j’ai demandé aux gouverneurs de fixer les différentes catégories dans l’urgence, parce que je voulais agir là où il y avait les besoins les plus prégnants.

Le 19 juillet, nous nous sommes rendu compte que les montants allaient être largement insuffisants. On a doublé les premiers montants, qui ont été à l’époque portés de 2,5 millions à 5 millions. Ces 5 millions ont été réalisés sous la forme de dotation libre. Cela veut donc dire que les communes pouvaient en disposer, parce que j’ai estimé que c’était un mécanisme rapide, simple et efficace, qui a été grandement apprécié sur le terrain.

Le 16, j’ai soumis au Gouvernement un arrêté qui confie une mission déléguée au CRAC, relative au préfinancement des travaux communaux urgents en matière de reconstruction et aux avances sur les indemnités.

En résumé, les communes avaient le loisir de proposer à leurs habitants une avance sur indemnités d’assurance ou indemnités du Fonds des calamités. Certains l’ont fait, d’autres ont estimé que le processus était trop compliqué. Je vois, par exemple, que la Ville de Liège s’en est saisie et a réalisé des permanences, en faisant signer les sinistrés, avec des processus de subrogation. À la même date, j’ai envoyé une circulaire relative aux initiatives de solidarité d’aide aux personnes dans le cadre du Plan de cohésion sociale, en vue de permettre l’utilisation des moyens qui sont habituellement affectés au Plan de cohésion sociale.

Le 19 juillet, j’envoie une nouvelle circulaire sur les jours de congé exceptionnels qui peuvent être accordés au personnel des pouvoirs locaux dans le contexte des inondations.

Le 20, conjointement avec les ministres de la Mobilité et de l’Environnement, nous soumettons l’adoption au Gouvernement, dans un premier temps, de moyens à hauteur de 2,5 millions d’euros pour assurer le transport, le stockage et la mise en centres de traitement de décombres récoltés en suite des inondations. Le même jour, j’organise avec mes services et le secrétariat général du SPW la mise en place d’une ligne directe

destinée aux bourgmestres, aux présidents de CPAS et l’ensemble des services du SPW, pour leur assurer une orientation prioritaire vers les services concernés de l’administration wallonne. De même, j’envoie une newsletter qui rappelle les règles applicables en matière de marché public dans les situations d’urgence impérieuse, vu le temps d’événements imprévisibles. En d’autres termes, je leur dis qu’ils peuvent utiliser les articles qui permettent de réaliser des dépenses en urgence et également l’explicitation du fameux article 135.

Avec d’autres, ces éléments sont explicités dans une circulaire datée du 22 juillet, ainsi que sur l’onglet inondations spécialement créé sur le site du portail des pouvoirs locaux, pour recenser l’ensemble des dispositions qui ont été prises par le Gouvernement. Sa mise à jour est quotidienne.

Le 22 juillet, j’autorise la réorientation des actions de missions menées dans le cadre de l’opération Été solidaire. Le même jour, je communique une circulaire sur le renfort en personnel et en matériel pour les administrations publiques et droit au logement pour les citoyens sinistrés : la plateforme d’échange, la ligne directe avec le SPW, la mise à disposition du personnel, la réquisition et les informations du site portail du SPW, IAS, accompagnés d’un courrier récapitulant les premières mesures que nous avons prises dans l’urgence.

La circulaire présente notamment la plateforme d’échange entre les pouvoirs locaux, au sens large, provinces, communes, CPAS, intercommunales, régies. Dès le 23 juillet, elle réunit l’ensemble des offres et des demandes relatives à la mise à disposition de personnel et de matériel, mais aussi de logements de transit et d’insertion.

Vous l’avez souligné, les communes ont joué le jeu et l’entre-aide communale a fonctionné.

Au sujet de la commune de Trooz, elle nous a contacté. C’est vrai que la situation était compliquée. D’une manière générale, je dirais que plus l’entité est petite, plus il est difficile de faire face aux difficultés avec un nombre de personnels réduits, avec du personnel qui a parfois été sinistré et qui parfois aussi subit une forme de traumatisme psychologique, si je peux m’exprimer ainsi, mais qui a besoin de support.

Je sais qu’il y a eu une forte collaboration entre les pouvoirs locaux, notamment avec la Conférence des élus de Liège ou la Conférence des bourgmestres de Liège. J’y reviendrai plus tard.

Pour ces besoins spécifiques, j’ai dégagé une enveloppe de 3,5 millions d’euros à destination des provinces, en leur demandant de jouer leur rôle de support logistique et d’organiser la remise en état des administrations qui étaient spécialement en demande, type Trooz, type Limbourg. Cela est en cours avec l’aide

de la province et l'aide du commissariat général qui a cerné les différentes demandes.

Parallèlement, j'avais également doté les gouverneurs de montants pour qu'ils puissent pratiquer lors d'un marché groupé l'opération de dératisation, puisqu'à l'époque, on avait des inquiétudes également quant à la salubrité.

Il va de soi aussi que les besoins s'affinent au fil du temps, et que je reste attentif aux réponses qu'il faut apporter, notamment en termes de procédure et de simplification administrative.

La circulaire traite également du droit de réquisition. Elle rappelle les bases légales et les modalités d'exercice du pouvoir du bourgmestre.

Nous avons également fait réaliser une étude juridique en août en urgence pour aider les bourgmestres le plus rapidement possible.

J'en suis déjà au 22 juillet où la fameuse liste des communes qui sont destinataires de la première enveloppe des 5 millions d'euros que l'on a majorés par la suite.

Comment a-t-on procédé ? On a défini la catégorie 1 qui visait des « zones totalement sinistrées très étendues », ce qui s'est matérialisé par les critères suivants :

- des centaines de familles à reloger ;
- des centaines de maisons à déblayer : plus de 500 ;
- des travaux importants à opérer sur les routes, les berges, mais aussi les bâtiments publics, les écoles, les halls sportifs, et cetera, ainsi qu'une masse très importante de déchets à évacuer ;
- la nécessité de reconstruire un quartier ou un centre, des commerces, des bâtiments publics, des écoles, des centres sportifs.

La catégorie 2 vise des « zones sinistrées peu étendues ou des zones étendues avec dégâts importants » :

- des dizaines de familles à reloger, et non plus des centaines ;
- plus d'une centaine de maisons à déblayer, et non plus 500 ;
- des travaux ponctuels sur les routes, parcs, et cetera ;
- une masse importante de déchets à évacuer.

Sur la base des informations que l'on avait à l'époque – il faut se remettre dans le contexte – et des informations que les gouverneurs ont pu glaner, deux catégories ont été déterminées, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Les communes de la première catégorie se sont vues attribuer un montant de 2 850 000 euros. Ce sont les 9 communes les plus sinistrées qui sont celles de la

province de Liège : Trooz, Pepinster, Verviers, Esneux, Tilff, Limbourg, Theux, Liège, Chaudfontaine, et on y a ajouté la commune de Rochefort.

La deuxième catégorie a reçu 1 425 000 euros à répartir entre les communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Dalhem, Eupen, Spa, Olne, Houyet, Walcourt, La Roche-en-Ardenne, Durbuy, Marche-en-Famenne, Hotton, Nassogne, Aiseau-Presles, Ham-sur-Heure, Nalinnes, Châtelet, Ottignies, Louvain-la-Neuve, Tubize et Wavre. Je dois vous indiquer que relativement à ces catégories, le commissariat général a retravaillé les chiffres, parce que l'on avait des difficultés à recevoir un véritable descriptif, les chiffres et la quantification ont été une difficulté.

Pour ce qui concerne le volet pouvoirs locaux, nous allons réajuster le tir pour certaines communes, pas dans le volet logement, parce que dans ce volet, je crois que les catégories se justifiaient assez. On doit rectifier le tir pour certaines communes pour ce qui concerne la catégorie 2.

Je poursuis la suite chronologique. Le 26 juillet, en concertation avec le ministre de l'Économie, le Gouvernement wallon a validé le mode de passation d'un marché destiné à la mise à disposition de conteneurs pour les indépendants et les commerçants, procédure négociée sans publicité. C'est une mesure que nous avons opérationnalisée par une circulaire du 23 août 2021.

Par ailleurs, sur ma proposition, le Gouvernement a par la suite validé l'octroi d'une dotation complémentaire aux 5 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 30 millions d'euros aux communes et provinces qui ont été touchées par les inondations, pour financer le support logistique ou administratif que j'expliquais, et prioritairement rétablir les capacités communales d'action ou encore d'actions selon les réalités du terrain, ainsi que l'octroi d'une dotation aux gouverneurs pour financer tout support logistique ou administratif et, en particulier, les actions qui ont été liées à la dératisation.

Dans ce cadre-là, les communes de première catégorie, dont je vais vous éviter la relecture, ont reçu 1,5 million d'euros. Les communes de seconde catégorie ont reçu 500 000 euros. Deux millions d'euros ont été affectés à la Province de Liège dans l'objectif de venir en support aux communes et non pas pour leurs propres politiques ; 400 000 euros à la Province de Namur ; 500 000 euros à la Province de Luxembourg ; 300 000 euros à la Province du Hainaut ; autant pour le Brabant Wallon. Il est question de 2 millions d'euros pour le Gouverneur de Liège et ses services, 400 000 pour celui de Namur ; 500 000 euros pour celui de Luxembourg ; 300 000 euros pour le Hainaut et la même chose pour le Brabant Wallon.

Le 29 juillet, je me suis adressé aux bourgmestres des 202 communes – qui sont devenues 209 aujourd'hui

– inscrites dans le périmètre de la reconnaissance des inondations comme calamité naturelle par la décision arrêtée par le Gouvernement du 28 juillet. Sept s'y sont ajoutés, comme je l'ai dit. J'insiste sur le fait que, à ce stade, seules les communes identifiées par les gouverneurs comme les plus durement impactées se voient liquider des dotations pour faire face aux dépenses les plus urgentes et que, au-delà de cette première phase d'urgence, nous récoltons les renseignements utiles pour préciser la liste des gouverneurs et affiner ses catégories – ce que j'ai dit auparavant – afin d'intervenir auprès de l'ensemble des communes qui ont subi des dommages importants.

Le 13 août, est publiée sur le site du portail Inondations une brochure qui présente un descriptif de l'ensemble de ces mesures d'aide et de soutien et, chaque fois que c'est possible, un point de contact spécifique. Elle est accompagnée d'une note détaillée reprenant les conditions dans lesquelles ces différentes aides peuvent être obtenues.

Le 26 août, je propose au Gouvernement, qui l'accepte, le report du délai d'exécution de la programmation de la PIV pour les villes qui ont été sinistrées. C'était une demande de la Ville de Verviers. S'agissant plus précisément des PIC, comme vous l'indiquez, un report général des délais a été octroyé à l'ensemble des communes en raison de la crise sanitaire depuis 2020.

J'examine, avec mon administration, les possibles agencements des programmations 2019-2021 et 2022-2024, de manière telle que les communes puissent utiliser leur droit de tirage d'une manière optimale. L'octroi d'un délai pour la programmation 2019-2021 avait déjà pour objectif de tenir compte des difficultés rencontrées par les communes à la suite de la crise sanitaire.

De nombreux travaux sont déjà actuellement éligibles dans le cadre du PIC et mes services sont disponibles pour aider les communes à établir l'état des lieux en cette période particulièrement difficile.

Enfin, concernant la coordination du plan d'aide aux communes sinistrées, outre les mesures que je viens de vous détailler, le Gouvernement a évidemment créé le Commissariat général à la reconstruction afin de renforcer et coordonner la réponse régionale à ce vaste défi, en assurant une gestion transversale des conséquences des inondations.

Son rôle est également d'assurer la coordination avec les différents niveaux de pouvoir impliqués et de formuler, en collaboration avec les services compétents, des propositions qui visent à assurer un plan de reconstruction dans les communes concernées.

À titre d'exemple, il travaille, en ce moment, avec mes services, à l'évaluation des dégâts causés aux biens du domaine public, en ce compris donc les biens

communaux, c'est-à-dire les bâtiments, les voiries et autres ponts. C'est la raison pour laquelle il ne m'est pas encore possible de détailler précisément – ni surtout définitivement – l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Gouvernement à destination des pouvoirs locaux.

Je dois encore ajouter que l'ensemble du Gouvernement travaille, à cet effet, à des dispositifs d'intervention, notamment via la confection d'un décret d'exception selon une procédure que je veux rapide et simple.

Enfin, je vous dispenserai de l'énoncé du calendrier des dates de réunions qui se sont tenues, que j'ai eues avec les bourgmestres concernés afin d'une part de les écouter quant à leur difficulté, mais surtout de leur expliquer la nature des décisions qui sont prises et d'essayer de m'adapter à leurs demandes.

Comme en matière de logement, il s'agit donc ici d'un premier panorama de l'action du Gouvernement, qui se poursuit évidemment, face à un chantier colossal et par une évaluation constante des besoins qui se font jour petit à petit et des premiers résultats de nos mesures.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse exhaustive.

Je pense que le principe d'égalité implique de traiter les communes dans des situations similaires, de façon similaire, donc de prendre aussi en compte les spécificités et les difficultés particulières. Je vois que c'est bien le cas via les nombreuses et différentes aides que vous avez citées, notamment ce subsidie à la province pour aider en particulier Trooz ou Limbourg, des petites communes avec des difficultés encore plus grandes qu'ailleurs.

J'attirerai juste l'attention sur le fait qu'il faudra probablement plusieurs mois pour un retour à un fonctionnement que je ne qualifierai même pas de normal, mais d'acceptable, et encore que des difficultés resteront durant plusieurs années, donc une attention particulière du Gouvernement reste utile durant cette période.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse particulièrement complète qui traduit l'ensemble des mesures qui ont été prises à juste titre et qui ont été très utiles dans l'urgence sur le terrain.

Pour ne pas en rajouter, j'insisterai sur un point, l'importance du soutien dans la durée. La reconstruction va prendre des mois, voire des années, et beaucoup sur le terrain sont particulièrement épuisés. Il faudra donc aussi des renforts et continuer à organiser la solidarité pendant toute cette période.

Par ailleurs, je pense important de pouvoir affiner les choses en fonction de l'évolution de la situation, notamment pour ce qui concerne l'octroi des différentes aides, mais j'entends que c'est en cours, que le travail se poursuit à ce niveau-là, donc je m'en réjouis particulièrement.

Je vous remercie pour les éléments.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SOUTIEN AUX COMMUNES DANS
L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADASTRE DES
PONTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux communes dans l'établissement d'un cadastre des ponts ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les inondations ont fortement impacté une série de ponts et d'ouvrages d'art dans les vallées les plus touchées. Trente ponts sont aujourd'hui fermés, dont 20 appartiennent aux communes.

Comme le rapportait récemment le journal *L'Avenir*, le SPW a effectué un très important travail depuis la mi-juillet pour analyser la sécurité de l'ensemble des ponts concernés, soit 500 dans les zones touchées. Cette tâche n'a toutefois pas été aisée en l'absence de cadastre précis des ponts appartenant aux communes, ce qui a entraîné une importante perte de temps pourtant précieux.

Cette situation repose donc la question de l'établissement d'un tel cadastre des ponts sur l'ensemble de la Wallonie, où 5 000 d'entre eux appartiennent à la Région et où l'on estime que les communes sont propriétaires de 5 000 autres ouvrages.

En 2015, un projet pilote avait été lancé par le SPW pour aider les communes à recenser leurs ponts, via une application. Cependant, dans un rapport publié en 2019, seules 15 communes avaient suivi cette démarche, encodant 600 ouvrages. Il y a donc une énorme marge de progression, on s'en rend compte.

Certaines communes ne sont bien souvent même pas au courant qu'elles sont gestionnaires de certaines infrastructures et n'en assurent dès lors pas le suivi qu'il faudrait, sans compter les moyens financiers et humains que cela implique et qui sont rarement consacrés par les communes.

Dès lors, quelles initiatives sont prises pour accélérer l'établissement d'un cadastre des ponts communaux sur l'ensemble de la Wallonie ? Combien de communes participent aujourd'hui au projet pilote lancé en 2015 par le SPW ? Quels moyens sont mis à disposition des communes pour les aider dans le suivi et la gestion de ces infrastructures ?

Concernant plus particulièrement les ponts impactés par les inondations, quelles initiatives avez-vous prises pour aider les communes à remettre en état les ouvrages touchés ? Des moyens spécifiques sont-ils débloqués à cet effet ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous confirme que, à la suite des dégâts très importants causés par les inondations sur de nombreux ponts, il est important de procéder à un recensement précis de ceux-ci. J'ai donc convenu avec la Direction de l'expertise des ouvrages du SPW MI que soit accéléré et amplifié le processus de recensement mis en place, depuis quelques années, dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'un cadastre des ouvrages d'art communaux ; projet auquel participent jusqu'à présent 18 communes.

Je tiens, par ailleurs, à souligner que, depuis plusieurs années également, mon administration organise régulièrement des séances d'information destinées aux communes et, en particulier, aux personnes chargées de l'inspection des ponts communaux.

De manière plus directe encore, à la suite des récentes inondations, le SPW MI a aidé les communes, à leur demande, en procédant à l'inspection des ponts touchés et lorsque cela s'avère nécessaire en faisant vérifier l'état de leurs fondations par des plongeurs.

L'ensemble des services SPW MI tant juridiques que techniques ont également été sollicités et restent disponibles pour conseiller les communes sinistrées pour la rédaction de cahiers des charges ou pour offrir un soutien technique lors des réunions avec les entreprises de réparation. Enfin, une réflexion est en cours pour permettre aux communes de faire appel à des bureaux d'études qui réaliseront l'étude nécessaire à la réparation ou le remplacement des ponts les plus durement touchés. Les communes auront aussi besoin d'un soutien pour le contrôle de l'exécution de ces chantiers aux caractéristiques architecturales et techniques très spécifiques. La Wallonie se trouvera donc aux côtés des villes et communes pour le financement des coûts de réparation et de reconstruction du domaine public. Nous examinons toutes les pistes concrètes pour permettre d'aider les communes et les

CPAS les plus fortement touchés pour réparer ou reconstruire les bâtiments.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Oui. Je vous remercie M. le Ministre pour ces éléments. Je suis heureux de voir les mesures prises pour les communes impactées parce que réellement, les ponts sont fondamentaux au dynamisme de toute une série de communes. Ce n'est pas pour rien que l'on appelle cela un pont, cela relie. Cela fait vivre évidemment une commune et ce qui était particulièrement interpellant dans l'article que j'ai pu lire sur le sujet, c'est que l'inspection qui a suivi les inondations a mis en évidence que beaucoup de ponts étaient déjà dans une situation délicate, une situation problématique voire en très mauvais état avant les intempéries, avant les inondations faute de suivis réguliers. C'est plus fondamental que jamais de pouvoir répertorier correctement l'ensemble des ponts communaux et surtout d'aider les communes dans la gestion de ceux-ci. C'est clair que plus l'on tarde à faire ce suivi, plus l'état continue à se dégrader. Je suis heureux d'entendre votre volonté d'accélération du système et de l'aide aux communes. Maintenant, je note que l'on est à 18 communes aujourd'hui. On était à 15 en 2019. Il y a donc encore une marge de progression énorme. Vu les conséquences dramatiques qui peuvent en découler, je ne peux que vous inviter qu'à accélérer le processus.

M. le Président. – Merci beaucoup. Dommage qu'un pont cela coûte un pont. M. Demeuse poursuivez !

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET
LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS PAR LES
COMMUNES SUITE AUX INONDATIONS DE
JUILLET 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la simplification administrative et la gestion des marchés publics par les communes suite aux inondations de juillet 2021 ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis la mi-juillet, on l'a suffisamment évoqué, toute une série de communes sont sur le pied de guerre pour gérer les conséquences des inondations. On évoquait, tout à l'heure, ces administrations communales extrêmement décimées tant sur le plan matériel qu'humain. Pour faire face à l'urgence, dans des conditions particulièrement difficiles, parfois toute démarche administrative particulièrement lourde et

compliquée était tout simplement impossible ou extrêmement difficile. C'est pourquoi face à ces difficultés, une demande qui revient du terrain, c'est celle de simplifier au maximum les procédures administratives. Cela concerne notamment la question des marchés publics dont certaines communes souhaiteraient pouvoir se passer dans une série de circonstances. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, il y a un courrier qui a été très vite adressé aux communes pour leur rappeler la possibilité de recourir aux procédures d'urgence contenue des circonstances, notamment la procédure négociée sans publicité préalable. Face à l'importance du défi que représente la reconstruction totale de certaines zones sinistrées, qui nécessite donc un nombre incalculable d'achats qui doivent être réalisés très rapidement, efficacement et aussi en toute sécurité juridique. Des assouplissements complémentaires de procédures sont en tout cas souhaités ou réclamés par certaines communes. C'est ce qu'a fait l'Allemagne, dans les zones les plus touchées, en suspendant jusqu'au 3 décembre 2021, l'obligation de mener une procédure formelle d'attribution pour les marchés inférieurs aux seuils européens et en simplifiant et accélérant les procédures pour les marchés supérieurs aux seuils européens. Dès lors, M. le Ministre, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en matière de simplification administrative pour les communes les plus impactées par les inondations ? Vos services ont-ils été interpellés par les acteurs de terrain quant à cette problématique ? Des initiatives complémentaires sont-elles à l'étude en matière de simplification administrative en particulier concernant les marchés publics ? Une suspension complète, mais ciblée des procédures à l'image de ce qui s'est fait en Allemagne est-elle envisagée ? Dans quelles conditions et avec quelles balises une telle suspension serait-elle autorisée, le cas échéant ? Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'ai bien connaissance d'une circulaire allemande qui émane du Land Rhénanie Palatinat qui fait mention de mesures exceptionnelles qui concernent les marchés publics à passer en urgence à la suite des inondations. En dessous des seuils européens, les procédures de passation pourraient être simplifiées. J'ai évidemment sollicité mon administration afin de savoir si une telle adaptation était possible au niveau wallon. Cela a d'ailleurs été étudié par le Commissariat général de la reconstruction. Cela, nous dit-on, n'est juridiquement pas envisageable.

En effet, le droit des marchés publics est une compétence fédérale et simplifier les procédures de passation requiert donc de modifier la loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés royaux. Dans ce cadre, la newsletter envoyée le 20 juillet aux pouvoirs locaux à la suite des inondations nous semble être complète et précise concernant l'attitude à adopter face à ces

marchés publics. Les modalités de la réquisition ont également été détaillées dans une circulaire du 22 juillet. Elle avait fait l'objet d'une étude juridique demandée en urgence.

Les acteurs de terrain nous ont interrogés quant à la faculté de ne pas tenir compte entièrement de la loi et d'éviter la mise en concurrence, ce qui ne semble pas légalement possible. Nous nous en tenons donc à la teneur de la newsletter du 20 juillet dernier. Donc, s'il est possible d'assouplir les règles de passation des marchés publics en cas d'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles – le tout, c'est toujours d'être dans la période – il n'est en aucune façon, nous dit-on, possible d'échapper à la nécessité d'assurer la mise en concurrence minimale de plusieurs opérateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Oui, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse particulièrement claire. C'est clair que je pense de toute façon que la première étape, c'est évidemment d'abord le rôle d'accompagnement et d'appui que l'on peut apporter aux communes, on l'a évoqué tout à l'heure, et notamment via les services régionaux ou via éventuellement les services des provinces. Eux peuvent aussi aider les communes à passer des marchés publics quand ils n'ont plus de moyens dans leur administration communale pour ce faire. Je pense que là, il y a déjà une première piste.

Il faudra éventuellement porter le débat au niveau fédéral pour ce qui concerne les marchés publics et c'est une question qui ne dépend pas de nous, mais je veux aussi insister sur le fait qu'il y a sans doute d'autres mesures de simplification administrative au-delà des marchés publics qui doivent peut-être pouvoir être creusées. Donc, là, je vous invite à continuer cette réflexion. Je sais que c'est un élément qui vous tient à cœur également.

Dernier élément que je voulais marquer, que je voulais dire pour terminer par là, c'est aussi de faire en sorte que la reconstruction se fasse évidemment le plus rapidement possible, mais que l'on puisse aussi en profiter pour mener une réflexion sur la façon d'opérer cette reconstruction, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs que celles qui ont parfois été commises, et pour vraiment intégrer dans ces reconstructions des priorités de notre siècle sur le plan de la mobilité et du climat notamment, de l'aménagement du territoire aussi. Tout cela, je pense, doit pouvoir être pris en compte dans les démarches de simplification, dans les démarches d'aide qui sont octroyées aux communes.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE REPORT DU PLAN DE GESTION ACTUALISÉ DE LA VILLE DE LIÈGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le report du plan de gestion actualisé de la Ville de Liège ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas revenir sur le caractère aussi exceptionnel que dévastateur et meurtrier de ces inondations, j'entends que cela a occupé une bonne partie de vos débats de cet après-midi, mais j'entends aussi que dans tout ce malheur, le soutien de la Wallonie, du Gouvernement wallon a pu être une source de réconfort tant pour les sinistrés, que pour les indépendants, les entreprises et les communes également touchées.

Vous avez eu l'occasion de préciser tout ce que vous avez fait à votre niveau, Monsieur le Ministre, et je voulais vous remercier pour votre action passée, actuelle et certainement future.

J'ai entendu tout à l'heure que la ville de Verviers avait demandé et obtenu le report de la politique intégrée de la ville de son plan d'action. Nous, à Liège, nous l'avons adopté hier soir.

Par contre, lors du conseil communal du 20 août dernier, le bourgmestre qui nous faisait écho de l'écoute dont il bénéficiait de la part du Gouvernement et de manière plus générale dont les pouvoirs locaux, dont les différents bourgmestres bénéficiaient de la part du Gouvernement. Il nous disait que dans le cadre d'une récente réunion, il avait eu l'occasion de demander un report du plan de gestion actualisé qui devait être adopté fin septembre par la ville de Liège et qu'il l'avait obtenu.

Il est clair que particulièrement à Liège, malheureusement, les crises se succèdent, voire se superposent, puisque nous avons en plus eu ce problème de *hacking* au début de l'été, et que tout cela entrave le fonctionnement de la ville et allonge de nombreux délais.

En plus, un plan de gestion, c'est vraiment ce qui fixe les lignes directrices de la politique financière de la commune, avec des mesures structurelles, tant pour les recettes que pour les dépenses.

Il est certain que dans le contexte actuel et vraiment la confusion qu'ont semée notamment ces inondations dans la vision à court et même à long terme des besoins, on comprend tout à fait que vous ayez accepté ce report.

Ma première question : pouvez-vous bien confirmer que vous avez accepté ce report pour la Ville de Liège et quelle est exactement votre décision en la matière ? Quel timing envisagez-vous maintenant, car c'est quand même important qu'à un moment donné l'on puisse se doter de ce plan de gestion, mais comment envisagez-vous les choses, notamment en termes de support pour la Ville de Liège, de la part du CRAC notamment ?

D'autres communes sinistrées sous plan de gestion vous ont-elles demandé et pourront bénéficier du même traitement ?

J'en profite aussi pour ajouter, vous l'avez évoqué tout à l'heure, peut-être préciser les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, concomitamment au début de la crise sanitaire, il y avait une *task force* sur les finances communales qui s'était mise en place, avec notamment un focus sur la question des aides pour ces fameuses cotisations de responsabilisation pension des agents communaux. C'est peut-être l'occasion de refaire un petit point ici. Je vais au-delà de la question qui vous était soumise, mais je ne doute pas que vous veillerez à m'apporter un maximum d'informations à cet égard et je vous en remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je me permets de faire le point.

Pour rappel, les modalités d'actualisation des plans de gestion des grandes villes étaient organisées en deux volets.

Pour le 30 novembre 2020, il s'agissait de dresser un état des lieux de la mise en œuvre du dernier plan de gestion actualisé accompagné de l'identification de l'impact par mesure et à défaut par catégorie de recettes et de dépenses.

Ensuite, de réaliser une note d'orientation reprenant les mesures envisagées et leur impact attendu avec un calendrier de travail aboutissant à une actualisation au 31 décembre 2021. Ces travaux devraient donc mener à l'actualisation de plans de gestion des villes et des entités consolidées accompagnées d'un monitoring budgétaire pour le 31 décembre 2021 au plus tard, soit pour le budget 2022.

De par sa décision du 10 décembre 2020, le Gouvernement wallon a décidé d'avancer cette actualisation au 1er novembre 2021 pour les Villes de Liège et de Charleroi.

Depuis, de nombreuses réunions se sont tenues entre les représentants des villes et le CRAC à la lumière des calendriers de travail définis par chacune d'elles.

Aujourd'hui, il est incontestable que la catastrophe naturelle qui a frappé la Wallonie, et particulièrement les communes de la Province de Liège, affecte considérablement leur gestion quotidienne. Dans ce cadre, le bourgmestre de la Ville de Liège a sensibilisé le Gouvernement lors d'une rencontre qui s'est tenue dans le courant du mois d'août, notamment sur le report d'une série de délais.

Une réunion a ensuite été organisée en présence de mon cabinet et du SPW AIS et du CRAC précisément pour appréhender l'impact des inondations.

En conclusion de celles-ci, je peux déjà vous confirmer que je proposerai tout prochainement au Gouvernement certaines mesures d'assouplissement en réponse à la situation rencontrée. Le dossier est donc en phase de finalisation au sein de mon cabinet. Nous aurons donc l'occasion d'en débattre prochainement après sa présentation au sein des conseils des ministres.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je remercie M. le Ministre d'avoir confirmé l'information et pour le reste, j'aurai l'occasion d'y revenir effectivement une fois que la décision aura été prise et sera aussi balisée au niveau du Gouvernement.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA GRATUITÉ DES DOCUMENTS
COMMUNAUX PERDUS LORS DES
INONDATIONS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la gratuité des documents communaux perdus lors des inondations ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, bon nombre de citoyens sinistrés par les inondations qui se sont déroulées lors du mois de juillet, outre leurs souvenirs, leurs photos, et je sais qu'émotionnellement c'est très compliqué, ont aussi perdu, pour certains, leurs documents administratifs soit détruits, soit perdus.

Pour que le remplacement de ces documents ne représente pas un coût en plus pour les victimes des inondations, différentes mesures ont déjà été mises en place.

Ainsi, le ministre fédéral de la Mobilité, M. Georges Gilkinet, a dit que l'administration fédérale ne réclamerait pas les frais de 20 euros dus pour, par exemple, le remplacement d'un permis de conduire.

Il a d'ailleurs enjoint les communes concernées à s'aligner sur la décision fédérale et à ne pas réclamer de frais supplémentaires.

Monsieur le Ministre, avez-vous envisagé de fournir une aide financière aux communes concernées pour que celles-ci ne réclament pas de taxe pour tous les documents administratifs, que les sinistrés seront contraints de redemander à la commune, suite aux inondations, et que ces communes ne soient pas pénalisées par ce geste.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, avant tout, je note que votre question relève essentiellement des compétences fédérales.

Je souligne donc juste que la suppression de la taxe fédérale de 20 euros, que vous évoquez, pour le remplacement du permis de conduire des personnes sinistrées aurait pour conséquence une diminution des recettes fiscales communales qui sont elles-mêmes frappées par les inondations.

Pour ce qui est du Gouvernement wallon, il n'a pas, à ce jour, retenu l'option d'inviter les communes à compenser intégralement les taxes dans le cadre de la gestion des inondations. Pour des raisons de simplicité administrative et pour faciliter l'octroi des aides régionales, j'ai proposé au Gouvernement d'opter pour une aide régionale prenant la forme d'une dotation exceptionnelle. De la sorte, d'une part, les communes sinistrées peuvent affecter l'aide régionale au financement des actions qu'elles jugent les plus opportunes en fonction de leur réalité et, d'autre part, elles ne doivent pas transmettre à la Région de justificatifs administratifs quant à leur choix sur l'utilisation de l'aide.

C'est ainsi qu'en juillet le Gouvernement a décidé d'octroyer une aide d'urgence de 28 millions d'euros aux 28 communes les plus sinistrées ; une aide qui vise à permettre de financer un soutien logistique et humain ainsi que toute action menée par la commune sur le terrain.

Si une commune sinistrée décide, en toute autonomie, d'utiliser une partie de cette aide pour financer la perte de recettes fiscales découlant d'une suppression de sa taxe sur la délivrance de documents administratifs, elle peut le faire.

Nous devons aider les sinistrés, tous les sinistrés, via toutes les compétences. Il faut donc actionner tous les leviers, mais il faut le faire en collaboration avec les autorités locales, afin de trouver les meilleurs mécanismes pour préserver également leurs finances.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Si je comprends bien, ce sont les communes qui devront décider elles-mêmes, et je n'hésiterai pas à relayer cela aux conseillers communaux concernés. C'est une petite aide qui permet d'aider concrètement les citoyens touchés, mais je trouve assez cynique d'aller réclamer 5 euros ou 10 euros à des sinistrés qui ont tout perdu pour des documents administratifs. Ce geste est hautement symbolique de ne pas réclamer cette taxe communale.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE RECOURS DE LA COMMUNE DE
FRAMERIES CONTRE LA DÉCISION DE
L'INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET D'AMÉNAGEMENT (IDEA)
DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU
PLAN DE SECTEUR »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recours de la Commune de Frameries contre la décision de l'Intercommunale de développement économique et d'aménagement (IDEA) dans le cadre de la modification du plan de secteur ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je veux vous interpeller concernant un dossier qui fait grand bruit dans la région de Mons-Borinage, qui est l'installation d'une usine de frites, pour le dire assez platement. La commune a souhaité, portée par le conseil communal, établir deux procédures : une procédure SOL, schéma d'orientation local, et une procédure de modification de plan de secteur.

En avril dernier, le conseil d'administration de l'IDEA, l'Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage, était invité à se positionner sur la demande de la Commune de Frameries quant à cette modification du périmètre Donaire en zone artisanale ou au maintien de son statut actuel en zone industrielle.

L'avis de la direction était alors de ne pas appuyer cette modification. Six administrateurs ont voté en ce sens et 13 se sont abstenus. L'IDEA avait dans un premier temps conclu que le point de vue visant à ne pas effectuer de modification l'emportait, mais s'est ravisée suite à plusieurs consultations dont celui de la tutelle, qui a rendu un avis écrit – il me semble important de le préciser –, parce que cette décision ne rencontrait pas la disposition statutaire qu'il faut une double majorité pour qu'un point passe. Cependant, la directrice générale a quand même décidé d'envoyer l'avis à la commune pour

transmission au ministre, ce qui me semble un peu problématique.

Le conseil communal a par ailleurs décidé de déposer un recours contre cette décision.

Cette décision de l'intercommunale de transmettre un avis qui ne disposait pas des voix nécessaires pour l'adopter pose question au niveau de la pratique. Cautionnez-vous cette pratique précisément ?

Pouvez-vous nous dire quelle position vous avez prise dans ce dossier et nous en donner la justification ? En sachant que j'ai interpellé votre collègue, le ministre Borsus, il y a quelques minutes, voire peut-être une heure, et qu'il m'a indiqué qu'il attendait un retour de votre part sur le dossier pour le 28 septembre. Je me suis un peu étonné du 28 septembre, parce que le recours a été fait dans le courant du mois de juillet. Je sais que l'administration a eu beaucoup de travail avec les inondations, est-ce lié à cela, le retard qu'il y a ou y a-t-il d'autres raisons qui font que la décision prend un peu de temps avant d'arriver à la commune ?

C'est important, le ministre Borsus ne continue pas la procédure tant que vous n'avez pas remis votre décision par rapport à cet élément précis.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je prends note et j'ai entendu le contexte et l'exposé de la question que vous évoquez. Je comprends que la question soit sensible. Ceci étant, comme vous l'évoquez vous-même, à ce stade, il y a un recours qui a été opéré. Traditionnellement, comme tout recours, il doit pouvoir être instruit. Il se trouve à ce stade à l'examen au SPW Intérieur et Action sociale, il doit être instruit de manière contradictoire. On m'a dit que l'instruction est toujours en cours, j'entends bien que vous me sensibilisez quant au délai, mais, compte tenu de cet élément-là, il m'est difficile de vous donner ma position à ce stade, auquel cas je préjugerais.

Je ne suis pas en mesure de vous donner plus d'éléments quant au fond du dossier et je présume que l'on aura l'occasion à nouveau de le réévoquer au sein de cette instance.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je n'ai malheureusement pas grand-chose à dire en termes de réplique. J'aurais espéré une réponse plus précise, mais j'entends bien que l'instruction est toujours en cours.

Comme je l'ai dit, il y a un recours qui a été fait, je pense que le conseil communal s'est prononcé tout début juillet sur ce recours. Cela fait un peu plus de deux mois maintenant que le recours a été envoyé, et j'espérais que cela arrive plus vite. Je vous encourage, si je puis me permettre, à pouvoir accélérer les choses pour qu'on puisse avoir un avis rapide pour que ce dossier soit enfin tranché.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Merci beaucoup, ceci clôture notre commission, une belle et passionnante commission. On a appris beaucoup de choses. Je remercie les services, M. Disabato d'avoir clôturé cette belle après-midi. Merci en particulier aux services de leur disponibilité et de leur efficacité. On a résisté à la chaleur, à cause de la covid on n'a pas pu mettre la ventilation, on a ouvert les fenêtres, on a fait ce que l'on a pu, on a résisté au bruit, mais voilà. On a travaillé et performé. Merci à toutes et à tous, bon retour, et bonne soirée.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « la plateforme d'aide au relogement des sinistrés des inondations » ;
- M. Fontaine, sur « la problématique de la cotisation de responsabilisation pour les communes wallonnes » ;
- Mme Laffut, sur « le recours au Plan d'investissement communal par les communes touchées par les inondations de juillet 2021 » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « la coordination du plan d'aide aux communes impactées par les inondations » ;
- M. Hazée, sur « les rapports de rémunération des intercommunales et des autres structures locales assujetties » ;
- M. Lomba, sur « le second pilier de pension pour la fonction publique locale » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 22 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, cdH
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
Mme Danièle Bovy, Juriste spécialisée en services bancaires et crédits de Test-Achats
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Hervé Cornillie, MR
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Gwenaël Delaite, Conseillère de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Tom De Schutter, Directeur de département de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
M. Laurent Devin, PS
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
Mme Anne Fily, Coordinatrice Recherche de l'ASBL Financité
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Éric Lomba, PS
M. Olivier Maroy, MR
Mme Diana Nikolic, MR
M. Jan Smets, Directeur du réseau des bureaux de poste de Bpost
Mme Violaine Wathelet, Secrétaire politique de l'ASBL Énéo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
ATM	automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BCE	Banque centrale européenne
BNB	Banque nationale de Belgique
CA	conseil d'administration
CCLP	comité consultatif de locataires et de propriétaires auprès des sociétés de logement de service public
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CGT	Commissariat général au tourisme
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRACS	citoyen responsable, actif, critique et solidaire
Febelfin	Fédération financière belge
IAS	Intérieur et Action sociale (Service public wallon)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IGIL	Intercommunale de gestion immobilière de Liège
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
MI	Mobilité et Infrastructures
OFS	organisme à finalité sociale
PIC	Plan d'investissement communal
PIN	personal identification number (numéro d'identification personnel)
PIV	politique intégrée de la ville
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOL	schéma d'orientation local
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
UPSI	Union professionnelle du secteur immobilier
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie